

✓ Dictée

✓ Dictées n°1

Un tuteur averti

On était à la veille des examens ; les révisions ne laissaient plus de loisirs aux candidats qui passaient des heures entières enfermés dans une classe pour travailler. **Kura** ne pouvait rester avec eux car, depuis quelques mois, son tuteur la suivait avec une vigilance accrue ; il avait réclamé son emploi du temps et la conduisait lui-même au lycée. C'était tout juste s'il ne venait pas la surveiller aux heures de permanence, affirmant avec force qu'à cet âge les jeunes filles devraient être barricadées chez elles pour éviter les garçons. Il s'enquit fréquemment des besoins de sa pupille, et comme celle-ci ne désirait jamais rien, il l'obligeait à accepter l'argent qu'il lui donnait pour, dit-il, conjurer le besoin qui engendre le vice et jette les filles dans le piège des garçons, ces véreux et malhonnêtes coureurs de jupons.

Mame Younoussé DIENG, L'Ombre en feu.

NB : Ecrire **Kura** au tableau

✓ Dictées n°2

La marche des femmes (2008)

Depuis qu'elles étaient sorties de Thiès, les femmes n'avaient cessé de chanter. Aussitôt qu'un groupe laissait mourir le refrain, un autre le reprenait...

Maintenant le jour était venu. La route était trop étroite pour leur procession, elles avançaient déployées en éventail si bien que les unes marchaient dans la poussière, les autres dans l'herbe sèche et d'autres traversaient les rails.

Le soleil était derrière elles, il tapait dur dans leur dos au fur et à mesure qu'il montait de l'horizon. Assez loin derrière le moutonnement des femmes, suivaient les hommes de l'escorte.

Hommes et femmes traversaient le paysage que la saison sèche éprouvait durement.

D'après Sembène Ousmane,

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les bouts-de-bois de Dieu

✓ Dictées n°3

Drame sous – marin (2009)

Je vois encore la pose du capitaine NEMO. Replié sur lui – même, il attendait avec un admirable sang – froid le formidable squal, et lorsque celui – ci se précipita sur lui, le capitaine se jetant de côté avec une prestesse prodigieuse, évita le choc et lui enfonça son poignard dans le ventre. Mais tout n'était pas dit. Un combat terrible s'engagea.

Le requin avait réagi, pour ainsi dire. Le sang sortait à flots de sa blessure. La mer se teignait de rouge et, à travers ce liquide opaque, je ne vis plus rien.

Plus rien, jusqu'au moment où, dans une éclaircie, j'aperçus l'audacieux capitaine cramponné à l'une des nageoires de l'animal, luttant corps à corps avec le monstre, labourant de coups de poignard le ventre de son ennemi sans pouvoir toutefois porter le coup définitif, c'est-à-dire l'atteindre en plein cœur. Le squal, se débattant, agitait la masse des eaux avec furie. J'aurais voulu courir au secours du capitaine, mais cloué par l'horreur, je ne pouvais remuer.

JULES VERNE, Vingt mille lieues sous les mers

✓ Dictées n°4

Un magnifique paysage (2007)

L'eau du fleuve était lourde et jaune ; d'un côté de la nappe s'étendait une plaine couverte de joncs, refuge des caïmans. Au-delà, on apercevait la lisière sombre de la brousse aux mille dangers. Des oiseaux au vol pesant passaient en escadrilles au-dessus des roseaux, les effleurant de leurs ailes ; des marabouts, après avoir pêché abondamment dans les mares, s'élevaient à des hauteurs vertigineuses. Sur la rive droite dont le navire se rapprochait maintenant davantage, la brousse précipitait l'avalanche de ses arbres qui se bousculaient avec fougue pour atteindre le fleuve. Creusés par les eaux et malmenés par cette furieuse poussée, les palmiers se couchaient sur le fleuve, offrant leurs troncs rugueux au repos des jeunes caïmans ; leurs palmes abandonnées au courant semblaient des algues flottantes.

Ousmane SEMBENE - *«Ô pays, mon beau peuple»*

✓ Dictées n°5

Le retour des pêcheurs (2006)

Le soir, les pêcheurs revenaient de leur randonnée laborieuse. Ils avaient échappé une fois de plus, au piège mouvant de la mer. De simples lignes noires à l'horizon, les barques devenaient plus distinctes, les unes des autres, au fur et à mesure de leur approche. Elles dansaient dans les creux des vagues, puis se laissaient paresseusement drainer. Des pêcheurs descendaient gaîment(1) la voile et le matériel. Tandis que d'autres rassemblaient la moisson frétilante, certains tordaient leurs habits trempés et épongeaient leurs fronts. Sous les yeux émerveillés des bambins, les poissons vivants sautillaient, tandis que s'incurvaient les longs serpents de mer. Rien n'est plus beau qu'un poisson à la sortie de l'eau, avec son œil clair et frais, ses écailles dorées ou argentées et ses beaux reflets bleutés !

Mariama Bâ - «Une si longue lettre»

✓ Dictées n°6

La migration des oies sauvages (2005)

La migration des oies sauvages

Elles s'étaient rassemblées dans une agitation sacrée, jetant des cris et battant des ailes, poussées par un mouvement incontrôlé. Depuis quelques semaines déjà, elles s'entraînaient à de longs périple pendant lesquels elles trompaient leur anxiété de partir. Ce qu'elles voulaient, c'était se donner un long congé au soleil avant de revenir dans ces régions ennuyeuses, pour y bâtir leur nid et assurer leur descendance. Elles connaissaient la dureté épuisante du voyage. Elles étaient conscientes que beaucoup ne survivraient pas, tuées par les chasseurs, dévorées par les requins ou assassinées par les éperviers qui suivraient inlassablement leur migration.

Henry de Montherlant - « Les Célibataires »

✓ Dictées n°7

Danse au clair de lune (2004)

Danse au clair de lune

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Hier soir, la clarté de la lune avait été suffisante pour qu'on n'allumât pas de feu. La danse avait commencé vers huit heures. Aux accents redoublés des tambours, Alouma* s'était mise à danser. En tant que grande vedette, on lui avait laissé toute la place. Les doigts des batteurs rebondissaient avec une rapidité extraordinaire sur la surface tendue du cuir fin. Leur torse se secouait et tremblait, comme pris dans un courant électrique. Au milieu des chants, des ovations délirantes et des claquements de mains, la jeune fille au corps vibrant, les yeux à demi-fermés, les épaules un peu relevées, penchées en avant, le corps parallèle au sol, avançait, étalait sa grâce et sa beauté. Alouma, au milieu du cercle, recevait l'admiration de tous les yeux, de toutes les bouches ; durant toute la semaine, elle serait le sujet principal de toutes les conversations.

Aké Loba

* **A écrire au tableau** : Alouma

✓ Dictées n°8

Une fille révoltée (2003)

Raabi, depuis quelques temps, a analysé les moindres réactions de son père ; elle a remarqué aussi que celui-ci est plus assidu que d'habitude à la maison ; il s'enferme des nuits entières dans la pièce aménagée pour les prières, meublée uniquement de tapis d'Orient et d'où s'exhale éternellement une enivrante odeur d'encens. Depuis que Mour a épousé Sine, Raabi n'a pas pu se résoudre à retrouver assez de lucidité ou même quelque savoir-faire pour cacher sa rancœur ; elle n'a jamais été ébranlée par les multiples marques de gentillesse ni par les appels émouvants et réitérés d'un père dont la tendresse ne trouve aucun écho. Elle n'a jamais répondu aux tentatives répétées de Lolli de lui faire entendre raison :

« Raabi., tout passe ... Il faut savoir oublier. Et malgré tout, ne perds pas de vue que ton père est ton père et que tu n'as pas le droit de le juger, cela peut ne pas te porter bonheur. » Raabi n'a jamais fourni une explication à sa mère ; chaque fois, elle l'a écoutée, en souriant.

Aminata Sow Fall - « *La Grève des Battu* »

Mettre au tableau : - Raabi ; - Lolli ; - Sine

✓ Dictées n°9

Le réveil à Ségou (2001)

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Le réveil à Ségou

C'était le matin, Le soleil tardait à répondre à l'appel des premiers coups de pilon des femmes et somnolait encore à l'autre bout du ciel. Les cases grelotaient serrées les unes contre les autres. Mais déjà la volaille caquetait, les moutons bêlaient ; et, de sous les auvents des cuisines en plein air la fumée s'élevait en tourbillons blanchâtres. Les femmes esclaves commençaient à préparer la bouillie du matin tandis que les hommes se dirigeaient vers les cases d'eau, affûtaient leurs dabas contre des pierres et se préparaient à partir vers les champs. L'urubu considéra avec curiosité cette animation, tellement différente de celle des fazendas où, bien avant le jour, les chars à bœufs, précédés du gémissement déchirant de leurs essieux, montaient vers le moulin à sucre, chargés d'hommes en guenilles. Là-bas, le travail de la terre était dégradation. Ici les hommes ne demandaient à la terre que les produits nécessaires à la vie. Le paysage aussi était différent. Là-bas, somptueux et baroque comme une de ces cathédrales que les Portugais édifiaient pour adorer leurs dieux. Ici, dénudé, l'herbe souvent rase comme le pelage d'un animal, et pourtant harmonieux.

Maryse CONDE *Ségou - Les murailles de Terre* P. 215-216

✓ **Dictées n°10**

Le tiercé et le loto (2000)

Le tiercé et le loto

Des milliards de francs jetés chaque année sous les sabots des chevaux. Des milliards joués par tout un peuple qui lutte pour sa survie, qui se plaint, qui fait la grève pour une prime de mille francs. Cette course insensée à la fortune, cette fièvre du jeu qui dépasse l'imagination est bien l'un des plus grands paradoxes de notre époque. Aujourd'hui, le petit parieur, à peine rentré d'une manifestation contre la vie chère, se plonge dans la lecture - oh ! combien enrichissante ! - des pronostiqueurs de bonnes aventures, puis se précipite au kiosque du coin offrir son argent à ces « exploiters ». Oui le tiercé est une véritable mamelle. N'est-il pas l'impôt le plus indolore ? N'est-il pas la providence des journaux en mal de lecteurs ? Oui les courses constituent un merveilleux fromage, où s'alimentent toute une caste des privilégiés de la fortune, quelques truands et un certain nombre de parieurs heureux. Mais d'où vient l'argent ? Tout simplement de la poche de milliers de parieurs qui jouent chaque dimanche - et même en semaine au tiercé. Des milliers d'individus qui soupèsent longuement les chances de chaque cheval, discutent savamment de l'état du terrain et... finissent par jouer leur date de naissance ou le numéro

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

d'immatriculation de la première voiture qui passe. Des milliers de citoyens ... qui ne veulent surtout pas savoir que, sur cent parieurs, il n'y a que quatre gagnants.

D'après **Crapouillot** *Album n° 7, 1975*

✓ Dictées n°11

La cérémonie du troisième jour (1999)

Chez les femmes, que de bruits : rires sonores, paroles hautes, tapes des mains, stridentes exclamations. Des amies, qui ne s'étaient vues depuis longtemps, s'étreignent bruyamment. Les unes parlent du dernier tissu paru sur le marché. D'autres indiquent la provenance de leurs pagnes tissés. On se transmet les derniers potins. Et l'on s'esclaffe et l'on roule les yeux, et l'on admire le boubou de sa voisine, sa façon originale de noircir ses mains et ses pieds au henné, en y traçant des figures géométriques.

De temps en temps, une voix virile excédée met en garde, redéfinit le rassemblement : cérémonie pour la rédemption d'une âme. La voix est vite oubliée et le brouhaha revient, s'amplifiant.

Le soir, vient la phase la plus déroutante de cette cérémonie du troisième jour. Plus de monde, davantage de bousculade pour mieux voir et mieux entendre.

Des groupes se constituent par affinités, par liens de sang, par quartiers, par corporations. Chaque groupe exhibe sa participation aux frais. Jadis, cette aide se donnait en nature : mil, bétail, riz, farine, huile, sucre, lait. Aujourd'hui, elle s'exprime ostensiblement en billets de banque et personne ne veut donner moins que l'autre. Troublante extériorisation du sentiment intérieur inévaluable, évalué en francs !

Mariama BA, *“Une si longue lettre”*

✓ Dictées n°12

Réflexions après un exploit (1998)

Réflexions après un exploit

L'ascension, en valait-elle la peine ? De notre point de vue de membres de l'expédition, oui, sans l'ombre d'un doute. Unis pour cette haute tentative, nous pouvons témoigner ensemble de bien des spectacles de beauté et de grandeur, nous avons édifié une unité que le temps n'a pas détruite, et jamais nous ne pourrions oublier les heures que nous avons

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

vécues sur cette montagne.

Mais, hors de notre perspective d'alpiniste, l'ascension de l'Everest est-elle justifiée ? Oui je le crois également, si l'on admet que, dans ce monde qui est aujourd'hui le nôtre, l'aventure est devenue un besoin. L'aventure, certes n'est pas réservée à la montagne, ni même limitée au monde physique. Mais si l'on veut une justification de notre ascension, elle est fournie par toute la recherche d'« Everest » personnels que l'événement aura stimulée.

Des occasions d'aventures nous sont offertes, que ce soit sur les monts, dans les airs, sur les mers, dans les entrailles du globe, dans le lit de l'océan ou même bientôt vers la lune... Il n'est, je le crois, ni altitude, ni profondeur, auxquelles l'homme, sous la conduite de l'Esprit, ne puisse parvenir.

John HUNT Ecrire au tableau le mot "Everest"

✓ Dictées n°13

Paix (1997)

Paix

Jamais les triomphes les plus éclatants ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie. Ses victoires même lui font des plaies profondes que la paix seule peut guérir.

Si la raison gouvernait les hommes, si elle avait sur les chefs de nations l'empire qui lui est dû, on ne les verrait point se livrer inconsidérément aux fureurs de la guerre. Ils ne marqueraient point cet acharnement qui caractérise les bêtes féroces. Attentifs à conserver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne saisiraient point toutes les occasions de troubler celle des autres. Satisfaits des biens que la nature a distribués à tous ses enfants, ils ne regarderaient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples ; les souverains sentiraient que des conquêtes payées du sang de leurs sujets ne valaient jamais le prix qu'elles ont coûté.

Mais, par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une défiance réciproque ; perpétuellement occupées à repousser les entreprises injustes des autres ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main. Et l'on croirait qu'elles ont une volonté permanente de se priver des avantages que la Providence ou l'industrie leur ont procurés. Les passions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs Etats ; ils ne cherchent qu'à grossir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ils s'aperçoivent toujours trop tard que le sang du citoyen s'est mêlé à celui de l'ennemi.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Diderot.

✓ Dictées n°14

Le réveil du quartier (1996)

Le réveil du quartier

La brise maritime gorgée d'iode, venue du littoral, traînait l'écho par—dessus les toits en zinc, en tuiles, en terrasses encore noyées dans la nuit finissante.

Dans le ciel, quelques étoiles pâlissaient.

A l'intérieur de la mosquée de bois, trois ampoules dispensaient une lumière jaunâtre. Les replis des zones d'ombre limitaient l'espace vide ; à peine des nattes et peaux de mouton, la dizaine de fidèles, en une rangée et demie derrière l'imam, égrenaient leur chapelet. Le tic-tac régulier de la pendule haut fixée à droite de la niche de l'imam et les chutes régulières, l'une après l'autre, des perles de chapelets, brisaient le silence monacal.

Lointains, incertains, des bruits bourdonnaient comme une mer à l'orée d'un changement de marée.

Debout au seuil de la porte du milieu, le boutiquier, les reins ceints d'un pagne, torse nu, les bras levés au-dessus de la tête, les doigts entrelacés, s'étirait délicieusement. Son regard se tourna vers le ciel, puis vers la route. Cinq femmes, des bassines vides sous le bras, se dirigeaient vers la borne-fontaine.

Sembène Ousmane, « *Niiwam* »

Paris, Présence Africaine, 1987 — p. 59 — 60

✓ Dictées n°15

Mes parents (1995)

Mes parents

Ma mère était une créature bien heureusement douée. Elle se levait avec le soleil comme les oiseaux, auxquels elle ressemblait par l'industrie domestique, par l'instinct maternel, par un perpétuel besoin de chanter et par une sorte de grâce brusque que je sentais fort bien, tout enfant que j'étais. Elle était l'âme de la maison, qu'elle remplissait de son

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

activité ordonnée et joyeuse. Mon père était aussi lent qu'elle était vive. Je me rappelle son visage placide sur lequel passait par moments un sourire ironique. Il était fatigué, et il aimait sa fatigue.

Assis près de la fenêtre, dans son grand fauteuil, il lisait du matin au soir, et c'est de lui que je tiens l'amour des livres.

J'ai dans ma bibliothèque deux livres qu'il a annotés de sa main d'un bout à l'autre. Il ne fallait point espérer qu'il se mêlât de rien au monde. Quand ma mère essayait par des ruses gracieuses de le tirer de son repos, il hochait la tête avec cette douceur inexorable qui fait la force des caractères faibles. Il désespérait la pauvre femme, qui n'entraînait pas du tout dans cette sagesse contemplative et ne comprenait de la vie que les soins quotidiens et le gai travail de chaque heure. Elle le croyait malade et craignait qu'il ne le devînt davantage. Mais son apathie avait une autre cause.

Anatole France (Le crime de Sylvestre Bonnard)

✓ Dictées n°16

La chasse aux libellules (1994)

La chasse aux libellules.

Je connais toutes les libellules qui hantent les après-midi ensoleillés de l'habitation : Les grosses, rouges comme des groseilles, ou marron clair, avec de belles ailes transparentes et droites, bien faites pour être pincées délicatement entre deux doigts. Les plus petites, brunes, aux ailes courtes, jaunâtres, ou traversées d'une raie noire, nerveuses celles-là, sensibles à l'approche de nos mains, farouches ! Enfin, plus aristocratiques, plus rares, les aiguilles si ténues et si légères qu'on distingue à peine la petite boule d'or fin qui en forme la tête et la gaze pervenche qui soutient leur vol. Nous savons que les grosses sont faciles à saisir et qu'il suffit de les laisser se poser et d'attendre qu'elles aient faiblement rabattu leurs ailes. Facile pour moi, qui sais marcher sur la pointe des pieds, sans faire de faux pas, et qui possède l'art d'étouffer en marchant le crissement des feuilles sèches. Moi qui sais juger infailliblement à quelle distance et à quel moment il faut s'arrêter, allonger la main et tendre tout le corps en souplesse, pour refermer le pouce et l'index sur les ailes de la bestiole au repos. Facile pour moi, qui sais, sur une branche bien garnie, saisir une libellule de chaque main, presque en même temps.

Quoi qu'il en soit, celles-là sont les premières que les novices réussissent à tenir. Tandis qu'il faut un doigté et une belle expérience pour les ailes courtes qui, nerveuses, méfiantes, restent toujours relevées, à s'envoler au moindre bruissement, à l'approche la plus cauteleuse. On réussit quand même parfois.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Joseph Zobel « *La Rue Case-Nègre* »

✓ Dictées n°17

Une tentative de suicide (1993)

Une tentative de suicide.

Le souvenir des souffrances éprouvées et des rêves avortés me plongea aussitôt dans un découragement sans nom. Les rues de la ville étaient presque désertes. Sur les trottoirs, des mendiants étaient encore accroupis. Je déplorais leur pauvreté enviais leur sérénité. De loin me parvint une musique suave. Je m'approchai : sur une piste de danse, des jeunes gens se trémoussaient au milieu de vifs jeux de lumières. Cette douce féerie de rythmes et de couleurs n'arrivait guère à me dérider. Et puis, j'avais une de ces faims ! De tant d'êtres humains, pourquoi étais-je, moi seul, la cible de la fatalité ? L'idée de mettre fin à ma vie m'emplit soudain d'un profond soulagement. Des voitures passaient. J'eus un instant l'idée de me jeter sur la chaussée. Mais le choc n'était pas assez violent pour me gratifier d'une mort instantanée ! Et si par malheur je m'en tirais seulement avec de légères contusions ! Non ! Je voulais en finir au plus vite. Alors je résolus de me pendre haut et court. J'entrai dans une échoppe. Sur les rayons étaient rangés des rouleaux de corde qui me fascinaient. Je voulus en acheter quelques mètres. Hélas ! Le boutiquier me réclama un prix trop élevé. Je n'avais pas assez d'argent J'eus beau l'adjurer et le conjurer, il refusa de me consentir un rabais. Je sortis tristement, contraint de renoncer à mon suicide.

Oumar Sankharé, « *La nuit et le jour* »

✓ Dictées n°18

La nuit du Coran (1992)

La nuit du Coran

La maison était silencieuse. Le chevalier, étendu sur une chaise longue, dans la véranda, méditait. Les femmes groupées autour de la mère de famille, causaient à voix basse. Samba Diallo sortit doucement de sa chambre dans la cour, se promena de long en large, puis lentement, préluda la nuit du Coran qu'il offrait au chevalier. Sa voix à peine audible d'abord s'affermait et s'éleva par gradation. Progressivement, il sentit que l'envahissaient des sentiments comme il n'en avait jamais éprouvé auparavant. Toute parole avait cessé dans la maison. Le chevalier d'abord nonchalamment étendu, s'était dressé à la voix de Samba Diallo et il semblait maintenant qu'en entendant la parole, il subit la même lévitation qui exhaussait le maître. La mère s'était détachée du groupe des femmes et

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

s'était rapprochée de son fils. De se sentir écouté ainsi par les deux êtres au monde qu'il aimait le plus, de savoir qu'en cette nuit enchantée, lui, Samba Diallo était en train de répéter pour son propre père, ce que, de génération en génération depuis des siècles, les fils des Diallobé avaient fait pour leur père, de savoir qu'il n'avait pas failli en ce qui le concernait et qu'il allait prouver à tous ceux-là qui l'écoutaient que les Diallobé ne mourraient pas en lui, Samba Diallo fut sur le point de défaillir. Mais il songea qu'il importait pour lui, plus que pour aucun autre de ceux qui l'avaient précédé, qu'il s'acquittât pleinement de sa nuit... Longtemps, dans la nuit, sa voix fut celle des fantômes aphones de ses ancêtres qu'il avait suscités.

Cheikh Hamidou KANE « *l'Aventure Ambiguë* »

MATHEMATIQUE

CALCUL

RÉVISION

Comment faire une addition

Lorsqu'on pose une addition, il faut penser à :

- ❖ Ecrire les unités sous les unités, les dizaines sous les dizaines, les centaines sous les centaines..... ; les virgules sous les virgules ;
- ❖ Commencer l'addition par la colonne de droite, on reporte les retenues.
- ❖ On effectue sans tenir compte des virgules.
- ❖ On place la virgule sous les virgules dans le résultat (si nécessaire).

$$\begin{array}{r} 57,5 \\ + 3,85 \\ + 62,34 \\ \hline 123,69 \end{array}$$

On peut écrire les retenues(ici en rouge) :
« 5 + 8 + 3 = 16, je pose 6 et je retiens 1. »
« 1 + 7 + 3 + 2 = 13, je pose 3 et je retiens 1 »

Quand faire une addition ?

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- [Définition](#)
- Faire une addition de deux nombres c'est **calculer la somme** de ces deux nombres.
- La **somme** est le nom de la réponse d'une addition.
- Pour représenter une addition, on utilise le signe « + ».
- On ne peut additionner que des grandeurs de même espèce.

$$24,7 + 0,8 = 25,5$$

↑ ↑
Les **termes** de la somme

Propriétés

Le résultat de l'addition ne change pas si on change l'ordre des termes

Comment faire une division ?

1- Nombres entiers

Dividende décimal et diviseur entier

$$\begin{array}{r} 4358 \\ 7 \overline{) 622} \\ \underline{15} \\ 18 \\ \underline{14} \\ 4 \end{array}$$

Vérification : $4 > 7$
 $622 \times 7 + 4 = 4358$

- On prend **2 chiffres** pour avoir un nombre 43 supérieur au diviseur 7.
- En 43 **combien de fois** 7 ? 6 fois.
6 fois 7 = 42 ôté de 43 reste 1
- On **abaisse** le chiffre suivant 5.
- En 15 combien de fois 7 ? 2 fois.
2 fois 7 = 14 ôté de 15 reste 1.
- On abaisse le chiffre suivant 8.
- En 18 combien de fois 7 ? 2 fois.
2 fois 7 = 14 ôté de 18 **reste 4**

Nombres décimaux

Soit : $84,93 : 3,2$
On a : $849,3 : 32$
Règle : Lorsque le diviseur est décimal, on le rend entier en supprimant la virgule. On **déplace la virgule dans le dividende d'autant de rangs vers la droite** qu'il y avait de chiffres décimaux au diviseur.

$$\begin{array}{r} 84,93 \\ 3,2 \overline{) 265} \\ \underline{20} \\ 17 \\ \underline{16} \\ 13 \end{array}$$

- On **supprime la virgule** au diviseur (il contient **1 chiffre décimal**).
- Donc on **déplace la virgule d'un rang vers la droite** dans le dividende

On continue la division

On abaisse le 1er chiffre après la virgule du dividende
On place immédiatement une virgule au quotient.

Comment faire une multiplication

Pour multiplier des nombres décimaux

- On effectue l'opération sans tenir compte des virgules ;
- On fait le total du nombre de chiffres décimaux du multiplicande et du multiplicateur ;
- On sépare à la droite du produit autant de chiffres décimaux qu'il y en a dans le total trouvé.

25.68
× 3.7

17976
7704

95.016

3 chiffres après la virgule dans les deux facteurs.

Donc 3 chiffres après la virgule au résultat.

Cas particuliers

- Un des termes est un entier terminé par des zéros et l'autre un décimal :
- On effectue l'opération sans tenir compte de la virgule ni des zéros
- On ajoute les zéros au résultat ;
- On place en dernier lieu la virgule
- L'un ou les deux termes sont des décimaux terminés par des zéros
- On supprime les zéros avant de commencer l'opération.
- L'un des termes est inférieur à l'unité.
- Le produit de la multiplication est inférieur à l'autre facteur.

Pratique de la multiplication : les nombres entiers

234 → multiplicande
x 325 → multiplicateur

1170
468
702

76050

on pose le multiplicande sous Le multiplicateur
- on compte le produit 234 x 5 c'est le premier produit partiel
- Le produit 234 x 2 représente les dizaines ; on décale d'un rang vers la gauche.
- Le produit 234 x 3 représente les centaines ; on Le décale de deux rangs vers la gauche.

Le produit est la somme (addition) des produits partiels

Cas particuliers

a) Facteurs terminés par des zéros

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- On écrit à la droite du produit autant de zéros qu'il y en a à la droite des deux facteurs
- b) **Des zéros intercalés au multiplicateur.**
- On décale le produit partiel suivant d'autant de rangs supplémentaires vers la gauche.
- c) **Des zéros intercalés au multiplicande.**
- On compte le zéro comme un chiffre ordinaire auquel on ajoute la retenue si nécessaire

Sens de l'opération

- La multiplication remplace l'**addition de plusieurs nombres égaux.**
Ex : $400 F + 400 F + 400 F + 400 F + 400 F = 2000 F$
ou : $400 F \times 5 = 2000 F$
- Effectuer la multiplication de deux nombres c'est calculer le **produit** de ces deux nombres.
- Chacun des nombres que l'on multiplie est appelé un **facteur** du produit.
 $400 \times 5 = 2000$
- (400 et 5 sont les facteurs du produit).
- (2000 est le produit).
- Le résultat de la multiplication ou produit ne change pas si on intervertit les termes de l'opération.
 $400 \times 5 = 2000$
 $5 \times 400 = 2000$

Les unités de mesures

- l'**unité principale** est le **litre** « l »
- **Les multiples**
 - * hl = hecto**litre**
 - * dal = déca**litre**
- **Les sous-multiples**
 - * dl = déci**litre**
 - * cl = centi**litre**
 - * ml = milli**litre**

hl	dal	l	dl	cl	ml
5	0	0	0	*	*

Unités de mesure de Longueur :

- Ex 5000 dl = 5 hl
- Ex: 1l = 100 cl
- Ex: 3hl = 300 l
- Ex: 9l = 9000 ml

• L'**unité principale** est le **mètre** (m)
Voici toutes les unités déclinées à partir du mètre (système métrique) :

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les multiples du mètre (plus grands que le mètre)

- Le kilomètre (km) = 1 000 mètres
- L'hectomètre (hm) = 100 mètres
- Le décamètre (dam) = 10 mètres

Les sous multiples du mètre (plus petites que le mètre)

- Le décimètre (dm) = Il faut 10 décimètres pour faire un mètre.
- Le centimètre (cm) = Il faut 100 centimètres pour faire un mètre.
- Le millimètre (mm) = Il faut 1 000 millimètres pour faire un mètre.

Le tableau de conversion ci-dessous fait apparaître toutes ces unités :

Multiples			Unité	Sous multiples		
km	hm	dam	Mètre (m)	dm	cm	mm
1	0	0	0			
	1	0	0			
		1	0			
			1	0		
			1	0	0	
			1	0	0	0

Le tableau de conversion permet d'exprimer une mesure dans une autre unité sans se tromper.

Exemple : je cherche combien de mètres représentent 13 hectomètres

km	hm	dam	m	dm	cm	mm
1	3	0	0			

- 1 - Je place 13 dans le tableau en écrivant le trois dans la colonne des hectomètres (hm)
- 2 - J'ajoute des 0 dans les colonnes vides jusqu'à la colonne des mètres (m)
- 3 - Je lis : 1 300 m

Je peux donc dire que 13 hm = 1 300 m

Unités de mesures de poids (masse)

- L'unité de mesure de poids est le gramme (g)

Tableaux de conversion :

MULTIPLES			UNITE	SOUS-MULTIPLES		
Mille 1000	Centaines 100	Dizaines 10	Unité 1	Dizièmes 0,1	Centièmes 0,01	Millièmes 0,001
kg	hg	dag	g	dg	cg	mg

- La tonne et le quintal

$$1t = 1000 \text{ kg}$$

$$1q = 100 \text{ kg}$$

t	q	-	kg	hg	dag	g	dg	cg	mg
1	0	0	0	0	0	0			
	1	0	0	0	0	0			
			1	0	0	0			
				1	0	0			

- Le tableau de conversion permet d'exprimer une mesure dans une autre unité sans se tromper.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les unités de volume

On mesure le volume d'un solide en **unités cube** (unités³) :

km³, hm³, dam³, m³, dm³, cm³, mm³.

Tableau de conversion

km ³	hm ³	dam ³	m ³	l	ml	mm ³
				dm ³	cm ³	
			1	0 0 0		
					1 0 0 0	

❖ Les unités usuelles sont le **m³**, le **dm³** et le **cm³**
 ❖ Il faut **3 chiffres** pour représenter chaque unité
 $1 \text{ m}^3 = 1000 \text{ dm}^3$
 $1 \text{ dm}^3 = 1000 \text{ cm}^3$
 ❖ **1 dm³ correspond à 1 litre**
 $1 \text{ m}^3 = 1000 \text{ litres}$
 $1 \text{ cm}^3 = 1 \text{ ml}$

Opérations

Epreuve 1:

1°/ $2\ 820 \text{ m}^2 + 1 \text{ ha } 38 \text{ ca} + 0,45 \text{ dam}^2 = \dots \dots \dots \text{ ares}$

2°/ $292,604 \times 28,05 =$

3°/ $3\ 052 - 456,58$

4°/ $16,3 : 0,048 =$ (à 0,01 près)

Epreuve 2

1. $98,504 + 1.208,9 + 382,45 =$

2. $700 \text{ a} - 297,60 \text{ a} =$ a

3. $4,959 \times 20,08 =$

4. $606,900 : 0,789 =$ reste

Epreuve 3

1°) $0,725 \text{ hl} + 48,5 \text{ dm}^3 + 0,289 \text{ m}^3 =$ litres

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

2°) $3\ 87,6 \times 270,9 =$

3°) $3058,87 : 8,34 =$ Reste : (1/100 près)

4°) $8\ h\ 23\ s - 2\ h\ 47\ mn\ 29\ s =$ h mn s

Epreuve 4

1. $19.813 + 134,46 + 4.020 =$

2. $318,16 \times 24,03 =$

3. $36\ h\ 43\ mn\ 11\ s - 19\ h\ 57\ mn\ 30\ s =$ h mn s

4. $1.419 : 18 =$ reste

Epreuve 5

1. $2\ t\ 3\ kg + 7\ q\ et\ 8\ kg =$ kg

2. $9\ h\ 15\ mn - 4\ h\ 45\ mn =$ h mn

3. $4960 \times 8,06 =$

4. $7,8 : 975 =$

Epreuve 6

1. $17,5\ ha + 185\ a + 15\ m^2 =$ a

2. $8\ h\ 42\ s - 4\ h\ 15\ mn\ 24\ s =$ h mn s

3. $38,409 \times 20,57 =$

4. $515,17 : 0,75 =$ reste (à 1/10 près)

Epreuve 7

1. $8\ a + 9\ ca + 2,7\ 989\ ha =$ ha

2. $6\ h - 3\ h\ 45\ mn\ 40\ s =$ h mn s

3. $78\ 735 \times 9\ 008 =$

4. $1\ 427,06 : 2,37 =$ reste (à 0,01 près)

Epreuve 8

1. Fraction simplifiée = $640 / 1920 =$

2. $8\ h\ 36\ mn\ 48\ s \times 9 =$ j h mn s

3. $2,400\ m^3 - 54,8\ dal =$ hl

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

4. $7,205 : 8,69 =$ reste :

Epreuve 9

1. $4,25 \text{ t} + 2 \text{ 835 kg} + 20,15 \text{ g} + 135 \text{ dag} =$ g

2. $754 \text{ l} + 4 \text{ cl} - 3 \text{ hl} + 25 \text{ dl} =$ dal

3. $1 \text{ 721,3} : 39,15 =$ reste

4. $95,8 \times 46,07 =$

Epreuve 10

1. $2820 \text{ m}^2 + 1 \text{ ha} + 38 \text{ çà} + 45 \text{ çà} =$ a

2. $292,604 \times 28,05 =$

3. $9 \text{ h} - 3 \text{ h} + 24 \text{ mn} + 53 \text{ s} =$ h mn s

4. $2668,75 : 39,8 =$ reste

1. Epreuve 11

2. $2.820 \text{ m}^2 + 1 \text{ ha} + 38 \text{ çà} + 45 \text{ çà} =$ ares

2. $292,604 \times 28,05 =$

3. $9 \text{ Si} + 38 \text{ s} - 3 \text{ h} + 24 \text{ mn} + 53 \text{ s} =$ h mn s

4. $2.668,75 : 39,8 =$

PROBLÈMES

Problème n°1

Pour ouvrir un commerce de glace et de jus de fruits, Marie achète à crédit trois congélateurs à 427 000 F l'un. Elle emploie trois vendeurs qui travaillent 25 jours par mois et versent chacun, par jour 1 500 F pour la glace et 2 800 F pour le jus de fruits.

1°/ Calculez la recette mensuelle encaissée.

Chaque mois, Marie paie 35 000 F à chaque vendeur, garde 45 000 F pour les factures d'eau et d'électricité et 20 000 F de frais divers.

2°/ Calculez son bénéfice mensuel.

3°/ Elle réserve les $\frac{2}{5}$ de ce bénéfice pour rembourser le Crédit.

Au bout de combien de temps pourra-t-elle le faire ?

4°/ Si l'intérêt annuel est de 192 150 F, à quel taux avait-elle contracté le crédit ?

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Problème n°2

Une école de 1 320 élèves veut réaliser un projet de construction et d'équipement de sa bibliothèque .
Pour cela, il faut :

- un bâtiment à 1 000 000 F,
- une main d'œuvre représentant 20 % du coût du bâtiment,
- des équipements à 800 000 F.

1°/ Calculez le coût total de la bibliothèque. A la suite d'une assemblée générale, les décisions suivantes ont été prises ;

- chaque élève cotise 500 F,
- l'Association des parents d'élèves verse le quart du coût total,
- la municipalité se charge des 40 %.

2°/ La somme réunie pourra-t-elle assurer les dépenses prévues pour construire et équiper la bibliothèque ? Sinon, combien manque-t-il ?

Pour compléter ce qui manque, les élèves ont le choix entre l'organisation d'une manifestation théâtrale de 486 places à raison de 75 F la place et une cotisation complémentaire de 50 F par élève.

3°/ Quel est le choix le plus avantageux ? Pourquoi ?

Problème n°3

Le maître d'une classe de 30 élèves a fait 150 pas de 80 cm pour mesurer le tour du jardin scolaire de forme rectangulaire. Sachant que la largeur représente les $\frac{2}{3}$ de la longueur,

1°/ Calculer les dimensions du jardin et sa surface en ares.

2°/ Pour organiser une sortie, les élèves ont récolté 1 230 pieds de salade vendus à raison de 210 F les 3 pieds. Quelle somme retirent-ils de la vente ?

3°/ Le trajet à parcourir durant cette sortie en aller et retour mesure 6 km sur une carte à l'échelle de $\frac{1}{50000}$ et coûte 300 F par kilomètre. Quelle somme leur faudra-t-il ?

4°/ Pour payer le voyage, les élèves sont obligés de verser une cotisation complémentaire. Quel sera le montant de la cotisation pour chaque élève ?

Problème n°4

Pour confectionner des tenues scolaires, l'association des parents d'élèves (A. P. E.) d'une école s'adresse à un centre de couture. Le centre demande 4 500 F par élève. L'A. P. E. dispose de 1 790 000 F en caisse. Pour compléter la commande, elle contracte un prêt de 1 000 000 F à une banque pour habiller tous les élèves.

1°/ Calculer l'effectif total de l'école.

2°/ Si 4 500 F représentent le prix d'achat de 2 tenues, et que chaque élève doit obligatoirement acheter 2 tenues, combien de tenues ont été confectionnées ?

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

3°/ L'A. P. E. vend une tenue à 2 500 F. Quel est son bénéfice.

4°/ Elle rembourse 1 040 000 F à la banque. A quel taux a-t-elle acquis ce prêt ?

Problème n°5

Pour venir en aide à un camarade malade, les 660 élèves d'une école décident d'organiser une kermesse. Deux types de billets sont vendus : 120 pour les adultes à raison de 100 F le ticket 350 billets pour les enfants. Les jeux ont rapporté 20 500 F.

1°) Calculez la recette totale de la manifestation si le prix du billet des adultes est le double de celui des enfants et si les dépenses s'élèvent à 6 000F.

2°) Combien leur manque-t-il si la recette représente les $\frac{2}{5}$ des frais médicaux à payer ?

3°) Le directeur et les maîtres de l'école versent les $\frac{4}{10}$ de la somme manquante. Combien devrait cotiser chaque élève pour compléter la somme ?

Problème n°6

Une couturière achète de l'étoffe dont le prix marqué est 96 000 F. Le commerçant lui fait une remise de 15 %.

1°) Combien payera-t-elle ?

2°) La couturière fait ses calculs et trouve qu'elle a acheté le mètre d'étoffe à 1020 F. Calculez la longueur d'étoffe achetée.

3°) Avec cette étoffe, elle peut coudre

- Soit 64 tenues d'enfants vendues 2 000 F la tenue.
- Soit des tenues d'adultes à raison de 2,50 m d'étoffe pour une tenue, qu'elle vend 3 500 F pièce. Combien de tenues d'adultes la couturière peut-elle coudre ?

4°) Gagnerait-elle plus en confectionnant des tenues d'enfants ou des tenues d'adultes ? Faites les calculs.

Problème n°7

Pour alimenter la caisse de leur coopérative villageoise, des jeunes gens décident d'exploiter un champ rectangulaire dont la clôture est revenue à 171. 000 F Sachant que le mètre de clôture coûte 475 F, calculez :

1°) Le périmètre du champ.

2°) Ses dimensions sachant que la longueur est le triple de la largeur.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

3°) Ce champ, dont le rendement est de 30 q à l'ha, produit des oignons vendus à 150 F le kg. Calculez
a) Le poids de la récolte b) Le produit de la vente.

4°) Avec les 20 % du produit de la vente des oignons, les jeunes décident de faire un élevage de poulets de chair. Combien de poussins à 270 F l'un pourront-ils acheter ?

Problème n°8

Pour clôturer son jardin de forme rectangulaire, un jardinier achète du grillage pour une valeur totale de 309 000 F à 1500 F le mètre.

1°) Si un portail de 4 m est prévu, quel est le périmètre du jardin.

2°) Sachant que la longueur du jardin est le double de la largeur quelles sont les dimensions du jardin ?

3°) Trouvez sa surface.

4°) Ce jardin produit des oignons dont le rendement est 2 q à l'ha. Quelle est la production totale du jardin ?

5°) On vend la récolte à raison de 250 F le kg. Quelle somme retire-t-on de cette vente ?

6°) Cet argent est placé à la banque au taux de 5 % pendant 18 mois. A combien s'élèvent les intérêts rapportés ?

Problème n°9

Une école a mené des activités qui lui ont rapporté les sommes suivantes

-jardinage	45.000 F
- élevage	60.000 F
-théâtre	15.000F

1°) Sachant qu'il restait 10.000 F en caisse, quelle est la somme disponible ?

2°) Avec les $\frac{3}{5}$ de cette somme, l'école décide d'acheter des livres à raison de 780 F l'un. Combien de livres pourra-t-on acheter ?

3°) Le reste de la somme est placé à la banque au taux de 5 % . Au bout de 25 mois, l'école retire l'argent (capital et intérêts réunis). A combien s'élève la somme retirée ?

4°) Avec cette somme, on décide de réparer une classe pour un montant de 95.000 F. Combien manque-t-il ?

Problème n°10

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Le jardin scolaire d'une école a produit 350 kg d'oignons avec un rendement de 6 kg/m².

1°) Quelle est la surface exploitée ?

2°) Le bureau de la coopérative de l'école décide de stocker la récolte pour la vendre à 500F le kg pendant la fête de la Tabaski. Sachant que l'oignon perd le 1/5 de son poids quand on le garde, calculer le montant de la vente.

3°) La coopérative veut acheter avec l'argent obtenu une motopompe valant 320 000 F avec une remise de 10% sur le prix d'achat. Combien manque-t-il à la coopérative ?

4°) Pour compléter le prix de la motopompe, l'assemblée générale de la coopérative décide de fixer une cotisation de 250 F à chaque élève. Quel est l'effectif de l'école ? (c.à.d. le nombre d'élèves)

Problème n°11

Une coopérative scolaire a mené les activités suivantes pour obtenir des fonds et s'équiper :

- cueillette = 25 000 F	élevage = 60 000 F
- maraîchage = 32 000 F	théâtre = 18 000 F
- objets fabriqués = 5 000 F	

Elle a dû décaisser pour les frais généraux les 25% des recettes. Le conseil d'administration vote un fonds de roulement, de 25 000 F pour l'achat de matériel divers. On décide de déposer le reste de l'argent dans un compte bancaire au taux de 5 %.

Au bout de combien de temps ce capital placé produira-t-il des intérêts de 6 000 F.

Problème n°12

Une coopérative scolaire achète 350 poussins à 220 F l'un. Pour leurs vaccins, il faut 3 flacons d'un médicament à 6 250 F l'un et un sachet d'un autre médicament vitaminé valant 3750 F. Ces poussins doivent consommer pour 6 semaines d'élevage 3 sacs d'aliments par semaine à raison de 5 500 F le sac.

1 °) A combien reviennent ces poussins à la fin des 6 semaines ?

2°) Avant l'abattage 1/10 des poulets meurt des suites d'une maladie et le reste est vendu à 2 000 F le poulet. Quel est le bénéfice réalisé ?

3°) Avec ce bénéfice, le directeur et ses élèves désireraient acheter un appareil de projection qui coûte 275 000 F, 4 films à 4 625 F l'un et pour leur bibliothèque des livres qui coûtent 1 200 F l'un. Combien de livres pourront-ils payer

Problème n°13

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Une porte a la forme d'un rectangle surmonté d'un demi-cercle. La largeur de la porte est de 1,40 m et sa hauteur totale est de 2,75m.

1°) Quelle est la hauteur de la partie rectangulaire ?

2°) Quelle est la surface totale de la porte ?

3°) On peint la porte sur les 2 faces. On utilise 2 kg de peinture pour peindre 5 m² Calculez le poids de la peinture utilisée.

4°) Cette peinture ne se vend qu'en boîte de 250 g valant 500 F l'une. Quel est le prix de la peinture ?

Problème n°14

Une coopérative scolaire dépense 41.000 F pour acheter des poussins à 205 F l'un.

1°) Calculer le nombre de poussins achetés.

Chaque poussin consomme en moyenne 4 kg d'aliments. Le sac de 50 kg d'aliment coûte 7.000 F.

2°) Calculer le prix de l'alimentation des poussins.

3°) La coopérative paye 7.810 F de médicaments et 6295 F pour l'entretien et le gardiennage du poulailler. Calculer la somme totale dépensée par la coopérative.

4°) Cinq (5) poulets sont morts avant la vente.

A combien la coopérative doit-elle vendre le poulet si elle veut réaliser un bénéfice total de 86.395 F ?

Problème n°15

Une association sportive et culturelle d'un village possède un champ rectangulaire dont le périmètre mesure 840m.

1°) Sachant que la largeur représente les 3/4 de la longueur, calculer les dimensions de ce champ.

2°) Ce champ produit 9 quintaux d'arachide à l'hectare. Quel est le poids total de la récolte ?

3°) L'arachide étant vendue à 80 f le kg, quelle somme a-t-on retirée de la vente ?

4°) L'association dépense les 2/3 de cette somme pour acheter du matériel agricole et du matériel sportif.

Elle place le reste de l'argent à la banque au taux de 5% et retire capital et intérêts réunis 111.456 f.

Calculer la durée du placement.

Exercices d'applications

N°1 *Le taux de TVA est de 20,60% sur le hors taxes. Quel est le montant de TVA compris dans un prix de 438,80 F TTC ? (arrondir au centime inférieur)*

- A) 90,39F B) 9,39F C) 7,49F D) 17,08F E) 74,95F

N°2 *Le taux normal de TVA est de 20,60% sur le prix hors taxes. Le taux réduit de TVA est de 5,5% (toujours sur le prix hors taxes). Sachant que le prix TTC d'un produit taxé au taux normal est de 790F, quel serait son prix TTC au taux réduit ? (arrondir au centime près)*

- A) 655,05F B) 673,13F C) 691,08F D) 833,45F E) 774,90F

N°3 *Sachant que le prix TTC d'un produit, au taux normal de TVA de 20,6% sur le prix hors taxes, est de 603F, quel sera son prix TTC dans un an en sachant que le prix hors taxes subit une inflation de 2,5% par an et que le taux de TVA sera réduit à 5,5% ? (arrondir au centime près)*

- A) 590,40F B) 508,00F C) 611,00F D) 638,90F E) 540,68F

N°4 *Le prix d'un produit étant de 662,38F, quel était son prix il y a trois ans, sachant qu'entre temps les prix ont augmenté de 10% par an ? (arrondir au centime près)*

- A) 463,66F B) 632,38F C) 692,38F D) 497,65F E) 596,14F

N°5 *Le prix hors taxes d'un produit passe de 703,50F à 656,72F, mais le taux de TVA (appliqué au prix hors taxe) est relevé de 5,5% à 20,6%. Quelle est la variation du prix TTC (en francs) ?*

- A) - 49,81F B) + 153,72F C) - 153,72F D) + 49,81F E) + 63,14F

N°6 *Un fonctionnaire monte d'un échelon chaque fois qu'il a un an et demi d'ancienneté supplémentaire. Sachant qu'il y a neuf échelons dans la carrière d'un fonctionnaire, qu'il commence au 1^{er} échelon, et qu'il a débuté sa carrière il*

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

y a 7 ans, 8 mois et 3 jours, dans combien de temps passera-t-il à l'échelon supérieur ? (on admettra que tous les mois comptent 30 jours)

- A) 11 mois B) 17 mois 27 jours C) 13 mois 27 jours D) 15 mois 27 jours
E) 1 an 2 mois 27 jours

N°7 *Un automobiliste parcourt 52 km à 83 km/h puis 103 km à 127 km/h. Quelle est sa vitesse moyenne sur l'ensemble du parcours ?*

- A) 155 km/h
B) 105 km/h
C) 98,32 km/h
D) 112,24 km/h
E) 107,83 km/h

14J 775612193 / 779215472

CORRECTION

CALCULS - OPERATIONS

Epreuve 1

1°/ $2\,820\text{ m}^2 + 1\text{ ha } 38\text{ ca} + 0,45\text{ dam}^2 = 129,3\text{ ares}$

2°/ $292,604 \times 28,05 = 8207,5422$

3°/ $3\,052 - 456,58 = 2595,42$

4°/ $16,3 : 0,048 = 339,58$ (à 0,01 près)

Epreuve 2

1. $98,504 + 1.208,9 + 382,45 = 1689,854$

2. $700\text{ a} - 297,60\text{ a} = 402,4\text{ a}$

3. $4,959 \times 20,08 = 99,57672$

4. $606,900 : 0,789 = 769$ reste 159

Epreuve 3

1°) $0,725\text{ hl} + 48,5\text{ dm}^3 + 0,289\text{ m}^3 = 410\text{ litres}$

2°) $3\,87,6 \times 270,9 = 105000,84$

3°) $3058,87 : 8,34 = 366,77$ Reste : 82 (1/100 près)

4°) $8\text{ h } 23\text{ s} - 2\text{ h } 47\text{ mn } 29\text{ s} = 5\text{ h } 12\text{ mn } 54\text{ s}$

Epreuve 4

1. $19.813 + 134,46 + 4.020 = 23967,46$

2. $318,16 \times 24,03 = 7645,3848$

3. $36\text{ h } 43\text{ mn } 11\text{ s} - 19\text{ h } 57\text{ mn } 30\text{ s} = 16\text{ h } 45\text{ mn } 41\text{ s}$

4. $1.419 : 18 = 78$ reste 15

Epreuve 5

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- $1.2\text{t}3\text{kg} + 7\text{qet}8\text{kg} = 2711 \text{ kg}$
- $2. 9 \text{ h } 15 \text{ mn} - 4 \text{ h } 45 \text{ mn} = 4 \text{ h } 30 \text{ mn}$
- $3. 4960 \times 8,06 = 4951,94$
- $4. 7,8 : 975 = 0.008$

Epreuve 6

- $1. 17,5 \text{ ha} + 185 \text{ a} + 15\text{m}^2 = 1935,15 \text{ a}$
- $2. 8 \text{ h } 42 \text{ s} - 4 \text{ h } 15 \text{ mn } 24 \text{ s} = 3 \text{ h } 45 \text{ mn } 18 \text{ s}$
- $3. 38,409 \times 20,57 = 790,07313$
- $4. 515,17 : 0,75 = 686,8 \text{ reste } 70 \text{ (à } 1/10 \text{ près)}$

Epreuve 7

- $1. 8 \text{ a} + 9 \text{ ca} + 2,7989 \text{ ha} = 2,8798 \text{ ha}$
- $2. 6 \text{ h} - 3 \text{ h } 45 \text{ mn } 40 \text{ s} = 2 \text{ h } 14 \text{ mn } 20 \text{ s}$
- $3. 78735 \times 9008 = 709244880$
- $4. 1427,06 : 2,37 = 602,1 \text{ reste } 83 \text{ (à } 0,1 \text{ près)}$

Epreuve 8

- Fraction simplifiée $\frac{640}{1920} = 1/3$
- $2. 8 \text{ h } 36 \text{ mn } 48 \text{ s} \times 3 = 3 \text{ j } 5 \text{ h } 31 \text{ mn } 12 \text{ s}$
- $3. 2,400 \text{ m}^3 \times 54,8 \text{ dal} = 29,48 \text{ hl}$
- $4. 7,205 : 8,69 = 0,8 \text{ reste : } 253$

Epreuve 9

- $1. 4,25 \text{ t} + 2835 \text{ kg} + 20,15 \text{ g} + 135 \text{ dag} = 7086370,15 \text{ g}$
- $2. 754 \text{ l } 4 \text{ cl} - 3 \text{ hl } 25 \text{ dl} = 45,164 \text{ dal}$
- $3. 1721,3 : 39,15 = 43 \text{ reste } 3795$
- $4. 95,8 \times 46,07 = 4413,506$

PROBLEME

Problème n°1

Recette encaissée par jour pour les 3 vendeurs $(1500 \text{ F} + 2800 \text{ F}) \times 3 = 12900 \text{ F}$

Recette mensuelle encaissée $12\,900 \text{ F} \times 25 = 322500 \text{ F}$

Paye mensuelle des trois vendeurs $35\,000 \text{ F} \times 3 = 105000 \text{ F}$

Dépenses mensuelles $105\,000 \text{ F} + 45\,000 \text{ F} + 20\,000 \text{ F} = 170\,000 \text{ F}$

Bénéfice mensuel $322\,500 \text{ F} - 170\,000 \text{ F} = 152\,500 \text{ F}$

Somme réservée pour le remboursement $152\,000 \text{ F} / 5 \times 2 = 60\,800 \text{ F}$

Prix des 3 congélateurs $427\,000 \text{ F} \times 3 = 1\,281\,000 \text{ F}$

Temps mis pour le remboursement $1\text{m} \times 1\,281\,000 \text{ F} / 60\,800 = 22 \text{ mois par excès}$

Taux $192\,150 / 1\,281\,000 \times 100 = 15\%$

Problème n°3

1°) Le coût total de la bibliothèque :

$1000\,000 \text{ f} + 200\,000 \text{ f} + 800\,000 \text{ f} = 2\,000\,000 \text{ f}$

2°) la somme réunie :

-Somme cotisée : $500 \text{ f} \times 1320 = 660\,000 \text{ f}$

-Somme versée par les parents : $2000000 \text{ f} / 4 = 500\,000 \text{ f}$

- la municipalité : $2000000 \text{ f} \times 40/100 = 800000 \text{ f}$

Total : $660\,000 \text{ f} + 500000 \text{ f} + 800000 \text{ f} = 1\,960\,000 \text{ f}$

Non, il manque : $2\,000\,000 \text{ f} - 1\,960\,000 \text{ f} = 40\,000 \text{ f}$

3°) le théâtre : $486 \times 75 \text{ f} = 36\,450 \text{ f}$

Cotisation : $1320 \times 50 \text{ f} = 66\,000 \text{ f}$

Ce sont les cotisations qui combleront le reste.

Problème n°3

1°) Les dimensions du jardin :

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Périmètre : $80 \text{ cm} \times 150 = 12000 \text{ cm} = 120 \text{ m}$

Demi périmètre : $120 \text{ m} / 2 = 60 \text{ m}$

Longueur : $L + l = 60 \text{ m} = L + 2/3L$

$L = 60 \times 3/5 = 36 \text{ m}$ $l = 24 \text{ m}$

Surface : $L \times l = 36 \text{ m} \times 24 \text{ m} = 864 \text{ m}^2$

2°) La somme retirée de la vente :

$1230 / 3 = 420 \text{ f}$ $210 \times 410 = 86\ 100 \text{ f}$

3°) distance à parcourir : $6 \times 5000000 = 30000000 \text{ cm} = 300 \text{ km}$

La somme qu'il faut : $300 \text{ f} \times 300 = 90000 \text{ f}$

4°) La somme restante : $90\ 000 \text{ f} - 86\ 100 \text{ f} = 3\ 900 \text{ f}$

Cotisation par élèves : $3900 \text{ f} / 30 = 130 \text{ f}$

Problème n°4

1°) La somme totale : $1790000 \text{ f} + 1000000 \text{ f} = 2\ 790\ 000 \text{ f}$

Effectif total : $2790000 \text{ f} / 4500 = 620$ élèves

2°) le nombre de tenues : $620 \times 2 = 1240$ tenues

3°) Prix de vente : $1240 \times 2500 \text{ f} = 3\ 100\ 000 \text{ f}$

Bénéfice : $3100000 - 2790000 \text{ f} = 310\ 000 \text{ f}$

Taux : $310000 \times 100 / 1000000 = 4 \%$

Problème n°5

Solution	Résultats
Le prix des billets des adultes	
$100 \text{ f} \times 120$	$= 12.000 \text{ f}$
Le prix d'un billet d'enfant	
$100 \text{ f} : 2$	$= 50 \text{ f}$

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Problème n°6

Solution	Résultats
Prix d'achat des 350 poussins	
220×350	= 77.000 f
Le prix des 3 flacons de médicaments	
$6\,250 \times 3$	= 18.750f
Le nombre de sacs d'aliments	
3×6	= 18 sacs
Le prix d'achat des 18 sacs :	
$5.500f \times 18$	= 99.000 f
Les poussins reviennent à	
$77.000 f + 18.750 f + 3.750 f + 99\,000 f$	= 198.500 f
Le nombre de poulets morts avant abattage	
$\frac{350 \times 1}{10}$	= 35 poulets
Le nombre de poulets vendus	
$350 p - 35 p$	= 315 poulets
Le prix de vente des poulets	
$2.000f \times 315$	= 630.000 f
Le bénéfice réalisé	
$630.000 f - 198.500 f$	= 431.500 f
Le prix des 4 films	
$4.625 f \times 4$	= 18.500 f

77215472

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Solution	Résultats
Le prix de l'appareil et des films :	
$275.000 \text{ f} + 18.500 \text{ f}$	$= 293.500 \text{ f}$
Il leur reste pour l'achat des livres :	
$431.500 \text{ f} - 293.500 \text{ f}$	$= 138.000 \text{ f}$
Le nombre de livres qu'ils pourront acheter	
$138.000 \text{ f} : 1.200$	$= 115 \text{ livres}$

Problème n°7

Solution	Résultats
Rayon du demi-cercle	
$1,40 \text{ m} : 2$	$= 0,70 \text{ m}$
Hauteur de la partie rectangulaire :	
$2,75 \text{ m} - 0,70 \text{ m}$	$= 2,05 \text{ m}$
Surface de la partie rectangulaire :	
$2,05 \times 1,40$	$= 2,87 \text{ m}^2$
Surface du demi-cercle	
$\frac{0,70 * 0,70 * 3,14}{2}$	$= 0,7693 \text{ m}^2$
Surface totale de la porte	
$2,87 \text{ m}^2 + 0,7693 \text{ m}^2$	$= 3,6393 \text{ m}^2$
Surface peinte	
$3,6393 \text{ m}^2 \times 2$	$= 7,2786 \text{ m}^2$
Poids de la peinture utilisée	

215472

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Solution	Résultats
$\frac{2\text{kg} * 7.2786}{5}$	=2,91144 kg ou 2911,44g
Nombre de boîtes de peinture :	
$\frac{1\text{boite} * 2911.44}{250}$	= 12 boîtes 250
Le prix de la peinture :	
500 F x 12	= 6.000 f

Problème n°8

Solution	Résultats
1°) - Le nombre de poussins achetés est :	
$1\text{ p} \times 41.000 : 205$	= 200 p
2°) - Le poids de l'alimentation est :	
$4\text{ kg} \times 200$	= 800 kg
- Le nombre de sacs de 50 kg est :	
$1\text{ s} \times 800 : 50$	=16 sacs
- Le prix de l'alimentation est :	
$7.000\text{ f} \times 16$	= 112.000 f
3°) - La somme totale dépensée est de :	
$4\ 1.000\text{ f} + 112.000\text{ f} + 7.010\text{ f} + 6.295\text{ f}$	= 167,105 f
4°) - Le nombre de poulets à vendre est :	
$200 - 5$	= 195 poulets
- Le prix de vente total des poulets est :	

79215472

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Solution	Résultats
$167.105 \text{ f} + 86.395 \text{ f}$	$= 253.500 \text{ f}$
- La coopérative doit vendre le poulet à :	
$253.500 \text{ f} : 195$	$= 1300 \text{ f}$

Problème n°9

Solution	Résultats
Demi-périmètre :	
$840 \text{ m} : 2$	$= 420 \text{ m}$
Longueur :	
420×4	$= 240 \text{ m } 7$
Largeur	
420×3	$= 180 \text{ m } 7$
Surface du champ :	
$1 \text{ m}_x 240 \times 180$	$= 43.200 \text{ m}_x \text{ ou } 4,32 \text{ ha}$
Poids récolté :	
$9 \text{ q} \times 4,32$	$= 38,88 \text{ q ou } 3.888 \text{ kg}$
Prix de vente arachide :	
$80 \text{ f} \times 3.888$	$= 311.040 \text{ f}$
Somme dépensée pour le matériel sportif et agricole :	
$311.040 \text{ f} \times 2$	$= 207.360 \text{ f} \times 3$
Reste de l'argent	

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Solution	Résultats
311.040 f - 207.360 f	= 103 680 f
Intérêt annuel	
103.680 fx 5	= 5.184 f 100
Intérêt total :	
111.456 f- 103.680 f	= 7.776 f
Durée du placement	
$\frac{360j * 7.776}{5.184}$	= 540 j ou 18 mois ou 1 an 6 mois

Exercices d'applications

N°1 E) 74,95F : la méthode la plus simple est de retrouver le prix hors taxe. On prend le prix TTC que l'on divise par 1,206. On obtient 363,85 F. Pour obtenir le montant de TVA on calcule la différence entre le prix TTC et le prix HT, à savoir : $438,80 - 363,85 = 74,95$. Il existe également une autre méthode : le taux de TVA de 20,60% sur le prix HT correspond à un taux de 17,08% sur le TTC. Donc, le montant de TVA est égal à : $0,1708 \times 438,80 = 74,95$.

N°2 C) 691,08F : le prix hors taxe est de (en appliquant la méthode explicitée précédemment) : $790/1,206 = 655,06$. Pour avoir le prix TTC au taux de 5,5% on multiplie ce résultat par 1,055 = 691,08

N°3 E) 540,68F : on calcule le hors taxe et on obtient 500F. Pour calculer le prix HT avec l'inflation à 2,5% on multiplie 500 par 1,025 = 512,5. Ceci est le prix hors taxe. Pour avoir le prix TTC à 5,5% on multiplie par 1,055 = 540,68 F.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

N°4 D) 497,65F : sur trois ans le coefficient multiplicateur est égal à $1,1^3$ soit 1,331. Ensuite, on divise $662,38/1,331$ et on obtient 497,65. Attention : en toute rigueur, les taux d'accroissement annuel se multiplient ($1,1 \times 1,1 \times 1,1$ et non $1,1 + 0,1 + 0,1$).

N°5 D) + 49,81F : on calcule le prix TTC initial ($703,50 \times 1,055 = 742,19$) puis le prix TTC final ($656,72 \times 1,206 = 792$) et l'on fait la différence entre les 2 ($792 - 742,19$). Le prix TTC augmente donc de 49,81 F.

N°6 D) 15 mois 27 jours : il convient de calculer en premier lieu le nombre de jours que va passer le fonctionnaire à chaque échelon (1 an et demi = 18 mois $\times 30 = 540$ jours). Le fonctionnaire a 7 ans, 8 mois et 3 jours d'ancienneté (soit 2763 jours). Pour connaître son échelon actuel il convient donc de poser l'opération suivante : $2763/540$ soit 5,112 ce qui signifie qu'il a 5 échelons révolus et est donc actuellement au 6^{ème} échelon. Son ancienneté dans ce 6^{ème} échelon est égale à $2763 - (5 \times 540) = 63$ jours. Il lui reste donc 540 (1 an et demi d'ancienneté) $- 63 = 477$ jours soit $477/30 = 15,9$ mois soit 15 mois et 27 jours

N°7 E) 107,83 km/h : il faut tout d'abord calculer le temps qu'il va mettre pour parcourir respectivement les 52 puis les 103 km. Donc : $52/83 = 0,6265 \times 60$ (pour obtenir les minutes) = 37 minutes et 35 secondes ; $103/127 = 0,8110 \times 60 = 48$ minutes 40 secondes. L'automobiliste aura donc parcouru au total $52 + 103 = 155$ km en $37'35'' + 48'40'' = 86,25'$. Sa vitesse moyenne est donc égale à $155/(86,25/60) = 107,83$ km/h

Culture Générale

Introduction Générale à l'Économie du développement

L'économie du développement est une branche de l'économie qui s'intéresse aux déterminants de la pauvreté et du sous-développement ainsi qu'aux politiques à mettre en œuvre pour sortir les pays en développement de leur sous-développement.

Sommaire:

1 Définition, objectifs

1.1 Les pionniers du développement (1945 - 1960/65)

1.2 La phase de radicalisation (1960/65 - 1975/80)

1.3 La période de la gestion de la crise (1975/80 - 1995)

2 Moyens du développement

2.1 Amorçage du développement : lieux et secteurs

3 Types de pays par rapport au développement

4 Evolution des types de développement

4.1 Développement humain

4.2 Développement durable

4.3 Décroissance

1 Définition, objectifs

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

L'économie du développement est un ensemble de pratiques publiques et privées encourageant le développement économique d'un pays ou d'une région, en favorisant la propension à investir, innover, entreprendre, se former, travailler.

L'objectif est de réunir une masse critique de facteurs de production pour atteindre une croissance économique suffisante, apportant notamment une amélioration sensible du niveau de vie des habitants de la zone concernée.

L'économie du développement, en tant que branche à part entière de l'économie, date de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Auparavant les études relatives aux pays pauvres faisaient parti de l'analyse de la croissance. Il n'y avait pas de théories spécifiques à ces pays. Ce n'est que dans les années cinquante que les économistes vont s'attacher à développer des outils propres aux pays en développement ^[1]. Parmi les pionniers du développement on peut citer Paul N. Rosenstein-Rodan, Albert O. Hirschman, Arthur Lewis, Regnard Nurkse, Gunnar Myrdal et Raúl Prebisch. Les premiers travaux des pionniers du développement ne distinguaient pas développement économique et croissance économique. Le développement signifiait obligatoirement l'obtention d'une croissance économique sur longue période. Et inversement toute croissance créerait une amélioration du bien-être de la population et une diminution de la pauvreté. Les travaux s'intéressaient donc aux déterminants de la croissance. Les premières politiques préconisées portaient sur un investissement massif de façon à sortir du sous-développement et mettre en oeuvre un cercle vertueux. Par la suite les économistes du développement ont introduit la séparation entre développement et croissance. Le développement ne peut se faire sans croissance mais une politique de développement doit s'attacher également à réduire les inégalités, satisfaire les besoins fondamentaux.

L'évolution de la pensée économique du développement est généralement découpée en trois phases.

1.1 Les pionniers du développement (1945 - 1960/65)

Dans le contexte d'après guerre marqué par la décolonisation en Asie et en Afrique, du développement des institutions de Bretton Woods et durant la guerre froide la lutte contre la pauvreté était vu comme un moyen de garder ces pays dans le camp occidental, l'économie du développement s'élabore. Les principaux travaux s'attachent à montrer les spécificités structurelles des pays en développement: les cercles vicieux de la pauvreté (Nurkse), le dualisme (Lewis 1955), la croissance équilibrée (Rosenstein-Rodan, Nurkse), la croissance déséquilibrée (Hirschmann), les étapes de la croissance économique (Rostow)...

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Le sentiment qui prédominait était un grand espoir, le sous-développement pourrait être résolu rapidement. A cette période, le développement était synonyme de croissance du revenu national. Le manque de capitaux étant le principal obstacle au développement, les politiques de développement s'orientaient vers une aide publique au développement inspirée du plan Marshall. Etant donné le manque de capitaux, la question de la meilleure allocation qu'il soit de l'investissement se posait avec acuité.

Le secteur clé des pionniers du développement était l'industrie. Les politiques de développement prônées dans cette période d'après guerre s'évertuaient à lancer l'industrialisation des PED sur l'exemple de l'industrialisation des pays avancés.

Le modèle d'Harrod-Domar mettait en lumière le besoin de capitaux des PED. Le taux de croissance dépendait du taux d'épargne; le niveau bas de ce dernier dans les PED devait être compensé par l'aide étrangère. Rosenstein-Rodan allait dans le même sens. Du fait de l'indivisibilité de certains investissements, une grande poussée (big push) était nécessaire.

L'allocation des capitaux restait un sujet débattu, entre les partisans d'un investissement limité à certains secteurs (croissance déséquilibrée, Nurkse) et les partisans d'un investissement plus large (croissance équilibrée, Hirschman).

1.2 La phase de radicalisation (1960/65 - 1975/80)

L'économie du développement s'est radicalisée au cours des années 60. Le sous-développement est alors vu comme la résultante de causes externes. Plusieurs théories vont dans ce sens: théorie de la dépendance, théorie de l'échange inégal, analyse centre-périphérie.

1.3 La période de la gestion de la crise (1975/80 - 1995)

2 Moyens du développement

Les pratiques favorisant le développement peuvent se situer au niveau des dispositions légales, de l'adaptation des infrastructures et de l'éducation, voire de certaines incitations financières. Robert Solow a examiné de près ces aspects, ainsi bien entendu que les organismes publics (Banque mondiale) ou privés (Fondation Soros) chargés de promouvoir le développement.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

La **transition** entre une économie sous-développée et une économie en développement suppose un cumul suffisant, dépassant un seuil critique d'initiative, d'adaptation culturelle, éducative, et législative, et de moyens matériels. En particulier, les exemples des pays émergents, y compris des plus importants en population tels que la Chine, l'Inde et le Brésil, ont montré que le démarrage économique était favorisé par l'introduction de mesures de libéralisation des initiatives privées relevant du libéralisme économique.

2.1 Amorçage du développement : lieux et secteurs

Concernant la nature et la localisation des projets d'amorçage, on distingue :

- le développement partant de la base, à partir de **micro-projets** très localisés, associant la population et faisant confiance à son initiative,
- et le développement à partir de **gros projets d'investissements**, qui bien que nécessaires et, pour certains, indispensables, peuvent avoir des effets plus aléatoires et moins « entraînants » pour le reste de l'économie.

Les théories modernes de développement (Michael Porter) insistent par ailleurs sur la notion de **pôle de compétence géographique**, où se regroupent des savoir-faire apportant une excellence exclusive, source d'avantage compétitif. Le pivot peut être est une université dotée d'un centre de recherche de renom et très motivée par la coopération avec les entités économiques et financières. Deux exemples:

- La Silicon Valley regroupe ces trois compétences : universitaire (Stanford, Berkeley, Santa Clara), entreprises technologique (la première fut Hewlett-Packard) et fonds de capital risque.
- Des pays émergents, comme l'Inde (Bangalore, Bombay pour la sous-traitance de logiciels informatiques et pour les principes actifs pour médicaments génériques), la Chine (industrie spatiale) et le Brésil (génétique agricole), jouent, outre des activités plus classiques à main d'œuvre non qualifiée, ce domaine de l'avancée technologique.

3 Types de pays par rapport au développement

Une distinction peut être faite entre

- pays développés,
- pays émergents (pays en voie de développement / pays en développement),

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- et pays sous-développés.

Les aspects sociétaux diffèrent des uns aux autres et leur étude fait l'objet de la sociologie du développement.

A noter qu'il peut y avoir déclin économique de pays jusque là développés (par exemple, l'Argentine était une puissance économique au début du XX^e siècle). Il peut provenir indépendamment de circonstances imprévisibles internes ou externes,

- soit d'erreurs économiques et d'imprévisions,
- soit d'un relâchement de l'attitude face aux efforts et adaptations nécessaires pour maintenir le développement, lequel n'est jamais assuré.

4 Evolution des types de développement

4.1 Développement humain

4.2 Développement durable

Certains prônent le développement durable ou la croissance durable, en gérant de façon parcimonieuse tout ce qui est ressource naturelle dont certaines pourraient se tarir ou se dégrader.

Cette gestion est certes nécessaire, mais l'économie moderne, dite économie post-industrielle relève de l'économie du savoir, dont la matière première (et, en parallèle, le facteur de production déterminant) est l'éducation, l'information, le savoir faire, la créativité.

Il y a donc moins utilisation de ressources physiques, sauf dans les pays émergents où il s'agit de passer par une phase industrielle. Par exemple nombre d'activités de service (à l'exception des transports) et les secteurs de haute technologie (logiciels informatique, réseaux de télécommunication) consomment bien moins de matière et d'énergie que des secteurs économiques plus « mûrs », tels que l'automobile par exemple.

En tout cas, le développement durable est considéré comme un objectif pour l'humanité et il hypothèque les conditions de vie des générations futures.

4.3 Décroissance

Les **indicateurs de développement humain** (IDH), ou en anglais *human development indicators*, sont des indicateurs chiffrés utilisés par le Programme des Nations unies pour le développement pour estimer le développement d'un pays. À partir de ces indicateurs, on calcule un indicateur composite, l'**indice de développement humain** ou **IDH** (*human development index*, HDI). Contrairement au revenu par habitant, l>IDH prend en compte le caractère multidimensionnel du développement. Il

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

utilise trois éléments (longévité, scolarisation et alphabétisation, niveau de vie) comme mesure indirecte de la qualité de vie. L'IDH a été conçu d'après une idée de l'économiste indien Amartya Sen.

Indice de développement humain

Principe

L'IDH est un *indice composite* sans dimension compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Il est la moyenne de trois indices quantifiant

- la *longévité* (espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, au logement, à une bonne hygiène et aux soins médicaux ;
- le *niveau d'éducation* (taux de scolarisation et d'alphabétisation), qui traduit la satisfaction des besoins immatériels comme la capacité de participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société ;
- le *niveau de vie* (logarithme du produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat), afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

En 2002, l'IDH va de 0,942 pour la Norvège (1^{re}) à 0,275 pour le Sierra Leone (173^e). La moyenne mondiale est de 0,722. Le PNUD classe les pays en trois groupes :

- pays à développement humain élevé (IDH \geq 0,8) : 53 pays d'IDH moyen 0,918 ;
- pays à développement humain moyen (0,5 \leq IDH < 0,8) : 84 pays d'IDH moyen 0,691 ;
- pays à faible développement humain (IDH < 0,5) : pays d'IDH moyen 0,448.

Richesse et pauvreté dans le monde

SOMMAIRE

Introduction

L'idée essentielle

Définitions

Quelques Chiffres

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Richesse et pauvreté dans le monde

1. Les écarts de richesse entre les pays développés et le tiers monde

A. Un large éventail de la pauvreté à la richesse

B. Les critères de mesure de ces inégalités

C. Les symptômes de la pauvreté

2. Les causes des écarts de richesse

A. Les causes géographiques

B. Les causes historiques, économiques et politiques

C. Les causes démographiques

3. La diversité à l'intérieur des sud et des nord

A. Le tiers monde est de plus en plus divers

B. Le Nord est moins divers

conclusion

Introduction

➔ L'idée essentielle

Il existe dans le monde actuel de grands écarts de richesse entre les pays et les individus. Ces écarts se sont creusés au xxe siècle. On parle de monde à plusieurs vitesses pour caractériser cette diversité.

➔ Définitions

IDH : Sigle créé par l'ONU, désignant l'Indice de Développement Humain. L'IDH permet de mesurer les conditions de vie des habitants d'un pays. Il prend en compte l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et les revenus d'une population. Il se mesure de 0 à 1 ; plus il est élevé, plus la situation des populations est satisfaisante (celui de la France est de 0,946).

PMA : Pays les moins avancés. Ex. : l'Inde, le Mali (Afrique de l'Ouest).

PNB/hab. : Le Produit National Brut par habitant est l'ensemble de la production d'un pays en un an, divisée par le nombre d'habitants.

➔ Quelques Chiffres

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Quelques PNB/hab. significatifs en 1995 :

Pays riches	Pays du Sud
Japon : 39 600 \$	Corée du Sud : 9 700\$
États-Unis : 27 000 \$	Brésil : 3 600 \$
France : 25 000 \$	Inde : 340 \$

➔ Richesse et pauvreté dans le monde

L'étude du monde actuel fait ressortir de très fortes inégalités entre riches et pauvres, qu'il s'agisse de continents, de pays ou d'habitants d'une même ville. Ces inégalités économiques et sociales se creusent-elles ou se réduisent-elles en cette fin de xxe siècle ?

1. Les écarts de richesse entre les pays développés et le tiers monde

A. Un large éventail de la pauvreté à la richesse

– À l'échelle du monde, il existe une opposition entre les pays développés, dits du Nord (car ils se situent pour l'essentiel dans l'hémisphère Nord, à part l'Australie et la Nouvelle-Zélande), et ceux du tiers monde ou du Sud. Les pays développés sont des pays riches, qui jouissent d'un haut niveau de développement. Au contraire, ceux du Sud connaissent de nombreux problèmes et leurs populations sont très pauvres.

– À l'échelle des continents, il existe également de très grands écarts de richesse. Ainsi, l'Amérique du Nord est très riche, tandis que l'Amérique latine est, pour l'essentiel, composée de pays pauvres. De même, à l'intérieur de chaque continent, de grandes disparités se font jour : ainsi, en Europe, la Roumanie est beaucoup plus pauvre que la Suisse.

– À l'échelle d'un pays, il est fréquent que des régions riches et des régions pauvres se côtoient. C'est le cas en Italie : les régions du Nord, qui constituent le cœur économique et industriel du pays, sont très riches ; au contraire, celles du Sud, plus rurales, sont nettement plus défavorisées (taux de chômage très élevé).

– Dans les grandes villes, il existe des quartiers riches et des quartiers pauvres, parfois très proches. Ainsi, à Mexico, les bidonvilles jouxtent les immeubles modernes. À New York, le centre des affaires, Manhattan, est voisin du quartier noir pauvre, Harlem.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

B. Les critères de mesure de ces inégalités

– Les écarts de richesse entre les pays se mesurent à l'aide du PNB/hab. Cet indicateur permet des comparaisons internationales, mais il constitue une mesure de la richesse des habitants seulement en fonction de la richesse totale du pays ; il ne donne aucune indication sur les conditions de vie des habitants. Or, un pays peut être riche et ses habitants pauvres faute de redistribution équitable des richesses.

– Pour évaluer les conditions de vie des populations, on utilise l'IDH. Là encore, les écarts sont très forts entre les pays développés comme le Canada (plus fort IDH du monde) et ceux du tiers monde comme l'Inde (où l'IDH est faible).

C. Les symptômes de la pauvreté

– Les pays du Sud connaissent des problèmes économiques et sociaux considérables, liés à la faiblesse des revenus de l'État et des citoyens. Les populations du tiers monde sont ainsi confrontées à des problèmes :

- d'alimentation : famines, malnutrition (alimentation insuffisante) fréquente ;
- de santé : forte mortalité des bébés, faible espérance de vie ;
- d'éducation : les taux d'alphabétisation sont souvent faibles parce que l'État n'a pas les moyens d'éduquer le nombre très important d'enfants et que les parents ne peuvent pas les envoyer à l'école ;
- d'emploi : le chômage est très important, d'autant plus que la part de jeunes adultes (qui cherchent un travail) est élevée dans la population. Beaucoup sont obligés de travailler dans l'illégalité ou d'exercer des « petits boulots » ;
- de logement : les conditions de vie sont très difficiles, des familles sont obligées de vivre dans des bidonvilles, beaucoup n'ont pas accès à l'eau potable ou à l'électricité.

– Les sociétés des pays du Sud sont très inégalitaires : une petite minorité très riche et une large majorité pauvre, qui vit dans des conditions très précaires, coexistent. Ces inégalités criantes s'observent notamment dans les grandes villes.

2. Les causes des écarts de richesse

A. Les causes géographiques

– Les différences entre pays (ou régions) riches et pauvres peuvent s'expliquer par des causes

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

climatiques (les régions quasi désertiques sont défavorisées), par le relief (les régions de montagne sont souvent plus pauvres, comme les Andes en Amérique du Sud) ou bien par la nature des sols (difficulté de cultiver sur les sols pauvres du Sahel en Afrique). Les catastrophes naturelles peuvent également aggraver le dénuement de certaines régions (inondations au Bangladesh).

– L'inégale répartition des ressources naturelles (comme l'eau, le pétrole) est aussi facteur d'inégalités de richesse. Ainsi, les pays du Moyen Orient (Arabie Saoudite, Koweït) sont devenus très riches grâce au pétrole, tandis que certains pays d'Afrique doivent tout importer, ce qui pèse sur le budget de l'État.

B. Les causes historiques, économiques et politiques

– La réussite des pays développés s'explique souvent par la révolution industrielle, qui a eu lieu en Europe et aux États-Unis au XIXe siècle. De cette époque date l'essor économique de ces pays, fondé sur l'industrie.

– Au contraire, les pays du tiers monde n'ont pas connu cette phase de décollage économique lié à l'industrialisation. Certains ont attribué le retard de ces pays à la colonisation par les pays européens.

– Certains pays sont durablement appauvris par des guerres ou par des problèmes économiques liés à leur régime politique. C'est le cas de l'Afghanistan ou encore de l'Irak. Au contraire, une situation de paix est souvent favorable à la prospérité.

C. Les causes démographiques

– La forte croissance démographique peut également être un facteur qui aggrave les problèmes économiques. En effet, il est difficile pour un État pauvre de subvenir aux besoins d'une population très nombreuse (éducation, santé...).

– Cependant, une population nombreuse peut aussi être un atout pour l'économie, comme aux États-Unis, parce qu'elle constitue un grand marché de consommation et procure une main-d'œuvre abondante.

3. La diversité à l'intérieur des suds et des nords

A. Le tiers monde est de plus en plus divers

– Les PMA sont les pays les plus pauvres du monde. Leur population est confrontée à de nombreux

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

problèmes et connaît des conditions de vie très précaires.

– D'autres pays, comme la Chine, connaissent actuellement un développement certain. Le niveau de vie de la population s'élève et les conditions de vie s'améliorent (alphabétisation, hausse de l'espérance de vie, amélioration de la ration calorique...).

– Les pays disposant de ressources importantes en pétrole, comme l'Arabie Saoudite, ont connu un enrichissement rapide et spectaculaire. La plupart de leurs habitants y vivent dans de très bonnes conditions.

– Quelques pays, appelés NPI (ou pays émergents), connaissent un développement rapide fondé sur l'industrie, grâce à un faible coût de la main-d'œuvre. Le niveau de vie est similaire à celui des pays les moins développés d'Europe. Cependant, cette réussite demeure fragile, comme l'illustre la crise économique en Asie de 1997, qui a plongé des millions de personnes dans la misère.

B. Le Nord est moins divers

– Les grandes puissances économiques qui composent la Triade sont des pays riches. Leur population dispose d'un haut niveau de vie, qui leur permet d'avoir accès à la consommation et de vivre agréablement. Mais ces pays connaissent également des problèmes, comme le chômage ou l'exclusion. Une partie de leur population est pauvre (13 % de pauvres aux États-Unis).

– Certains pays, à économie largement agricole, sont un peu moins riches, comme la Grèce. Les conditions de vie des populations y sont néanmoins satisfaisantes.

– La Russie et les PECO connaissent des évolutions contrastées. Leur point commun est d'être en période de transition, entre le modèle communiste et l'économie de marché. Certains, comme la Pologne ou la Hongrie, progressent rapidement tandis que la Russie traverse une grave crise qui appauvrit la population.

Le monde actuel présente donc un très large éventail de la pauvreté à la richesse. Ces inégalités ont tendance à se creuser davantage.

La Mondialisation

Le terme mondialisation désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle de la planète. Ce phénomène touche la plupart des domaines avec des effets et une temporalité propre à chacun.

Ce terme est souvent utilisé aujourd'hui pour désigner la mondialisation économique, et les changements induits par la diffusion mondiale des informations sous forme numérique sur la Toile.

Sommaire

1 Définitions

1.1 Mondialisation et globalisation

1.2 Mondialisation

1.3 Mondialisation et mondialisme

2 Historique

2.1 Avant le XVIIe siècle

2.2 Le XIXe siècle : essor de la révolution industrielle

2.3 Les chaos du « court XXe siècle »

3 La mondialisation au XXIe siècle

3.1 Échanges de biens matériels

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

3.2 Mondialisation de l'information

3.3 Changement de représentation

4 Aspects de la mondialisation contemporaine

4.1 Aspects économiques

4.1.1 Pays riches

4.1.2 Nouveaux pays industrialisés

4.1.3 Pays pauvres

4.2 Culture et société

4.3 Aspects politiques

4.4 Aspects humains

4.4.1 Migrations

4.4.2 Tourisme

5 Conceptions de la mondialisation

6 Articles de presse

Démocratiser la mondialisation

Mondialisation de la démocratie et sécurité collective

1 Définitions

Le terme « mondialisation » apparaît dans la langue française en 1964^[1] dans le cadre de travaux économiques et géopolitiques. Il désigne initialement le seul mouvement d'extension des marchés des produits industriels à l'échelle des blocs géopolitiques de la Guerre froide. Longtemps cantonné au champ académique, il se généralise au cours des années 1990, d'une part sous l'influence des thèses d'émergence d'un « village global » portées par le philosophe Marshall MacLuhan, et surtout par le biais des mouvements antimondialistes et altermondialistes, qui attirent, par leur dénomination même, l'attention du public sur l'ampleur du phénomène.

2 Mondialisation et globalisation

La distinction entre ces deux termes est propre à la langue française. Le mot anglo-saxon original est globalization, repris par la plupart des autres langues. D'un point de vue étymologique, monde et globe sont suffisamment proches pour que mondialisation et globalisation soient synonymes dans leur emploi initial

en langue française (1964 pour le premier, 1965 pour le second). Toutefois, la proximité de "globalisation" avec l'anglo-saxon et la particularité de mondialisation ont amené une divergence sémantique. En français, le terme "globalisation" désigne l'extension supposée du raisonnement économique à toutes les activités humaines, tandis que le terme "mondialisation" désigne l'extension planétaire des échanges qu'ils soient économiques, culturels, politiques ou autres.

1.2 Mondialisation

De manière complètement générique, le terme mondialisation désigne un processus historique par lequel des individus, des activités humaines et des structures politiques voient leur dépendance

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

mutuelle et leurs échanges matériels autant qu'immatériels s'accroître sur des distances significatives à l'échelle de la planète. Elle consiste en l'interdépendance croissante des économies et contribue à l'expansion des échanges et des comportements.

La genèse du terme explique que ce processus soit le plus souvent envisagé sous le seul aspect de la mondialisation économique, développement des échanges de biens et de services, augmentée depuis la fin des années 1980 par la création de marchés financiers au niveau mondial. Toutefois s'y ajoutent :

- l'aspect culturel qu'apporte l'accès d'une très large partie de la population mondiale à des éléments de culture de populations parfois très lointaines d'une part et aussi la prise de conscience par les pays développés dans leur ensemble de la diversité des cultures au niveau mondial,
- l'aspect politique que représente le développement d'organisations internationales et d'ONG.

En toute rigueur, il conviendrait ainsi de parler des mondialisations, afin de distinguer le domaine considéré (économie, culture, politique) et la période historique envisagée.

1.3 Mondialisation et mondialisme

Si la mondialisation est un processus qui se traduit par des faits, le mondialisme est une idéologie. Celle-ci affirme le caractère inéluctable de la mondialisation et son incompatibilité avec la structure de l'État-nation, son caractère inhérent à vouloir apporter la paix définitive par l'instauration d'un gouvernement mondial passant par un humanisme. Le mondialisme en tant que tel ne constitue cependant pas une idéologie constituée. On le retrouve au sein d'idéologies plus vastes, allant du néolibéral à l'internationalisme d'extrême-gauche.

Un glissement du sens du terme vers sa seule acception néo-libérale a donné naissance aux termes d'antimondialisation et d'altermondialisation pour désigner des courants de pensée visant respectivement à limiter le processus de mondialisation ou à en modifier le contenu.

2 Historique

Si le vocable « mondialisation » est récent, il désigne cependant différentes périodes de l'Histoire, dont certaines anciennes.

2.1 Avant le XVIIe siècle

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les hommes du XVII^e siècle ou des siècles antérieurs avaient des représentations du monde différentes des nôtres. La terre était peuplée de moins de 700 millions d'habitants. On ne peut donc pas vraiment parler de mondialisation.

On constate pourtant que des événements politiques et culturels majeurs ponctuent l'Histoire :

- Extension de l'empire romain, unification de la Chine, grands mouvements de population,
- Extension de l'empire byzantin à partir du VI^e siècle (empereur Justinien),
- Formation de l'empire carolingien aux IX^e siècle-X^e siècle, extension musulmane,
- Ouverture de routes commerciales dès la fin du X^e siècle en Europe (cf Pierre Riché, le terme Europe n'était pas encore employé), (foires de Champagne au XII^e siècle, à cette époque, la Chine est florissante avec empire Song.
- La Chine lançait dès 1415 des expéditions vers l'Afrique (amiral Huang Ho) beaucoup plus audacieuses que les expéditions de Christophe Colomb.
- La Renaissance au XV^e siècle s'accompagne d'échanges maritimes en mer du nord, en mer Baltique (Hanse), et entre la mer du nord et les ports italiens qui contournent l'Espagne. Au XVI^e siècle suivront les grandes découvertes.

Ces changements s'accompagnent d'une extension considérable de l'espace connu ainsi que des échanges économiques, technologiques et culturels entre civilisations.

L'étude des échanges de biens de ces époques incite à penser que l'historiographie du XIX^e siècle a sous-estimé l'importance des échanges matériels et culturels entre civilisations éloignées jusqu'à la fin du Moyen Âge. Par exemple :

- La Route de la soie existait bien avant le XIII^e siècle,
- La mise en évidence de liens commerciaux réguliers entre la région de la baltique et Rome,
- La découverte en Chine de vases grecs accrédite l'existence de mouvements mondiaux de biens et d'idées dès l'Antiquité,
- On peut également donner en exemple le rôle fondamental des routes commerciales arabes sur l'islamisation de l'Afrique,
- Il y eut aussi des échanges entre l'Inde et l'Islam vers le IX^e siècle, conduisant à l'introduction progressive en Europe du système de numération positionnel décimal à partir de l'An mil.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Aux XVe et XVIe siècle, le mouvement de la Renaissance entraîne un grand bouleversement : l'imprimerie apparaît, on prend conscience de la rotondité de la terre, les européens font de grandes découvertes.

Pendant le siècle des Lumières, la diffusion de la presse, la prise de conscience de l'héliocentrisme, l'industrialisation et la colonisation entraînent d'autres types de bouleversements, que Montesquieu analyse en ces termes : « Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celles de nos pères, celles de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières ».

2.2 Le XIXe siècle : essor de la révolution industrielle

Le XIX^e siècle marque véritablement l'essor de la révolution industrielle correspondant à la période appelée contemporaine par les historiens. Le ressort essentiel du processus est alors l'abaissement des coûts de transport, avec la généralisation de la machine à vapeur et celui des coûts de communication avec le télégraphe. Ces deux éléments permettent la mise en communication des différentes parties du globe et d'importants transferts d'hommes, de biens et de savoirs en fonction des inégalités de peuplement, de richesse et de pouvoir.

Le XIX^e siècle (entendu au sens des historiens, il commence avec la Révolution française et finit avec la Première Guerre mondiale) voit ainsi se dérouler des flux de population à l'échelle planétaire. Alors qu'en Europe, la Révolution agricole éloigne les paysans de leur campagne et que les villes absorbent avec difficulté la hausse soudaine de la population du vieux continent (elle quadruple entre 1750 et 1900), les occidentaux migrent massivement à travers le monde (Amérique, Australie, Algérie...). Ces flux de population modifient en profondeur la répartition de la main d'œuvre au niveau mondial.

Au niveau économique, l'industrialisation rend possible le développement d'échanges de produits manufacturés entre pays industrialisés et en cours d'industrialisation, tandis que la colonisation entraîne des flux de matières premières depuis les colonies vers l'Europe. L'impact économique de ces échanges est cependant faible au regard de celui induit par les migrations mondiales.

La colonisation a également pour effet d'intégrer l'essentiel de la planète dans un espace politique commun, et de favoriser des transferts financiers entre pays ainsi que vers les colonies.

Dans le domaine culturel, la multiplication des récits de voyage ou des modes comme le japonisme montrent la montée en puissance dans l'imaginaire européen d'autres cultures, elles-mêmes souvent

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

mises à mal par la colonisation. Jules Verne fait faire à Phileas Fogg Le Tour du monde en quatre-vingts jours, grâce au génie technique européen. À cette époque cependant, le mondialisme trouve sa première expression d'ampleur sur le socle du marxisme avec la fondation des Internationales.

2.3 Les chaos du « court XXe siècle »

Les débuts du XX^e siècle sont marqués par une méfiance croissante à l'égard des échanges mondiaux, entraînant le repli de nombreux pays sur eux-mêmes au détriment du processus de mondialisation.

- Le phénomène commence dans le secteur où les échanges étaient les plus importants, celui de flux humains. En mettant en place de quotas à l'immigration (1911 pour les asiatiques, 1921 pour les autres populations), les États-Unis arrêtent brutalement le flux le plus important, tandis que les révolutions russes privent l'Europe d'un important partenaire commercial et financier.
- La plupart des pays érigent alors d'importantes barrières douanières dans le but de protéger leur économie. Ce brusque cloisonnement des échanges matériels et financiers est un facteur essentiel de la crise des années 1930, qui marque le point d'arrêt quasi-total de la mondialisation.
- Le rejet de ce processus dépasse alors le simple plan économique pour s'étendre à la politique, avec l'effondrement de la Société des Nations et un refus des cultures étrangères et des étrangers eux-mêmes qui tourne souvent à la xénophobie.

La mondialisation militaire vue des États-Unis : répartition géographique du commandement Interarmées de Combat. Cette présence globale permettant la projection de la puissance armée, sous la forme la plus adaptée à l'action requise par la géostratégie et la tactique, forme la base de l'ensemble des interventions militaires depuis 1947. Ce déploiement contribue pour beaucoup pour l'opinion publique mondiale dans la perception d'un Empire américain.

Si le début du XX^e siècle freine la mondialisation, la deuxième moitié du XX^e relance et accélère ce processus. Après 1945, celui-ci reprend, de manière très inégale en fonction des domaines. La reconstruction de l'Europe ainsi, la mise en place du bloc soviétique puis les décolonisations limitent la portée des échanges de biens et de services. La mondialisation s'inscrit alors plutôt dans la création

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

d'organisations internationales, ONU, Banque Mondiale, FMI ou GATT, ainsi que dans la généralisation des produits de la culture des États-Unis, en particulier le cinéma.

Alors que le terme est déjà utilisé, ce n'est que vers 1971 que les échanges de biens retrouvent, en part du PIB mondial, leur niveau de 1910 et que reprend véritablement la mondialisation économique. Appuyée sur la baisse des coûts de transport, celle-ci désigne essentiellement le développement des échanges en biens manufacturés entre pays riches et nouveaux pays industrialisés (Corée du Sud, Taiwan, Brésil, Argentine...), qui représentent 80% du commerce mondial. Au sein du COMECON, la planification favorise de même d'importants échanges de biens, largement en isolation vis-à-vis du reste du monde.

Au début des années 1980, de vastes zones géographiques (Afrique, essentiel de l'Asie) ainsi que les secteurs primaire (agriculture) et tertiaire (services) restent hors du processus de mondialisation économique, tandis que les flux de population restent faibles. Par ailleurs, l'amélioration des flux d'information ainsi que l'assouplissement des lois portant sur l'investissement étranger favorise la mise en place de marchés financiers d'échelle internationale.

3 La mondialisation au XXIe siècle

La forme actuelle de la mondialisation repose sur deux facteurs essentiels :

- la faiblesse des coûts de transport au regard des écarts des coûts de production (au sens économique du terme), qui touche les biens matériels,
- la baisse des coûts de communication au niveau mondial, qui touche la diffusion sous forme numérique des informations.

3.1 Échanges de biens matériels

Le premier facteur explique la mise en place d'une division internationale du travail, puisqu'il peut être rentable de faire fabriquer une marchandise dans un pays pour la transporter et la vendre dans un autre. La généralisation de ce procédé à l'ensemble du processus de production (un bien est fabriqué en plusieurs étapes correspondant à autant de pays différents) entraîne la croissance d'interdépendances économiques d'autant plus fortes que les échanges le sont. La France et l'Allemagne en sont un exemple. Ce phénomène constitue essentiellement une continuation de ce qui avait été amorcé au XIX^e siècle.

Ce processus trouve sa contrepartie dans la volonté des pays les plus riches de diminuer les droits de douane existant entre eux ainsi que ceux portant sur leurs produits dans les pays moins

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

industrialisés. Les négociations du GATT puis de l'Organisation mondiale du commerce voient ainsi une diminution considérable des barrières douanières ainsi que l'élargissement de ce processus à l'agriculture et aux services.

3.2 Mondialisation de l'information

La grande nouveauté de la mondialisation du début du XXI^e siècle est la mise en place de technologies de l'information (TIC), en sources ouvertes ou fermées, elles aussi à l'échelle mondiale. Avec l'accès à ces outils, la mondialisation touche autant les individus que les États ou les entreprises, avec une perception très variable selon les individus.

Le premier effet de cette mutation technologique est la financiarisation de l'économie et le développement des entreprises multinationales et transnationales. La meilleure information sur les différences de coûts entre les pays permet en effet aux capitaux de circuler sans l'intermédiation des banques en permettant l'établissement de marchés financiers intégrés au niveau international.

La prise de conscience de l'unicité de la planète face aux problèmes écologiques est une caractéristique fondamentale de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e. Plusieurs événements ont en effet marqué ce début de millénaire sur le plan écologique et sociétal. Les questions écologiques engagent désormais la responsabilité des entreprises. Elles trouvent leur expression dans le développement des Organisations non gouvernementales (WWF, Médecins sans frontières, etc), qui deviennent des interlocuteurs des entreprises, parmi d'autres parties prenantes.

Ces enjeux de globalisation entraînent la nécessité de politiques d'innovation, dans lesquelles la gestion des connaissances et la propriété intellectuelle ont encore plus d'importance que les outils de communication pure.

Contrairement aux facteurs purement financiers, la mondialisation des technologies de l'information du type web, internet et autres médias touche directement les individus. L'exposition à des produits culturels étrangers (dessins animés japonais, cinéma indien, danses d'Amérique du Sud,...) n'est plus le privilège d'une élite. Elle fait prendre conscience de la diversité des cultures au niveau mondial.

3.3 Changement de représentation

On perçoit confusément que la mondialisation, qui s'accompagne d'enjeux de développement durable, correspond au début d'un nouveau cycle historique.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les cycles historiques précédents étaient par exemple la Renaissance (période historique), le siècle des Lumières. Les caractéristiques communes de ces cycles sont :

- un changement des représentations du monde, conduisant à de nouvelles représentations sociales, de nouveaux paradigmes,
- un changement des modes de diffusion de l'information et de la connaissance,
- le renouveau des échanges commerciaux,
- la lecture scientifique des textes fondamentaux
- la remise en honneur de la culture antique.

Le philosophe Michel Foucault parle d'épistémè pour une représentation du monde. La mondialisation correspondrait selon lui à un nouvel épistémè, qu'il qualifie d'hypermodernité.

4 Aspects de la mondialisation contemporaine

4.1 Aspects économiques

L'évaluation des conséquences de la mondialisation économique comprend plusieurs volets, très contrastés selon la richesse du pays considéré.

4.1.1 Pays riches

Pour les pays riches, la mondialisation économique comporte deux bénéfices essentiels. Le premier profite au consommateur, qui a accès à un éventail plus large de biens (diversité) à un prix plus faible que s'ils étaient fabriqués dans le pays même. Quantitativement, cet effet est considérable, et peut être appréhendé en additionnant les gains des consommateurs à l'achat de produits textiles chinois. Le second bénéfice profite aux détenteurs du capital, qui obtiennent un meilleur rendement de leurs capitaux.

Les pays riches souffrent en revanche de la délocalisation de leurs industries intensives en main-d'œuvre peu qualifiée, ainsi que de la concurrence accrue entre pays riches eux-mêmes. Quantitativement peu importants, ces effets posent cependant des problèmes du fait qu'ils sont localisés, touchant particulièrement certains individus ou certaines régions, alors que les gains sont répartis sur l'ensemble de la population. La part de la population active en concurrence avec la main-d'œuvre peu qualifiée des pays en voie de développement n'est seulement que de 3%.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Les études quantitatives économétriques tentant d'évaluer ces deux aspects arrivent toutes à la conclusion que les gains des pays riches à la division internationale du travail sont supérieurs aux pertes (délocalisations, désindustrialisation) par plusieurs ordres de grandeur. Le problème des pays riches face à la mondialisation économique serait donc avant tout un problème de répartition de gains afin de pouvoir indemniser les perdants en leur accordant une part des gains proportionnée à leur perte.

La mondialisation économique incite également les pays riches à se faire concurrence en matière de réglementation, de protection sociale, de fiscalité et d'éducation. Le bilan de cette concurrence est actuellement impossible à établir. Selon les opinions, elle conduit à un moins-disant dans divers domaines, ou elle privilégie les états les plus efficaces à maîtriser leur train de vie, ou enfin elle met en évidence les inefficacités des différents modèles sociaux et certains vont jusqu'à parler alors de Dumping social.

4.1.2 Nouveaux pays industrialisés

Jusqu'à la crise asiatique, les nouveaux pays industrialisés semblaient les grands gagnants de la mondialisation économique. Profitant d'une main d'œuvre qualifiée et à faible coût, ils ont bénéficié d'investissements très importants en provenance des pays riches, ce qui leur a permis de construire une économie moderne et un système de formation solide, de sortir de la pauvreté. La crise asiatique a cependant montré l'étendue de leur dépendance à l'égard de marchés financiers prompts à l'emballage spéculatif comme à la panique.

Le bilan de la mondialisation économique pour ces pays est ainsi très contrasté, avec d'un côté des pays, comme la Corée du Sud ou Taiwan définitivement classés parmi les pays riches, d'autres, Thaïlande, Philippines, ont eu mal à se remettre de la volatilité des investissements, et d'autres encore bénéficient très largement de la mondialisation au niveau du pays, mais avec une répartition très inégale de ces gains (Brésil, Chine).

4.1.3 Pays pauvres

Au niveau économique, les pays les plus pauvres restent largement en dehors du processus de mondialisation. Celui-ci requiert en effet des institutions stables, un respect du droit, de la propriété privée, une absence de corruption ainsi qu'un certain développement humain (santé et éducation) que ne présentent pas la plupart de ces pays. Leur ressource économique principale, l'agriculture, reste

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

dominée par les stratégies protectionnistes des pays riches, sauf pour les cultures propres aux pays pauvres.

4.2 Culture et société

L'accès d'un nombre croissant d'individus à des réseaux de communication communs conduit à deux effets :

- Le premier est une prise de conscience accrue de la diversité des cultures et de l'interdépendance de l'ensemble des individus. Cela s'exprime par une meilleure connaissance du monde, des enjeux planétaires, par la multiplication des sources d'information. Des cultures minoritaires (amérindiens, bushmen) ont ainsi pu trouver une visibilité nouvelle, tandis que les questions à dimension internationale voient la montée en puissance des ONG comme acteurs de premier plan. Le revers de cette possibilité se lit dans le développement des communautarismes identitaires fondés sur un refus du relativisme et l'affirmation de la supériorité d'une culture sur les autres.

- Le deuxième est l'émergence d'une sorte de « culture commune » marquée notamment par le recours à un « anglais de communication » (parfois appelé « globish », pour global english), version appauvrie de la langue anglaise, des références culturelles américaines ou occidentales portées par des produits culturels (cinéma, musique, télévision) ou des modes de vie (sports occidentaux, cuisine italienne, chinoise...). Certains y voient un risque d'appauvrissement de la diversité culturelle, voire la domination d'une certaine conception des rapports économiques et sociaux. Le terme de civilisation universelle est en soi objet de polémique.

4.3 Aspects politiques

La mondialisation génère des entités économiques, des moyens d'information et des flux financiers dont l'ampleur échappe au contrôle de la structure des Etats nations. De ce fait, la plupart des gouvernements déplorent leur impuissance face à ces phénomènes tant que les relations internationales ne sont pas réglées par d'autres règles que l'intérêt des États.

C'est un fait que les outils traditionnels de la politique publique, fiscalité et réglementation, perdent de leur efficacité dans un environnement mondialisé. Leur application demande alors la coopération de plusieurs États, toujours délicate à obtenir et à maintenir.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Des ONG (organisations non gouvernementales) tentent de combler ce vide, mais elles manquent de légitimité pour prétendre représenter les citoyens de la planète, et sont souvent marquées par des idéologies partisans.

4.4 Aspects humains

Aujourd'hui, 3% de la population mondiale vit en dehors de son pays de naissance.

4.4.1 Migrations

Les flux humains de migration permanente sont les grands oubliés de la mondialisation. Même si en 2002, les États-Unis accueillent le nombre d'immigrants le plus important de son histoire, ce nombre était faible au regard de sa population en comparaison de cette proportion au cours des années 1920. Dans l'ensemble du monde, les mouvements de population sont quantitativement faibles. La mobilité internationale durable reste le sort des plus défavorisés, déplaçés par les guerres, ou l'apanage des mieux formés à la recherche de la meilleure rémunération pour leurs compétences.

4.4.2 Tourisme

La hausse de niveau de vie et la baisse des coûts de transport ont largement contribué à l'extension du tourisme international, qui passe de 25 millions de personnes en 1950 à 500 millions en 2000. Toutefois, le tourisme international est essentiellement composé de ressortissants de pays riches visitant d'autres pays riches (les pôles récepteurs et les pôles émetteurs). Le tourisme en direction des pays pauvres est le plus souvent concentré sur un petit nombre de localisations, avec un effet assez faible sur le développement d'ensemble du pays d'accueil.

5 Conceptions de la mondialisation

Aussi tôt que la mondialisation s'est imposée comme phénomène planétaire, on a cherché à la définir. Deux conceptions, qu'on peut dire « unitaire » et « conflictuelle et pluriel » s'affrontent autour de l'explication de ce phénomène.

Selon la conception unitaire, la mondialisation évoque la notion d'un monde uni, d'un monde formant un village planétaire, d'un monde sans frontière. Ceci dans une approche géographique,

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

idéologique ou économique. Cette conception est soutenue par des organisations internationales ou institutions internationales (notamment le FMI, l'OMC et autres), par le courant idéologique notamment le mondialisme. Elle est également partagée par quelques analystes.

Définir la mondialisation comme l'unification du monde signifie que l'on parle de l'interpénétration des cultures, des technologies et des économies (intégration dans l'économie mondiale). De ce fait, les expressions comme culture mondiale ou civilisation mondiale, gouvernance mondiale, économie mondiale, voire même citoyen mondial sont de plus en plus utilisées.

Si l'approche unitaire de la mondialisation bénéficie des atouts du 21ème siècle (c'est-à-dire le progrès et révolution de la technologie qui renforce l'intégration physique, l'internationalisation et l'expansion des mouvements financiers ; et la position du capitalisme, seul système économique et centre de l'économie mondiale), il est suivi, cependant, par toutes les critiques fusant sur l'économie du marché ou le capitalisme.

La conception qui définit la mondialisation comme l'unification du monde contient par ailleurs une certaine exaltation intellectuelle. Cette conception prône plus d'ouverture pour arriver à une paix mondiale, une suppression totale des frontières.

En revanche, même si cette conception présente l'avantage de créer dans l'homme le germe de l'espoir, elle reste cependant restrictive dans la mesure où négligeant les autres manifestations de la mondialisation.

Opposée à la conception unitaire, la conception conflictuelle et pluraliste considère la mondialisation comme la source de nos problèmes. Les sympathisants les plus farouches à cette conception sont les courants altermondialistes et antimondialistes bien qu'on trouve aussi quelques analystes indépendants en dire quelque chose.

La définition de la mondialisation, par référence aux problèmes, englobe les notions d'hétérogénéité, d'incompatibilité, de fragmentation et d'intégration, d'ordre et du désordre, d'inégalité, d'exclusion et de solidarité, d'affrontement idéologique, des relations humaines réduites aux rapports de force sur tous les plans. Cette conception présente l'avantage d'appréhender un peu plus clair sur ce phénomène à multiples aspects sur des éléments manifestés qui la composent alors que la première s'articule autour d'un seul point.

Du fait d'être défendue par les altermondialistes, cette conception est accusée de promouvoir une théorie économique et sociale proche du socialisme.

DEMOCRATISER LA MONDIALISATION

Entretien avec Joseph Stiglitz

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Conduit par *Jean-Pierre Robin*

Prix Nobel 2001 d'économie, ancien vice-président de la Banque mondiale — poste dont il a démissionné avec fracas au début de l'année 2000 — et conseiller économique du président Bill Clinton de 1993 à 1997: tels sont les titres de gloire du professeur Joseph Stiglitz, qui enseigne aujourd'hui à la Columbia University, à New York.

Avec son franc-parler qui détonne, même dans les milieux américains, ce néo-keynésien convaincu est devenu à 59 ans l'une des icônes du mouvement anti-mondialisation. À l'inverse de son confrère James Tobin, qui s'était toujours opposé à la récupération de ses thèses par des ONG comme Attac, «Joe» Stiglitz s'identifie pleinement aux courants protestataires. «Les adversaires de la mondialisation accusent les pays occidentaux d'hypocrisie. Et ils ont raison», écrit-il dans son dernier ouvrage, *La Grande désillusion*, une critique au vitriol du Fonds monétaire international. Mais il se défend d'être un adversaire de la mondialisation et du marché et se définit, au contraire, comme un farouche partisan du libre-échange.

Dans *La Grande désillusion*, Joseph Stiglitz développe deux idées majeures. Il accuse tout d'abord les pays riches de ne pas «jouer le jeu» du libre marché. Les Etats-Unis, l'Europe et le Japon exigent des pays en développement qu'ils ouvrent leurs frontières aux produits et aux capitaux étrangers, alors qu'eux-mêmes continuent à pratiquer une politique protectionniste, basée sur des subventions et des quotas d'importation, principalement dans le domaine de l'agriculture. Ce rapport de force très inégal se reflète dans la structure des organisations financières internationales chargées d'aider les pays en développement. D'après Joseph Stiglitz, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale accordent un poids trop important aux pays développés. Le FMI, où les Etats-Unis exercent un droit de veto exclusif et dont les Européens sont les principaux actionnaires, est le plus critiquable à cet égard.

Le prix Nobel 2001 a la dent encore plus dure quand il dénonce ce qu'il appelle le «fanatisme du marché». C'est le second volet de sa démonstration. Cette «idéologie» guiderait la ligne de conduite des organisations financières internationales depuis le début des années 1980, sous l'influence de la «révolution conservatrice» initiée par Margaret Thatcher et Ronald Reagan.

Joseph Stiglitz n'est pas le premier à instruire ce procès, ni même à critiquer durement l'alignement du FMI sur les positions de la bourse de New York. Mais son originalité, et sa force, est d'appuyer sa démarche.

Ces derniers concernent, en effet, le «caractère asymétrique de l'information sur un marché». Ils démontrent que des différences d'information existent entre le vendeur et l'acheteur d'une voiture

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

d'occasion, par exemple, ou entre un assureur et ses clients. En apparence insignifiantes, ces différences faussent le fonctionnement des marchés et finissent par avoir des conséquences économiques majeures. Comme l'explique l'Académie royale des sciences de Suède, qui a décerné son prix à Stiglitz, les «asymétries» permettent d'expliquer de très nombreux phénomènes économiques, «dont le rationnement du crédit et le chômage». Elles ne remettent pas en cause l'existence des marchés, mais rappellent simplement que ceux-ci ne fonctionnent correctement que si tous les acteurs reçoivent la même information.

Lancées dans les années 1970, ces analyses sont désormais enseignées dans les plus grandes universités. Elles ont trouvé des applications pratiques dans tous les domaines de la vie économique, comme à la Bourse, où elles ont conduit à sanctionner les délits d'initié.

Pour Joseph Stiglitz, elles démontrent que les marchés sont incapables de s'autoréguler. Il faut donc que leurs imperfections soient corrigées par les Etats ou par d'autres institutions, comme le FMI ou la Banque mondiale.

Conscient — et manifestement heureux — de son rôle d'imprécauteur, voire de pourfendeur des intérêts multiformes qui se dissimulent sous de prétendues idéologies, M. Stiglitz s'est confié à *Politique Internationale*. Voici quelques extraits de cette longue conversation ...

J.-P. R.

Pi n° 97 - automne 2002

MONDIALISATION DE LA DEMOCRATIE ET SECURITE COLLECTIVE

CHARLES ZORGBIBE

En guerre depuis l'agression qu'ils ont subie le 11 septembre 2001, les Etats-Unis se sont parfois comportés en superpuissance maladroite dans les conciliabules des Nations unies ; ils ont confirmé la difficulté qu'ils éprouvaient à s'ajuster à une conception classique, inter-étatique de l'ordre international et leur réticence à se fondre dans le concert des puissances à l'euro-péenne. Les " Pères Fondateurs " rejetaient déjà la diplomatie de cette vieille Europe qu'ils avaient fuie, ces jeux d'équilibre qui leur semblaient immoraux ; selon eux, la première vertu d'une société internationale idéale aurait été, précisément, de ne plus être internationale. Cette vision pouvait être appliquée de deux manières différentes : soit par le retrait du système global - attitude " quiétiste " qui a caractérisé le premier siècle de l'existence des Etats-Unis, jusqu'à leur irruption dans le concert européen, sous Théodore

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Roosevelt ; soit par un internationalisme revendiqué qui vit, à partir de Woodrow Wilson, la projection du modèle de l'Etat-monde sur la planète.

En votant, le 22 mai 2003, la résolution 1483 sur l'organisation politique et économique de l'après-guerre en Irak, quatorze des quinze membres du Conseil de sécurité ont légitimé, a posteriori, l'intervention militaire de la coalition anglo-américaine, déclenchée sans mandat de l'ONU. Précédée par le renversement du régime des Talibans en Afghanistan, accompagnée de pressions sur la Syrie et l'Iran, l'action de la coalition contre l'Irak de Saddam Hussein aura confirmé l'inscription, dans les relations internationales de l'après-guerre froide, du concept fondamental de " souveraineté conditionnelle " : les Etats restent, en principe, souverains... mais la souveraineté d'un Etat disparaît si ses dirigeants ne respectent pas la démocratie, détiennent des armes de destruction massive ou sont liés avec des réseaux terroristes. N'était-ce pas déjà, en creux, la définition de l'Etat-voyou chère aux administrations Clinton, puis Bush junior ? Au XIXe siècle, l'Etat perturbateur était celui qui troublait l'ordre international et mettait en péril l'équilibre des puissances. Au début de XXIe siècle, un Etat est mis au ban des nations s'il tente de se doter d'armes de destruction massive ou s'il soutient des groupes terroristes transnationaux ; mais il peut, également, être érigé en délinquant pour des raisons purement internes, si ses structures constitutionnelles et sa pratique gouvernementale ne sont pas conformes à l'esprit de l'après-guerre froide. A l'heure des frappes de l'Otan sur Belgrade, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright expliquait : " Nous devons apprendre à la Serbie comment diriger un Etat multiethnique. "

La doctrine de la souveraineté conditionnelle suscite deux types de réserves : elle peut apparaître comme le reflet très subjectif d'un messianisme libéral et occidental ; et elle est susceptible de sécréter nombre de contradictions dans son application concrète. Ainsi des raisons exactes de la " mise en examen " d'un Etat qualifié de délinquant : la recherche d'armes de destruction massive sur le sol irakien s'est avérée vaine et le secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, concède qu'il s'agissait d'un " alibi bureaucratique "... alors que, à la veille du conflit, il dénonçait le " cache-cache mortel " que jouait le régime de Saddam Hussein avec les inspecteurs de l'ONU !

Il n'en reste pas moins que la nouvelle doctrine constitue désormais le fil conducteur de la diplomatie de l'après-11 septembre. Elle a, en particulier, été endossée par les trois associés des Etats-Unis au sein du " Quartette " (l'Union européenne, la Fédération de Russie et les Nations unies) dans leur formulation du plan de paix pour le Proche-Orient. La fameuse " feuille de route " met deux conditions à l'émergence d'un Etat palestinien en 2005 : la démocratisation des structures palestiniennes pré-étatiques et l'éradication du terrorisme. Une prise de conscience favorable à ces principes s'esquisse également dans l'opinion internationale. Le ministre jordanien des Affaires étrangères, Marwan Muasher, n'a-t-il pas vanté, le 28 avril 2003, les mérites du " rapport des Nations unies sur le

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

développement humain dans le monde arabe ", qui préconise la démocratisation progressive des régimes politiques arabes et la condamnation publique des attentats-suicides par leurs dirigeants ?

Face à Washington, la France a bâti un éphémère front du refus en s'érigeant en championne du maintien de la paix et de la lettre de la Charte de l'ONU. Bien entendu, ce rôle est récent : la France n'est ni le Canada ni la Norvège, nations pionnières de l'ordre onusien. Et son subconscient collectif mêle plusieurs ingrédients qui expliquent son attitude durant la crise irakienne : une éternelle fascination pour les alliances de revers (depuis le scandale provoqué dans la chrétienté de son temps par François Ier et son pacte avec le sultan ottoman) ; la nostalgie de la geste gaullienne et de la rupture sans risque avec l'organisation atlantique intégrée ; sans oublier les contraintes du multicommunautarisme, la marge de manœuvre internationale de la France étant limitée par la présence d'une importante minorité islamique sur son territoire. Cette résistance au nouvel ordre mondial, la France l'a conduite avec un certain panache : déjà, dans son Impromptu de Paris, Jean Giraudoux notait que " la destinée de la France, c'est d'être l'embêteuse du monde ; elle a été créée, elle s'est créée pour déjouer dans le monde le complot des rôles établis ". Mais pourquoi Paris n'a-t-il pas expliqué son " retournement " en matière d'interprétation de la Charte ? Faut-il rappeler que, quatre ans plus tôt, le 24 mars 1999, la France intervenait militairement au Kosovo, avec ses alliés atlantiques, sans mandat formel de l'ONU ? Ce qui était concevable contre le Serbe Milosevic en 1999 ne l'était donc plus contre l'Irakien Saddam en 2003... Ainsi va la diplomatie selon Pirandello : en matière de sécurité internationale, à chacun sa vérité.

Au-delà des querelles du printemps dernier, la question de la centralisation de la sécurité collective était posée : qui doit maintenir la paix ? Est-ce l'ONU, ou bien quelque coalition d'Etats agissant en dehors du système des Nations unies, même en l'absence d'un mandat clairement exprimé du Conseil de sécurité ? La question est plus brûlante que jamais dans le paysage dévasté qu'offrent les institutions internationales : l'Europe de la Défense, l'Alliance atlantique et l'ONU sont délégitimées. L'heure sera bientôt à une reconstruction totale du système de sécurité collective : un " San Francisco II " devra se tenir, plus d'un demi-siècle après la conférence qui vit naître les Nations unies. Se posera, alors, la question de la mondialisation de la démocratie - première des conditions énoncées par la nouvelle doctrine de la souveraineté conditionnelle. Ce sujet avait été soulevé dès 1917 par le secrétaire d'Etat américain Robert Lansing, alors que Woodrow Wilson s'appêtait à créer la première organisation mondiale de sécurité collective : dans un avertissement prémonitoire, le chef de la diplomatie américaine reprochait au président de ne pas avoir réservé l'admission à la Société des Nations aux seules démocraties, aux seules " nations républicaines ", pour reprendre la formule de Kant.

Internationalisme démocratique et guerre préventive

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Mondialiser la démocratie, c'est remodeler le monde, lui " redonner forme ". Une ambition scandée par la nouvelle doctrine Bush, cette " stratégie nationale de sécurité " rendue publique le 20 septembre 2002 : le modèle constitutionnel et économique américain, " l'expérience d'une grande démocratie multiethnique ", est proposé au monde. Remodeler le monde à l'image de sa volonté : ce dessein n'est plus celui d'un perturbateur marginal, conquérant ou prophète, situé à la périphérie du système international, mais bien celui de la puissance centrale, de la superpuissance unique. En ce moment unipolaire, les Etats-Unis détiennent le pouvoir militaire - avec le plus grand arsenal de tous les temps, un budget de la défense représentant près de la moitié des dépenses militaires mondiales et une percée technologique continue reposant sur les crédits de recherche du Pentagone ; le pouvoir économique et culturel ; enfin, le contrôle des ressources pétrolières mondiales jusqu'aux marches de l'ancienne Union soviétique.

Exacerbée par la détermination de Washington à intervenir en Irak, la critique de l'unilatéralisme de l'administration Bush a été au centre des controverses euro-américaines. La conseillère à la sécurité nationale, Condoleezza Rice, n'avait-elle pas clairement récusé l'héritage wilsonien - ce grand dessein d'une organisation mondiale de sécurité collective proposé par le président Woodrow Wilson à la fin de la Première Guerre mondiale ? Dans un essai pour Foreign Affairs, en 2000, elle avait invité les Etats-Unis à " ne pas sacrifier leur intérêt national à la recherche d'intérêts communs dans un ordre global ".

Pourtant, sous ce fameux " unilatéralisme ", la rhétorique wilsonienne est toujours présente. L'"internationalisme démocratique " subsiste dans la doctrine Bush et nous ramène au messianisme américain, cette foi dans une harmonie libérale ultime, appuyée sur les fondements de l'histoire américaine (Etat de droit et vaste marché commercial). D'autant que, aux Etats-Unis, les réalistes politiques ont presque toujours emprunté leur style à l'idéalisme traditionnel et préféré faire appel à l'esprit de croisade qu'à l'intérêt national. En outre, les deux postures que sont la poursuite de la puissance nationale et celle de l'idéalisme internationaliste peuvent facilement alterner. Opposera-t-on la méfiance actuelle des Etats-Unis à l'endroit de la Cour pénale internationale à leur attachement de jadis au règlement juridictionnel des conflits - attachement illustré par l'affaire des " fonds pieux de Californie ", une contestation datant des années 1860 et confiée en 1902 par Theodore Roosevelt à la Cour permanente d'arbitrage afin qu'elle puisse inaugurer son prétoire ? Ce serait oublier que, en 1920, les Etats-Unis n'ont pas participé à la création de la Cour permanente de justice internationale et que, en 1946, ils ont assorti leur acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice d'une des clauses les plus restrictives qui soient. Pierre Hassner qualifie, fort justement, la doctrine Bush de " wilsonisme botté "... à cela près que le wilsonisme, le vrai, a parfois été botté, lui aussi,

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

comme l'ont montré les interventions armées des Etats-Unis de Woodrow Wilson au Mexique et à Haïti.

Ajoutons que si, sur le fond, la rupture avec le concept wilsonien fondamental - un ordre de paix fondé sur le droit - semble nette, cette rupture est intervenue dès la présidence Clinton. Dans sa "plateforme" de candidat, celui-ci promettait un engagement américain dans le monde par le biais des Nations unies. Mais Clinton a connu le même échec que Wilson, un échec à froid et dédramatisé : comme le Sénat des années 1920 avait repoussé le Pacte des Nations, le Congrès des années 1990 a imposé l'unilatéralisme. Et les Etats-Unis en sont venus, dans l'affaire du Kosovo, à ériger l'Otan en substitut de l'ONU.

Reste la question que pose, dans le système international de l'après-guerre froide, l'emploi de la force à titre préventif. Le constat du droit de légitime défense par l'article 51 de la Charte des Nations unies ne fait que déplacer le problème : le Conseil de sécurité reste maître de la décision finale ; il doit légaliser, après coup, l'action de légitime défense ; et il est contourné, depuis le précédent de l'affaire du Kosovo. Joseph Nye, doyen de l'Ecole Kennedy d'administration de Harvard et ancien secrétaire adjoint à la Défense, a brossé le tableau d'un unilatéralisme relativisé par un certain degré de multilatéralisme : il parle d'un " ingrédient multilatéral " qui serait " le facteur clé de la domination actuelle de l'Amérique " ; mais le flou de son expression (" un réseau d'institutions multilatérales allant des Nations unies à l'Otan ") évoque davantage le modèle d'une société internationale faible que le système de sécurité collective centralisé dont la fin de la guerre froide semblait permettre l'apparition. C'était là, à la veille de la guerre d'Irak, le différend fondamental entre les Etats-Unis et la " vieille Europe ".

De l' « urgence humanitaire » à la « protection d'humanité »

L'" imminence d'une catastrophe humanitaire " qui fut invoquée lors de l'affaire du Kosovo pouvait-elle être considérée comme une entorse à la règle du non-recours à la force, énoncée dans l'article 2, § 4 de la Charte des Nations unies ? La seule exception prévue par la Charte est la légitime défense, individuelle ou collective, face à l'agression. Il est à noter que ce droit de légitime défense est antérieur à la Charte, laquelle se contente d'en constater l'existence dans l'article 51 : l'état de nature, l'état de jungle, resurgit ici derrière la fragile façade de la sécurité collective organisée. Et si la Convention du 9 décembre 1948 sur le crime de génocide engage les Etats contractants à " prévenir " ce crime, la jurisprudence de la Cour internationale de justice, elle, a toujours maintenu que le " recours unilatéral à la force " ne saurait être une méthode appropriée car il a " donné lieu, dans le passé, aux abus les plus graves ".

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

L'intervention des Etats membres de l'Alliance atlantique au Kosovo était donc contraire à la Charte. Dans un discours prononcé à l'université de Michigan, le 30 avril 1999, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, tentait de légitimer l'intervention de la coalition atlantique, voire le contournement du Conseil de sécurité et de l'éventuel veto de la Russie ou de la Chine : face à un drame humain sur le point de s'accomplir, la communauté internationale se devait de réagir, même dans le cas d'une paralysie du Conseil de sécurité. Le secrétaire général se ralliait ainsi à la doctrine britannique de l'"urgence humanitaire" : le Conseil de sécurité constate une situation, mais il ne peut agir du fait de ses divisions. C'est sur ce constat que s'appuiera - toujours selon cette doctrine - une organisation régionale, ou une coalition d'Etats, pour intervenir, même sans mandat...

Cette légitimation par l'"urgence humanitaire" n'est pas satisfaisante : elle rappelle les explications bâties au plus fort de la guerre froide - et particulièrement la "carence fonctionnelle" du Conseil de sécurité invoquée par Adlai Stevenson, alors délégué des Etats-Unis auprès de l'ONU, après l'intervention américaine à Saint-Domingue en 1965. La réapparition de ce leitmotiv de la guerre froide signifie-t-elle que le système international fait, une nouvelle fois, l'objet d'une division inéluctable ?

Une véritable refonte de la Charte semble s'imposer. Elle pourrait comporter trois points forts : l'établissement d'une instance indépendante d'évaluation des situations humanitaires ; l'autolimitation des membres permanents du Conseil de sécurité ; le retour au concept de "protection d'humanité".

- Les polémiques qui ont suivi le conflit du Kosovo (l'Alliance atlantique a-t-elle réagi à une épuration ethnique menée par les Serbes ou a-t-elle aggravé, par son intervention, ladite épuration ethnique ?) sont révélatrices de la défiance que suscitent, dans une partie de l'opinion internationale, les arguments de l'"urgence humanitaire". La mise en place, auprès du Conseil de sécurité, d'une instance indépendante d'évaluation des situations humanitaires constituerait un progrès sur le chemin de la transparence des opérations de maintien ou d'imposition de la paix.

- La Charte rénovée pourrait encourager les membres permanents du Conseil de sécurité à ne pas recourir au veto lorsque le Conseil serait amené à traiter d'une catastrophe humanitaire ou de graves atteintes aux droits de l'homme - étant entendu que c'est l'instance indépendante susmentionnée qui aurait autorité pour déterminer la gravité de la situation. Ainsi pourrait naître une véritable obligation d'intervention de la communauté internationale, sur mandat du Conseil de sécurité.

- Pour les juristes classiques du XIXe siècle, la "protection d'humanité" est la seule intervention armée licite : elle se fonde sur une "lésion de la société humaine", l'une des parties à un conflit interne enfreignant les droits humains fondamentaux.

Encore faut-il que la situation soit assez tranchée pour ne pas laisser place au doute, pour ne pas servir d'alibi aux politiques de puissance. Il n'en reste pas moins que les situations de "protection

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

d'humanité " se multiplient dans le monde de l'après-guerre froide... Comment s'en tenir à la règle traditionnelle du consentement de l'Etat directement concerné lorsque l'Etat n'existe plus, que son appareil s'est effondré ou que la sécurité des personnes vivant sur son territoire n'est plus assurée ? Après l'évaluation de l'instance indépendante, la qualification de " protection d'humanité " par le Conseil de sécurité donnerait sa légitimité solennelle à l'intervention de la communauté internationale et à l'établissement, sur le territoire en question, d'une sorte de protectorat international.

Impératif démocratique et régionalisme international

La défense et le développement de la démocratie dans le monde pourraient être, en partie, délégués aux organisations régionales prévues par le chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Une communauté d'Etats unis par la géographie, voire par la civilisation, saurait aborder, avec plus de souplesse et de légitimité que des puissances extérieures, la question de l'ingérence démocratique. L'exemple de l'action de l'Organisation des Etats américains (OEA) devenue pionnière dans la défense de la démocratie, pourrait fournir ici un élément de réflexion.

Fondée par le traité d'assistance réciproque conclu à Rio le 2 septembre 1947, l'OEA se distingua, tout au long de la guerre froide, par son combat contre l'"infiltration communiste ". Mais l'implosion du communisme et la disparition de toute menace extérieure contre le continent frappèrent d'obsolescence le traité de Rio - qui était peut-être tombé en désuétude dès 1982, lorsque l'Argentine ne put obtenir le concours de ses alliés dans le conflit des Malouines. Une véritable communauté put alors prendre forme, axée sur la " défense de la démocratie ", en lieu et place du traité d'assistance classique.

Certes, l'engagement de respect et de promotion de la démocratie figurait déjà dans la Charte de l'organisation (Bogota, 1948) et dans la Convention américaine des droits de l'homme de 1969. Mais il était relativisé par le primat des principes de souveraineté et de non-intervention, ainsi que par la bipolarité du système international et par l'asymétrie entre les Etats-Unis et le reste du continent. A cet égard, l'adhésion du Canada et des micro-Etats des Antilles a permis de rééquilibrer, à partir de 1990, les rapports interaméricains et de redéfinir les objectifs de l'organisation. Si le traité de Rio avait été le laboratoire des accords d'assistance réciproque, la nouvelle OEA devenait le creuset de l'assistance aux régimes démocratiques - la solidarité contre l'agression extérieure se trouvant doublée d'une assurance " anti-coup d'Etat ".

La stratégie régionale pour la défense de la démocratie est proclamée en 1985 par le protocole de Carthagène, qui amende la Charte de l'OEA. Sont modifiés le préambule - la démocratie représentative est érigée en " condition indispensable de la stabilité et de la paix dans la région " - ainsi que le chapitre premier, qui énonce les buts de l'OEA : " Promouvoir et consolider la démocratie

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

représentative, en respectant le principe de non-intervention. " Ce rappel de la règle traditionnelle de la non-ingérence pouvait limiter la nouvelle entreprise panaméricaine à une fonction purement déclaratoire ; mais il n'en fut rien. En 1990, l'OEA créait en son sein, à l'initiative du Canada, une " Unité pour la promotion de la démocratie ", avec trois priorités : le soutien technique à l'organisation d'élections ; la promotion du processus législatif ; et l'appui à l'éducation aux pratiques démocratiques.

Surtout, en juin 1991, la XXI^e Assemblée générale de l'OEA adoptait la résolution 1080, première entorse significative à la notion de souveraineté dans l'agencement juridique régional : en cas de rupture du processus démocratique régulier sur le territoire d'un Etat membre, le secrétaire général de l'organisation doit automatiquement réunir le Conseil permanent de l'OEA, composé des ministres des Affaires étrangères, afin " d'analyser les événements collectivement et d'adopter toute décision qui semblera appropriée ". Ce mécanisme automatique de concertation a été renforcé, en juin 1993, par la déclaration de Managua, qui précise les obligations des membres en matière : 1) de création d'un Etat de droit ; 2) de modernisation des structures administratives et politiques ; 3) de protection des minorités et des groupes d'opposition ; 4) et de subordination des forces armées aux autorités civiles légitimes. On le voit : loin de la rhétorique à grand spectacle sur le " droit d'ingérence ", la résolution 1080 a fondé juridiquement les interventions de l'OEA dans divers cas d'atteinte à la démocratie. Nous en retiendrons deux.

Au Guatemala, le président Jorge Serrano Elias, élu en janvier 1991, s'engage initialement dans un processus de " réconciliation nationale " ; mais, en mai 1993, invoquant la corruption au sein de l'appareil étatique, il tente un coup d'Etat (autogolpe), suspend la Constitution et dissout le Parlement et la Cour suprême. L'OEA condamne immédiatement ces actions et envoie une délégation à Guatemala City. Au bout d'une semaine, les pressions panaméricaines conduisent l'armée à destituer le président, qui trouve asile au Panama.

Cas similaire au Pérou : en avril 1992, le président Fujimori, en butte aux actions de la guérilla et des producteurs de drogue ainsi qu'à de graves problèmes économiques, dissout le Congrès et suspend la Constitution. Le 13 avril, les ministres des Affaires étrangères du continent, réunis à Washington en application de la résolution 1080, demandent le retour à la démocratie, recommandent l'envoi d'une mission de médiation, exigent le respect des droits de l'homme et mettent en place un groupe permanent de surveillance de la crise péruvienne. Certes, l'ampleur des problèmes internes du Pérou et la persistance, à l'époque, du soutien populaire au président Fujimori empêchent une réaction immédiate de type guatémaltèque. Mais, sans attenter ouvertement au principe de souveraineté, les pressions continentales amènent le président péruvien à fléchir. Dès l'assemblée générale de Nassau, quelques semaines plus tard, Alberto Fujimori annonce la tenue d'élections pour un nouveau Congrès, chargé d'élaborer une nouvelle Constitution. Cette solution " douce " illustre le pragmatisme des

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

mécanismes panaméricains : sans réclamer le rétablissement des institutions antérieures, l'OEA obtient la refondation d'un système qui reste démocratique.

D'autres organisations régionales - l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique - pourraient répondre aux attentes à la démocratie par une procédure semblable à la résolution 1080 de l'OEA, à savoir l'ouverture d'une concertation inter-étatique accompagnant une approche diplomatique. Plutôt que de condamner, le concert " régional " pourrait persuader et convaincre les pouvoirs publics en difficulté - tout en conservant sa capacité critique... Le progrès serait dans l'automaticité de la concertation. On imagine combien une telle intervention, souple mais incontournable, contribuerait, sans recours à la force, à un règlement sain de nombre de conflits internes en devenir, voire de crises déjà déclenchées. Aussi longtemps que les crispations n'ont pas pris le pas sur le dialogue, que la communication est encore ouverte entre les parties, il est possible de convaincre telle ou telle d'entre elles de la non-conformité de sa décision ou de son action aux normes démocratiques.

Pour un " San Francisco II "

D'emblée, les fondateurs des Nations unies avaient placé l'efficacité au centre de leurs préoccupations : il importait d'en finir avec la passivité dont la Société des Nations avait fait preuve entre les deux guerres mondiales. Le projet de nouvelle organisation prend forme à Yalta, au cours des entretiens de Roosevelt avec Churchill et Staline. Les trois Grands peuvent, dès lors, convoquer la conférence constituante. Celle-ci s'ouvre à San Francisco le 25 avril 1945 : la Charte de l'Organisation des Nations unies est signée le 26 juin.

Une organisation qui se veut, on l'a dit, efficace : l'ONU sera réellement représentative - c'est-à-dire à vocation universelle - alors que la SDN, elle, était essentiellement européenne. Dans l'exercice de sa mission, elle devra traiter en profondeur les problèmes politiques, économiques et sociaux : une constellation de véritables " services publics internationaux " se déploie autour d'elle - de l'aéronautique à la santé et à la culture, de la monnaie et du développement à l'agriculture et aux télécommunications - et vient compléter le Bureau international du travail qui datait de l'ère de la SDN. La Charte édicte des règles concrètes, destinées à rendre impossible le retour à l'état de jungle : la renonciation des Etats membres à l'emploi de la force ; l'obligation de régler les différends de manière pacifique ; le devoir de prêter assistance à l'Organisation dans toute action qu'elle serait amenée à entreprendre contre un agresseur.

Surtout, l'intention des vainqueurs du conflit mondial est de fonder un véritable pouvoir international : dans la pratique, les Alliés pérenniseront le statut qu'ils ont acquis pendant la guerre. A Yalta, les trois Grands introduisent dans le projet de Charte les dispositions qui garantiront le maintien de leur

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

prééminence. La SDN n'était qu'un " club " d'Etats souverains et égaux, paralysé par le principe d'unanimité. La nouvelle organisation, elle, sera conduite par un groupe d'Etats puissants, par un directoire efficace : les " chiens de garde ", disait Roosevelt. Il s'agit de ne plus sombrer dans le juridisme, mais d'entreprendre une action réaliste ; l'heure n'est plus à la constitution d'une sorte de "tribunal des nations", mais à la mise en place d'une gendarmerie internationale ; selon René-Jean Dupuy, l'objectif n'est plus " la paix par le droit ", mais " la paix par la police des Grands ".

Un hommage rituel est, certes, rendu à la souveraineté et à l'égalité des Etats : l'Assemblée générale, ouverte à tous les Etats membres, incarnera la démocratie à l'échelle internationale ; mais son domaine de compétence, théoriquement très vaste, est, en fait, superficiel. Concentrant tous les pouvoirs en matière de maintien de la paix, assuré de sa suprématie absolue sur l'Assemblée - le secrétaire général étant conçu pour être son agent d'exécution -, le Conseil de sécurité institutionnalise l'hégémonie de ses cinq membres permanents : les " Grands ".

On sait que l'ONU fut l'une des premières victimes de la guerre froide. Le directoire des Grands était annihilé par les veto répétés de ses membres permanents. Les querelles essentielles entre l'Est et l'Ouest - de la lancinante question de Berlin à la crise de Cuba et au dossier de la sécurité en Europe - échappaient à l'organisation. Les problèmes Nord-Sud suscitaient l'affrontement - par Etats, coalitions ou mouvements de libération interposés - des deux superpuissances et de leurs alliés. Les Nations unies surent parfois s'adapter pour survivre dans ce climat hostile. Mais, en 1982, le déclin de l'ONU est tel que le secrétaire général Pérez de Cuellar déplore ouvertement " l'érosion de l'autorité et du prestige des institutions intergouvernementales mondiales " et annonce l'imminence de la survenue d'un " nouvel état d'anarchie internationale ".

Sept ans plus tard, en 1989, l'ONU connaît un soudain état de grâce : dès lors que l'Est et l'Ouest ne s'opposent plus, la lettre de la Charte de San Francisco peut être appliquée... pour la première fois depuis la création de l'organisation en 1945 ! Ses membres permanents providentiellement réunis, le Conseil de sécurité peut, désormais, voter des résolutions explicites... et coercitives ! Pendant un demi-siècle, il avait dû se contenter de ne donner que des consignes vagues aux secrétaires généraux successifs, dont l'art consistait à évoluer en souplesse entre l'Est et l'Ouest. La crise provoquée par l'invasion du Koweït permet de découvrir un tout autre Conseil de sécurité, qui entend être le "gendarme" du monde, le bras séculier de la communauté internationale, et qui organise le boycott commercial, financier et militaire de l'Irak, avant d'autoriser, le 29 novembre 1990, le recours à la force contre le gouvernement de Bagdad.

Les interventions de l'Alliance atlantique au Kosovo, à partir du 24 mars 1999, puis de la coalition anglo-américaine en Irak, à partir du 20 mars 2003, ont reposé le problème du " mandat " de l'ONU : en l'absence d'un tel mandat, quel est le fondement juridique du déploiement préventif de troupes

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

étrangères sur un territoire donné, lorsque cette immixtion va à l'encontre de la volonté de l'Etat concerné ?

Au lendemain de la guerre d'Irak, la situation de l'ONU est particulièrement difficile. De tous côtés, on lui prédit le destin de la SDN : le naufrage dans l'impuissance. En réalité, le contexte est différent. La SDN a sombré devant les agressions italiennes en Abyssinie et japonaise en Mandchourie : il s'agissait là de pures manifestations d'impérialisme, animées par la traditionnelle " faim de territoires ". L'intervention américaine répond à une ambition plus élevée : démocratiser l'Irak. C'est bien l'étude des voies et des moyens d'une mondialisation de la démocratie qui est à l'ordre du jour, à l'heure où l'ONU semble empêtrée dans une bureaucratie inefficace, voire dans une certaine compromission avec les dictatures : sa commission des droits de l'homme n'est-elle pas présidée par la représentante de la Libye ? En fait, les Etats-Unis ont les moyens de marginaliser l'ONU, de la réduire au rang de simple agence humanitaire : leur puissance militaire rendra toujours dérisoires les détachements de Casques bleus et l'importance de leur contribution financière leur permet, à tout moment, de mettre en jeu rien de moins que la survie de l'ONU.

Une véritable refonte de la Charte est-elle encore possible ? Au-delà des trois propositions déjà énoncées - l'autolimitation des membres permanents du Conseil de sécurité, le retour au concept de "protection d'humanité", la promotion du rôle des organisations régionales dans le domaine du développement de la démocratie -, une nouvelle conférence de San Francisco, visant à refonder l'organisation mondiale, pourrait comporter quatre autres points à son ordre du jour :

- L'élargissement du Conseil de sécurité par l'accession au statut de membres permanents soit de "puissances régionales" faisant l'objet d'un consensus des pays de leur zone géographique (par exemple, pour l'Amérique latine, le Brésil) soit, à défaut, de grandes organisations continentales (l'Union africaine, l'Organisation des Etats américains, une organisation asiatique qui reste à élaborer et, probablement, l'Union européenne, qui remplacerait la Grande-Bretagne et la France).

- La création d'un Conseil de sécurité économique, à partir des actuels Sommets des pays les plus industrialisés (le fameux G7-G8).

- La création, à côté de l'Assemblée générale, d'une seconde chambre consultative, qui représenterait la société civile planétaire : centrales syndicales mondiales, internationales politiques, grandes organisations scientifiques, culturelles, économiques et confessionnelles.

- La mise en place d'un " observatoire de la démocratie " auprès du Conseil de sécurité. En cas de crise ou de violation de la démocratie dans l'un des Etats membres, le Conseil pourrait lancer un avertissement public aux autorités du pays concerné, puis prononcer l'exclusion de l'Etat récalcitrant jusqu'au rétablissement des libertés fondamentales. L'ONU deviendrait alors réellement, selon le projet formulé il y a deux siècles par Emmanuel Kant, une " Société des nations républicaines ".

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Resterait, par accord entre l'organisation mondiale rénovée et l'Alliance atlantique, à éclaircir le rôle de l'Otan dans le domaine de la gestion des crises et de la sécurité européenne, voire eurasiatique. La solution idéale résiderait dans la transformation de la nature même de l'Otan. L'ancienne alliance de l'Occident, qui a fait ses preuves dans les confrontations de la guerre froide, pourrait se transformer en une organisation régionale au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies : elle aurait, dès lors, la légitimité nécessaire pour devenir le " bras séculier " de l'ONU. Voilà qui symboliserait la fin de l'affrontement bipolaire et le rapprochement définitif des Etats du " Nord " industrialisé !

C. Z

Pi n° 97 - automne 2002

CHAPITRE :

COOPERATION, MONDIALISATION, NEPAD POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE ?

lundi 31 janvier 2005

Coopération, mondialisation, NEPAD pour le développement de l'Afrique ?

Intervention introductive à la conférence-débat organisée par l'association « Les Amis du Monde
Diplomatique Cameroun, AMDC », Douala, 8 janvier 2005

Par MOUKOKO PRISO

Conformément au vœu des organisateurs, mon intention est, dans cette introduction, d'être bref ; de parler peu, mais de dire certaines choses précises. Mais avant d'y arriver, je dois noter que nous sommes ici dans un Centre Culturel Français, donc un peu, en territoire français. Je ne pense pas que l'intention des organisateurs, les AMDC, soit de tenir une session spéciale d'un quelconque « Tribunal Populaire International (TPI) » contre tel ou tel pays et spécialement la France. Mais comme il est question de débat donc de tentative de découvrir la vérité, même avec un petit v, il ne s'agit pas de se livrer à un concours pour savoir qui sera le plus profrançais ou anti-français : il s'agit simplement de rechercher les faits et le vrai.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

I

Les problèmes essentiels de ce qu'on appelle le développement économique, le progrès social global et la sortie de la misère profonde que vivent nos peuples depuis assez longtemps déjà, autrement dit de la libération réelle de notre continent ; bref, les problèmes qui sont au centre même du processus d'une véritable Renaissance de l'Afrique depuis au moins la Traite des Nègres, tous ces problèmes ont été confisqués et bloqués en un sens, par les gouvernements africains de l'époque, il y a 40 ans environ, au moment de la création de ce qui s'appela alors l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cela se fit à l'issue d'un débat qui eut lieu à travers tout le continent, lorsque fut imposée la conception générale selon laquelle, pour avancer désormais, ce qu'il fallait à l'Afrique, c'était « la coopération entre les Etats Africains souverains, aux frontières coloniales intangibles, et évitant de s'immiscer les uns les autres dans les affaires intérieures des autres ». Cette coopération promettait d'être essentiellement économique, selon la thèse chère à des présidents et rois d'alors, tels que Felix Houphouët Boigny, Léopold Senghor, Ahmadou Ahidjo, Hailé Sélassié, Tafewa Balewa, Léon Mba, Hamani Diori et d'autres ; selon cette thèse, on devait et il fallait s'atteler uniquement et avant toute autre chose, à construire de grands ensembles économiques à cette ère de « la civilisation de l'universel, la civilisation du donner et recevoir, etc., ». La coopération ne devait surtout pas être politique, car on ne voulait surtout pas entendre parler d'unité politique de l'Afrique, thèse que soutenaient Kwame Nkrumah alors président du Ghana, et des forces politiques qui n'étaient pas au pouvoir, comme par exemple l'UPC au Kamerun. Ainsi naquit l'OUA ; avec le soutien ferme et sous les applaudissements frénétiques de l'Occident ; et il faut bien le dire, une espèce de neutralité bienveillante et intéressée de ce qu'on appelait alors le camp socialiste.

Or, au fil des ans, non seulement l'OUA ne fut pas capable d'empêcher la disparition de quelques grands ensembles économiques comme la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est ou l'UDEAC de chez nous ici, mais encore ce qu'on vit surtout, ce fut la coopération politico-policière entre gouvernements africains pour réduire au silence toute voix contestataire dans tout le continent, spécialement en Afrique noire sous domination française, à travers des livraisons réciproques d'opposants dont on savait d'ailleurs qu'ils allaient être assassinés.

Tant et si bien que, dès le milieu des années 1970, l'OUA était déjà devenue un simple syndicat de chefs d'états ; et elle se trouvait dans une situation telle que beaucoup d'observateurs lucides considéraient qu'il fallait faire quelque chose.

Entre 1975 et 1980, l'UPC par exemple réduite à la clandestinité et qu'avaient quitté (de gré ou de

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

force) depuis longtemps des renégats et apostats comme l'actuel ministre Rdpc Kodock Bayiha, alors déjà au service de l'UNC qui se transformera plus tard en Rdpc, l'Upc donc, engagea une réflexion profonde et développa un ensemble de thèse et d'actions liées à la faillite de l'Oua et à la nécessité d'une renaissance véritable du Panafricanisme, en partant des avancées importantes suivant la voie ouverte par Kwame Nkrumah dans son action et avec son livre Africa must unite, qu'il avait publié en 1963.

Pour leur part, et fidèles en majorité à leurs origines, les chefs d'états et l'Oua réagirent en convoquant et réunissant à Lagos en 1980, une méga conférence au sommet. Cette conférence accoucha un monumental « plan d'action de Lagos » ayant pour objectif central déclaré, quelque chose de proprement grandiose et historique à savoir, la constitution, pour l'an 2000 au plus tard, d'un Marché Commun Africain, avec en prime « santé pour tous en l'an 2000, éducation pour tous en l'an 2000, et encore, beaucoup d'autres bonnes choses pour tous en l'an 2000 », année secrètement considérée alors par ces chefs là comme synonyme du futur qu'on atteindrait jamais, pour emprunter une idée du Directeur de Monde Diplomatique, Ignacio Ramonet. Et, maintenant que nous sommes en 2005, beaucoup de ces chefs d'états et tous ceux qui les soutenaient ou les soutiennent encore, s'imaginent que « les gens ont déjà oublié toutes ces vieilles histoires ». Mais je ne sais pas si les peuples et la jeunesse d'Afrique peuvent et doivent oublier cela ; s'ils peuvent s'offrir le luxe d'oublier cela.

Bien évidemment, une mode récente veut qu'on reproche constamment aux Africains qui persistent à penser avec leurs propres têtes, de toujours accuser l'Occident à propos des malheurs de l'Afrique et des Africains, au lieu de se regarder eux-mêmes dans un miroir et de faire leur propre introspection historique. Il y a même certains, Nègres de service pour cette mode là, qui demandent aux Africains de remonter le cours des temps, et coloniser à leur tour des peuples, au lieu de passer leur temps à pleurnicher en accusant constamment ceux qui, pour leur part, ont su nous coloniser. C'est une raison pour laquelle je vais m'abstenir, du moins dans ce propos introductif, de m'étendre plus qu'il est nécessaire, sur la coopération entre l'Afrique et l'Occident, pour n'en dire qu'un minimum. Car je suis certain que les débats tout à l'heure nous y ramèneront inévitablement. Mais il faut dire ce minimum.

II

En 1979 déjà, à l'instigation du CNPF (entendez Conseil National du Patronat Français) alors présidé par Paul Huvelin, fut lancée l'idée d'une « Action Concertée pour le Développement en Afrique, en

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

abrégé ACDA ». J'ai bien dit « développement EN Afrique », et non pas « développement DE l'Afrique », et encore moins pour les Africains. Il y a donc 25 ans déjà. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, on ne sait toujours pas ce qu'est devenue cette idée. Etant donné qu'entre temps, s'est installée la pratique de conférences régulières entre la France et son Afrique, on peut examiner si ces conférences n'ont pas constitué un cadre pour le développement de cette action concertée. Que se passe-t-il à propos des relations franco-africaines en matière par exemple de bonne gouvernance et de démocratie chère à la France ?

On peut questionner l'histoire de ces rencontres régulières depuis 1973, sans nécessairement les prendre toutes car, au fil des ans, il y a souvent de curieuses répétitions.

1976 : au 3^e sommet à Paris, la décision est annoncée de créer non pas un mais deux fonds d'aide à l'Afrique. Chacun connaît les résultats aujourd'hui, plus de 28 ans après.

1977 : au 4^e sommet à Dakar, le développement est proclamé « priorité prioritaire, le seul combat qui mérite d'être livré en Afrique ». Résultats ?

1980 : au sommet de Nice en mai, 12 pays africains ont vu, chacun, sa facture pétrolière annuelle passer de 25MM (milliards) de Fcfa à 250 MM, soit une multiplication par 10 ! La France propose alors officiellement à ses partenaires des « solutions pour le développement en Afrique », et c'est la fameuse ACDA, à laquelle doivent participer, outre la France, l'Allemagne, les USA, la Belgique, le Canada, etc, etc.

1981 : au sommet de Paris en novembre, François Mitterrand qui vient d'être élu président en mai, promet que l'aide publique de la France va être rapidement portée à 0.70% du PIB de pays. On attend toujours. Il restera au pouvoir 14 ans, sans que la promesse ait une entrée en matière de l'introduction, ni à plus forte raison le moindre début de réalisation.

1984 : le sommet se tient à Bujumbura. La France promet un Fonds Spécial pour l'Afrique et en prime, l'ouverture d'une Maison de l'Afrique à Paris, sans doute pour le développement. A cette époque là, j'habitais la capitale française, dans le 13^e arrondissement. Je n'ai pas réussi à connaître l'adresse de cette Maison de l'Afrique à Paris. Et on attend toujours.

1986 : au sommet de Lomé au Togo, on lance cette fois un gros coup ; c'est l'annonce, tout

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

simplement, d'un « plan Marshall » pour l'Afrique. Et on attend encore, toujours.

1992 : à Libreville du 5 au 7 Octobre, la France offre un « fonds de conversion de créances pour le développement ». Pierre Bérégovoy, Premier Ministre « représentant le président Mitterrand empêché » selon une formule qu'affectionnent les journalistes Kamerunais d'état, déclare publiquement et solennellement au nom de son pays et du sien propre, son opposition à une dévaluation du franc CFA dont on parle alors ouvertement dans tous les milieux économiques, politiques et financiers. Quinze mois plus tard, en janvier 1994, le franc CFA sera dévalué ou plus exactement sa dévaluation sera rendue publique à Dakar. Au sommet suivant à Biarritz en 1994, on tentera de convaincre les nègres que la dévaluation a certes eu lieu, mais à des conditions qui permettent d'en attendre un boom des économies africaines.

Nous ne croyons pas nécessaire de continuer de citer ces sommets France-Afrique. La réalité semble être, au mieux, que la France n'a pas les moyens de la politique qu'elle annonce chaque fois, à supposer qu'elle veuille vraiment apporter à l'Afrique le concours proclamé.

III La Mondialisation. Donc passons ensuite à la mondialisation. Tout ce que l'Occident fait désormais dans le monde, depuis bientôt 15 ans au moins, se fait au nom et dans le cadre de la mondialisation, la mondialisation néo-libérale. Cette mondialisation a une armature idéologique et politique, un ensemble de principes de base qu'on utilise pour tenter de la fondre et de la faire accepter partout. Ces principes ont été élaborés dès les années 1980, entre les grandes sociétés multinationales, les gouvernements des pays occidentaux (notamment les USA et la Grande-Bretagne d'abord, puis les autres ont suivi), les fameuses institutions de Brettons Wood (FMI et Banque Mondiale). Ils ont ainsi fait l'objet d'un gentlemen's agreement (notamment connu sous l'appellation de Consensus de Washington. Si la jeunesse africaine et tous les peuples d'Afrique ne sont pas informés de tout cela, ils seront trompés sans même savoir ni comment ni pourquoi on leur fait subir telle et telle politique. Voici donc comment on pourrait résumer, en une dizaine de points, le contenu exact du Consensus de Washington, dont la formulation la plus connue fut faite par John William Son, qui était alors économiste en chef et vice-président de la Banque Mondiale :

1. Il faut reformer la fiscalité dans chaque pays du Tiers Monde, en se fondant sur deux critères : (i) baisser les impôts sur les riches pour pousser ceux-ci à effectuer des investissements avec l'argent que les impôts ne leur ont pas pris ; (ii) il faut faire payer les impôts par plus de gens, ce qui revient évidemment à faire payer toujours plus d'impôts par un nombre toujours plus grand de gens ayant de

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

faibles

revenus.

2. Il faut libéraliser rapidement et totalement les marchés financiers, c'est-à-dire les activités des spéculateurs ; ceux là même qui, en grande partie, sont responsables des krachs financiers un peu partout dans le Tiers Monde, notamment en Asie et en Amérique dominée.
3. Dans les pays du Tiers Monde, il faut traiter de la même manière les investissements nationaux et les investissements étrangers, pour que ces derniers se sentent protégés afin de les faire venir, car sinon, ils ne viendront pas.
4. Partout dans le monde mais surtout dans le Tiers Monde, il faut démanteler le secteur public ; en particulier il faut privatiser toutes les entreprises que possède l'Etat ou qui sont paraétatiques. A quoi il convient d'ajouter la suppression de toute planification.
5. Il faut supprimer toute règle contraignante dans l'économie, et donc notamment le plan (déréglementation maximale), afin de laisser faire le libre jeu de la concurrence.
6. Il faut renforcer la protection de la propriété privée partout.
7. Il faut développer la libéralisation des échanges le plus vite possible, par exemple en abaissant de 10% par an les tarifs douaniers, pour les supprimer totalement. D'où l'OMC.
8. Il faut en priorité favoriser les secteurs économiques capables d'exporter, car le libre commerce progresse par les exportations (Nota bene : on « oublie » évidemment de préciser que ces exportations servent surtout à procurer des devises servant à rembourser la dette extérieure, le dada chéri conjoint du FMI et de la Banque Mondiale).
9. Il faut appliquer une politique qui limite le plus possible les déficits budgétaires.
10. Pour créer la nécessaire transparence du marché, il faut supprimer toutes les subventions et autres dons de l'Etat aux opérateurs privés. En particulier, les Etats du Tiers Monde qui subventionnent les prix des produits de première nécessité (notamment alimentaires) pour garder ces prix à un bas niveau et aider ainsi les citoyens pauvres, doivent supprimer ces subventions (Nota bene : par contre, les Usa peuvent continuer de subventionner leurs agriculteurs, ainsi que les pays de l'Union Européenne, cela

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

n'est pas grave).

Quiconque a pris connaissance de ces 10 points, comprend sans doute mieux d'où vient la politique appliquée chez nous par le pouvoir du RDPC depuis de longues années. On comprend également sans doute qu'un journal comme The Economist, qui ne saurait être suspecté d'être un révolutionnaire panafricaniste ou tiers mondiste, puisse écrire dans son numéro daté 29 septembre 2001, page 27, la chose suivante : « Anti-globalists see The Washington Consensus as a conspiracy to enrich bankers ; thym are not entirely wrong ». Traduction : « Les anti-mondialistes considèrent le Consensus de Washington comme une conspiration destinée à enrichir les banquiers ; ils n'ont pas tout à fait tort ».

Quiconque connaît les prétentions de la mondialisation néo-libérale à construire un monde meilleur, ou a entendu les qualités que lui attribuent des griots naïfs ou payés pour cela, a évidemment envie de comparer les choses avant et après le développement de ce phénomène. Ici aussi, on sera bref, ne citant que quelques données significatives :

1. Le monde en 1960 était déjà profondément bourré d'inégalités criardes : par exemple, les 20% de personnes les plus riches avaient déjà un revenu égal à 30 (trente) fois le revenu des 20% les plus pauvres ! Or, en l'an 2000, donc en gros 10 à 15 ans après le déclenchement (si l'on peut ainsi parler) de la mondialisation néo-libérale, le revenu des 20% les plus riches est passé à 82 (quatre vingt deux) fois celui des 20% les plus pauvres. Et à cette date, seuls 500 millions de personnes, sur 6 milliards, soit 1 personne sur 12 (à peine plus de 8%) vivent dans l'aisance. Donc les inégalités reculent...

2. Depuis la dévaluation du franc Cfa en janvier 1994, le nombre de pays africains qui sont descendus au rang de PMA (pays les moins avancés) est passé à 11 sur les 14 de la Zone Franc. Et, dans ces 14 pays incluant le Kamerun, près de 90% des gens vivent avec moins de 1000 francs par jour, selon un rapport de la CNUCED paru en 2002 et intitulé : « Les pays les moins avancés : échapper au piège de la pauvreté ». Dans le même temps, on sait qu'une petite minorité roule sur des milliards.

3. En 2002, 20% de la population mondiale accaparent plus de 80% des richesses mondiales, possèdent 80% des voitures du monde entier, et consomment 60% de l'énergie totale utilisée.

4. Aujourd'hui, les 225 personnes les plus riches du monde (sur 6 milliards ne l'oublions pas) totalisent quelque chose comme 1000 milliards de dollars US, soit environ 540.000 milliards de francs Cfa. Et cette somme est égale à la fortune totale des 2,5 milliards de personnes les plus pauvres du

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

monde, soit 47% de l'humanité. C'est la preuve que les inégalités reculent...

5. Plus encore, les 15 (quinze !) personnes les plus riches de la planète totalisent à elles seules une fortune qui dépasse le PIB de tous les pays d'Afrique Noire (Afrique de Sud exclue).

6. Le chiffre d'affaires de chacune des 100 plus grosses sociétés multinationales du monde dépasse le total des exportations des 120 pays les plus pauvres.

Dans ces conditions, la question se pose de savoir de quoi l'on parle à propos de l'inégalité.

IV

C'est pourtant dans ces conditions qu'est lancée l'idée apparemment originale d'un « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique », en anglais « New Partnership for African Development, NEPAD ». A priori, je ne dis ni oui ni non : je m'interroge d'abord.

La première question qu'on pourrait se poser est : que peut signifier un partenariat entre une Afrique telle que nous la connaissons aujourd'hui, et l'Occident telle qu'elle a toujours été depuis au moins 1000 ans dans ses relations avec l'Afrique ? Que s'est-il passé dans tous les partenariats entre l'Afrique et l'Occident au cours des siècles passés ? Qu'y a-t-il eu de nouveau en Occident ou en Afrique, pour qu'on estime fondé à croire qu'un « Nouveau Partenariat » peut être créé et développé ?

Depuis un moment, la presse diffuse l'idée selon laquelle le Nepad serait un projet conçu par 5 Chefs d'état africains. Naturellement, chacun sait que la presse est généralement bien informée ; mais sur ce point précis, rien n'oblige personne à croire la presse sur parole. Car un des éléments de la stratégie occidentale depuis les dernières décennies du 20^e siècle et dans le cadre de la mondialisation, c'est de monter des personnes dans nos pays (chefs d'états ou non, par exemple des universitaires docteurs en doctorats), pour constituer des mini-quelque chose de local, dont le rôle est de servir la stratégie globale des dominants à l'échelle mondiale, dans leur politique locale. Au besoin en leur payant des salaires occultes élevés. Avant que la presse n'en attribue la paternité, après coup, à 5 présidents africains, plusieurs dirigeants occidentaux et non des moindres, avaient déjà parlé du Nepad, en avaient vanté les énormes mérites et avaient commencé d'en assurer la promotion. Mais qu'à cela ne tienne. Passons aux faits et aux bilans.

Les 22 et 23 octobre 2004 se sont réunis à Johannesburg les 5 présidents africains concepteurs (version

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

presse) du Nepad. Il s'agissait de dresser le bilan trois ans après le lancement du projet. Et qu'a-t-il été noté et dit ? Voici : (1) « le Nepad est encore une pure vue de l'esprit » ; (2) « rares sont les actions concrètes qui ont été menées sur le terrain » ; (3) « je suis déçu », a déclaré le président sénégalais Abdoulaye Wade ; (4) « on me demande quels sont les progrès réalisés par le Nepad et je ne peux pas leur parler que de bonne gouvernance,...,pas un seul projet n'a été réalisé », encore Abdoulaye Wade ; (5) parlant des 8 secteurs prioritaires antérieurement définis pour le projet, « j'aimerais savoir ce que le Nepad a fait dans ces 8 secteurs », toujours le président Wade ; mais (6) cependant, ajoute-t-il, le Nepad « polarise et cristallise l'espérance de l'Afrique ». Vraiment ? Le Nepad polarise et cristallise l'espérance de l'Afrique ? Ce serait un miracle si l'on trouvait 0,01% d'Africains qui savent seulement ce qu'est le Nepad. Alors, de là à ce que ce dernier polarise et cristallise l'espérance de tout le continent, il y a quand même un pas.

Lors de cette rencontre de Johannesburg, un autre des 5 présidents a déclaré : « Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer ». Le problème est simplement qu'en 1963 aussi et déjà, l'OUA promettait à l'Afrique qu'elle réussirait, qu'elle ne pouvait pas se permettre d'échouer. Chacun connaît les résultats. Alors ? Pourquoi le Nepad veut-il attendre les financements de ses projets des mêmes sources qui, en plus de 40 ans, ont constamment promis monts et merveilles, avec les résultats que l'on connaît ? Au moment même où l'Occident a peur et se méfie de la Chine et de « la menace » qu'elle représenterait désormais depuis que ce pays asiatique, utilisant sa propre base économique, scientifique et technique, son potentiel humain etc, etc, exploite, avec une efficacité de plus en plus redoutable y compris certains aspects de la mondialisation comme la délocalisation des entreprises multinationales vers des régions industrielles chinoises, lesquelles régions sont fortement attractives pour les capitaux en quête de profits plus élevés du fait des bas salaires comparés à ceux pratiqués dans les pays occidentaux où les salaires sont à d'autres niveaux.

Je terminerai donc en attendant les débats, par un petit rappel de cette évidence que trop, beaucoup trop de gens veulent faire semblant d'oublier : l'Histoire humaine ne livre aucun, absolument aucun exemple de pays qui s'est développé grâce à l'aide des pays qui dominaient le monde à la même époque. Prétendre le contraire relève n'est tout simplement pas sérieux.

Rien de sensé ne suggère vraiment que les pays africains et l'Afrique d'aujourd'hui, feront exception à la règle.

Le NEPAD

Adopté par l'Union africaine, à Lusaka (Zambie), en juillet 2001, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) prétend définir la stratégie des 53 pays d'Afrique face à la mondialisation pour les prochaines décennies. Devenu la référence obligée de tous les discours sur l'essor économique du continent noir, ce plan a été conçu par cinq « poids lourds » de la politique africaine – les présidents Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Olusegun Obasanjo (Nigeria), Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Hosni Moubarak (Egypte), Abdoulaye Wade (Sénégal) – et a reçu le soutien formel du G8 aux sommets de Kananaskis, au Canada, en 2002, et d'Évian en 2003. Malgré les pronostics enthousiastes de ses promoteurs, le Nepad repose sur un certain nombre d'erreurs stratégiques qui permettent de douter de son efficacité.

En « partenariat » avec les institutions économiques et financières internationales – Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC) –, ce énième plan de développement ambitionne d'atteindre des taux de croissance annuelle de 7 % durant les quinze premières années et de diminuer la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Louable, cette ambition paraît difficilement réalisable, en raison, d'une part, des faiblesses de financement du Nepad et, d'autre part, de son incapacité à sortir du carcan des politiques néolibérales.

Ce sont principalement les investissements directs étrangers (IDE) qui doivent en assurer le financement. Or l'Afrique ne reçoit que 1 % des flux mondiaux d'IDE, à savoir 17 milliards de dollars en 2001, contre 10 % pour l'Amérique latine et 20 % pour l'Asie. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), cette faiblesse est due à un environnement économique, juridique et judiciaire « peu attractif » : instabilité politique, guerres civiles, absence de transparence institutionnelle et relations contractuelles peu développées. Le soutien financier ne pourra pas non plus provenir de l'aide publique au développement, en baisse très sensible depuis plusieurs années (1). En outre, l'accompagnement financier annoncé par le G8 est resté lettre morte.

Le réalisme serait donc de se tourner vers les financements Sud Sud (Afrique du Sud, pays pétroliers et asiatiques) et l'épargne locale. Mais 40 % de cette épargne sont placés à l'extérieur de l'Afrique, alors que pour l'Asie cette fuite des capitaux n'est que de 3 % – 17 % pour l'Amérique latine. Les profits

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

réalisés par les entreprises africaines ou occidentales sur le continent sont investis au Nord. En conséquence, il serait nécessaire de sécuriser l'épargne intérieure et de freiner cet exode des capitaux : mise en place des institutions soutenant le crédit à long terme (banques d'investissement), financement décentralisé pour les petites, moyennes et micro entreprises (secteur informel ou économie populaire) et pour l'agriculture familiale.

Selon certaines études, si l'Afrique réduisait la fuite des capitaux dans la même proportion que l'Asie, son stock de capital augmenterait de 50 % (2). En définitive, le développement se finance par l'épargne locale, puis seulement par les IDE. L'aide publique au développement accompagne le processus et non l'inverse. Selon la Cnuced, ce sont les investissements publics qui « tirent » les investissements privés, ces derniers ne se plaçant pas spontanément dans un pays ou une région (3). Ce constat n'est pas pris en compte par le Nepad.

Le Nepad définit des priorités d'action : infrastructures, énergie (hydroélectrique, solaire...), nouvelles technologies de l'information et de la communication, accès des exportations africaines aux marchés des pays développés, agriculture, santé (lutte contre les grandes endémies), ressources humaines. Cependant, ces objectifs risquent de demeurer hors de portée dans la mesure où le Nepad ne rompt pas avec les prescriptions néolibérales des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale), de l'OMC et de l'Union européenne (accords de Cotonou) (4). Il ne constitue pas un projet de société pour le continent. Sa grande faiblesse théorique est de n'avoir pas effectué une critique pertinente des plans d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre à partir des années 1980, et de reprendre, malgré leur échec consommé, les principes économiques appliqués depuis vingt ans : privatisations, intégration au marché mondial, suppression des protections douanières, libéralisation de tous les secteurs de l'économie (5).

Or, non seulement ces politiques n'ont pas apporté les résultats économiques escomptés, mais elles détruisent le tissu social, déjà fragile, des pays concernés. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), entre 1990 et 2002, le revenu par habitant a baissé chaque année de 0,4 % et le nombre de pauvres a augmenté de 74 millions par an (6). En effet, les PAS ont imposé la réduction des investissements publics servant à consolider les infrastructures de base, et soutenu en particulier la privatisation de certains secteurs vitaux comme l'eau, l'énergie ou l'éducation.

L'ensemble de ces infrastructures, nécessaires à la survie ou au bien-être des populations, s'est délabré, tandis que les entreprises, souvent occidentales, qui en devenaient propriétaires faisaient de substantiels profits (7). Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

(OCDE), « *l'Afrique subsaharienne devrait être la seule région du monde où le nombre de pauvres continuera à augmenter d'ici à 2015, et donc la seule région où les objectifs de développement fixés à l'occasion du millénaire ne seront certainement pas atteints* ». En conséquence, la croissance recherchée par le Nepad ne peut être crédible et bénéfique que si elle est tournée vers les besoins fondamentaux des populations.

Au lieu de se consacrer à ces besoins vitaux, le Nepad donne la priorité aux grandes infrastructures de prestige (interconnexion de routes régionales et continentales, grands réseaux de télécommunications, etc.), qui, en outre, renforcent la dépendance technologique et financière (difficultés d'entretien, d'exploitation...) vis-à-vis des entreprises multinationales des pays développés. Cette politique ne favorise pas la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et surtout des microentreprises du secteur informel qui constituent l'essentiel du tissu économique des pays africains. Ces entreprises ont créé la grande majorité des emplois depuis vingt-cinq ans.

Au Sénégal, par exemple, dénotant la démission de l'Etat vis-à-vis de ses missions de service public, l'économie populaire (dite « informelle ») et l'agriculture familiale contribuent pour plus de 51 % du produit intérieur brut (PIB). Pour M. Adama Sow, consultant sénégalais, « *ce n'est pas l'informel qu'il faut réformer, mais l'Etat... Ce dernier sera attractif lorsque les impôts seront employés à construire des écoles et des hôpitaux* », et non pas à servir les intérêts de la classe dirigeante. Ces dérives de l'Etat patrimonial ne sont pas suffisamment prises en compte par le Nepad.

En outre, le Nouveau partenariat favorise une agriculture entrepreneuriale et intensive. Or, au Sahel, c'est la recherche de la sécurité alimentaire, reposant sur la valorisation de la petite agriculture familiale, qui peut permettre de lutter contre la pauvreté et l'exode rural. Appuyée sur la grande propriété (avec irrigation), l'agriculture capitaliste est surtout développée en Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud et au Kenya. Elle paraît inadaptée aux autres régions du continent, car nécessitant l'usage d'un machinisme agricole qui fragilisera encore davantage l'emploi et le tissu social de ces régions.

Les conséquences de ce type d'agriculture sont la disparition de la propriété foncière collective, la course aux rendements, le recours aux engrais chimiques et l'endettement. Une révolution « verte » (révolution technologique, cultures attelées, intensification...) suivie d'une réforme agraire authentique n'est pas envisagée par le Nepad. Il serait plus judicieux de mettre en place une réforme agraire fondée sur l'équité et une juste indemnisation (et non sur l'expropriation-sanction comme c'est le cas au

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Zimbabwe). C'est une des priorités pour lutter contre les famines et la dépendance alimentaire du continent.

Le Nepad se présente comme un partenariat avec les pays du G8 et les institutions multilatérales (Banque mondiale, FMI, OMC). Pour « rassurer » ces institutions et les investisseurs, une « institution de surveillance mutuelle des pairs » a été mise en place. Ce mécanisme consiste à soumettre chaque pays à l'examen, par les autres pays, de ses performances, concernant le respect de certains principes de « *bonne gestion* » de la chose publique : droits humains, indépendance des institutions judiciaires, lutte contre la corruption, économie de marché, en un mot « *bonne gouvernance* » (8). Seuls 15 pays sur 53 ont accepté de se plier à l'exercice ; ce sont ceux qui ont connu une alternance démocratique récente, comme le Sénégal, le Ghana, le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud. Si il présente l'avantage de mobiliser des contrôles « africains », ne risque-t-il pas d'accroître la soumission idéologique du continent aux principes néolibéraux ? En outre, reposant sur un volontariat peu vraisemblable, ce mécanisme manque par nature de crédibilité.

D'où la nécessité de contre-pouvoirs venant de la société civile, expression des sans-voix. Or la conception du Nepad demeure technocratique. Dans le communiqué final de leurs rencontres régionales consacrées à ce plan, en février 2003 à Dakar (9), les associations de 15 pays d'Afrique de l'Ouest « *regrettent de n'avoir pas été associées au processus de la conception, de la mise en œuvre et de la vulgarisation du Nepad* ». Compte tenu de leur rôle de solidarité en réseau et de contre-pouvoirs dans des pays comme le Sénégal, certaines, parmi les plus représentatives, comme la Confédération nationale de concertation des ruraux (CNCR), une association qui regroupe les petits producteurs, et l'Union nationale des commerçants de l'informel, ont d'autant plus exprimé leurs préoccupations que le Sénégal fut l'un des premiers promoteurs du projet et que, dans ce pays, les populations qu'elles représentent fournissent plus de 70 % de la richesse nationale (économie populaire et agriculture familiale).

Au total, le Nepad ne lève aucune des ambiguïtés du partenariat avec les pays développés : il demeure étrangement silencieux sur la dette. Et sur le fait que la mondialisation ne connaît que la compétition. D'où la nécessité d'une position commune des pays africains pour adopter un protectionnisme sélectif et, notamment, de lutter contre les subventions à l'agriculture des pays développés comme les Etats-Unis et l'Union européenne.

Seule l'émergence d'une véritable opinion publique éclairée (liberté de la presse et d'opinion) peut garantir un projet de développement répondant aux besoins réels des Africains ; et non à ceux des

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

institutions de Bretton Woods. Comme l'enseigne le sage africain Keba M'Baye, « *l'Afrique doit attendre tout... de l'Afrique d'abord...* ».

Quelle agriculture pour le NEPAD ?

[ROPPA](#) - 27 juin 2003

<http://www.roppa.info/>

Réunis à Niamey, les 25, 26 et 27 juin 2003 à quelques jours des rencontres africaines de Maputo au Mozambique, les responsables des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest adressent une déclaration aux ministres de l'Agriculture et aux Chefs d'Etats de la CEDEAO et de l'Afrique.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest notent l'ambition du NEPAD pour une agriculture visant à éliminer la faim, réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et augmenter les exportations.

Pour ce faire, les Chefs d'Etats du continent se sont engagés, pour 2015, à obtenir la sécurité alimentaire pour les populations, en assurant :

- la disponibilité et l'accessibilité à l'alimentation
- la croissance de la productivité agricole d'au moins de 6% par an
- la dynamisation des marchés agricoles locaux, nationaux et sous-régionaux
- l'intégration à l'économie de marché en faisant du continent un exportateur net de produits agricoles

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles constatent que la vision, les orientations et les stratégies proposées dans les principaux documents que sont le Programme Agricole du NEPAD, les Programmes Régionaux de Sécurité Alimentaire et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine ne sont pas nouvelles.

En effet, les grandes priorités proposées sont les mêmes depuis les négociations et l'application des Programmes d'Ajustement Structurel Agricole, à savoir :

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Accroître la production surtout pour l'exportation

Clarifier les droits fonciers pour faciliter l'enregistrement des terres au profit des plus nantis

Accéder aux marchés externes

Promouvoir l'esprit d'entreprise et le secteur privé, duquel sont souvent exclues les exploitations familiales agricoles

Renforcer la recherche et promouvoir des technologies

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest regrettent fortement que la vision, les orientations et les stratégies du NEPAD n'aient pas été suffisamment discutées et négociées avec les principaux acteurs que sont les exploitations familiales et leurs organisations.

La démarche appliquée jusqu'à aujourd'hui ne correspond pas encore aux principes fondateurs du NEPAD que sont la mobilisation interne des forces vives, des ressources africaines et du partenariat.

L'environnement économique international dans lequel se réalisera l'ambition du NEPAD pour l'agriculture africaine est principalement caractérisé par les faits suivants :

- les prix pour la majorité de nos produits d'exportation baissent continuellement malgré les performances que nous réalisons sur leur qualité
- le développement des cultures sous serre de plantes tropicales en Europe et aux USA concurrence de plus en plus nos produits, et avec les soutiens qui sont fournis au Nord, de tels produits finiront par réduire nos parts de marchés
- le surendettement de nos Etats qui nous met sous tutelle des organismes financiers et de leurs bailleurs, hypothèque les marges de manœuvre des Etats Africains pour quelques soutiens que ce soit aux exploitations familiales agricoles,
- notre dépendance en importations d'aliments que nous ne produisons pas chez nous (blé, betterave, oléagineux d'Europe) devient de plus en plus forte et inquiétante
- les menaces réelles sur les ressources naturelles : les réserves africaines dans ce domaine peuvent-elles être mises au profit des africains alors qu'au Nord, l'épuisement de telles ressources poussent à l'expansion

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- le départ massif des jeunes du milieu rural vers d'autres horizons hypothèque dans des dizaines de milliers de familles la continuité de l'exploitation familiale agricole

Dans un tel contexte, il est impossible pour les paysans africains d'être compétitif sur le marché mondial et encore moins de compter sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour une application juste de règles économiques équitables. Notre pessimisme se fonde sur le fait que l'OMC a peu de chances de réussir là où l'ONU a échoué.

C'est pourquoi, fonder principalement la croissance et le développement de l'agriculture africaine sur les exportations et les marchés externes n'offre aucune garantie de relever les défis de nourrir la population africaine ni de lui donner des opportunités durables de génération de revenus décents.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles sont convaincues que privilégier la consommation intérieure de ce que nous produisons et qui correspond à notre culture, à notre sociologie et à notre histoire représente l'avenir.

Une telle option répond parfaitement au souhait des Chefs d'Etats du NEPAD de faire de l'agriculture un vaste secteur de progrès économique et de locomotive pour la croissance économique des autres segments de nos économies.

Sous ce rapport, les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest scellent solennellement devant les populations et les autorités politiques du continent les engagements suivants :

1. élever durablement notre productivité : pour (i) assurer une disponibilité et une accessibilité tant en quantité qu'en qualité de l'alimentation, (ii) nourrir les populations et de la matière première aux industries, petites et moyennes entreprises de l'Afrique engagées dans la transformation des productions locales.

2. organiser nos professions afin qu'elles soient performantes : pour (i) fournir ou faire fournir aux exploitations familiales les services et biens dont elles ont besoin, (ii) défendre leurs intérêts et leurs préoccupations, (iii) nouer les partenariats indispensables avec les autres professions et les autres acteurs

Ce faisant, nous souhaitons de la part des Etats, des Organisations Economiques Régionales les engagements ci-après :

1. le traitement équitable de l'agriculture dans l'allocation des ressources budgétaires : le développement de l'agriculture, notamment de celle visant à la reconquête de nos propres marchés ne

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

peut être financé principalement à partir de ressources extérieures. La tendance dans ce domaine doit être progressivement renversée.

2. étendre la bonne gouvernance à la société civile rurale : nos Etats doivent s'abstenir de ne pas faire dans le secteur agricole ce qu'ils ne font pas dans les autres secteurs économiques. L'organisation, l'administration et la gestion des professions agricoles, tout en étant réglementées par les lois, relèvent de l'initiative et de l'autonomie de décision des paysans et des producteurs agricoles.

3. mettre en place, et selon l'esprit de partenariat du NEPAD, dans les pays, les sous-régions et le continent des outils et des mécanismes de soutien à l'investissement privé des exploitations familiales agricoles : l'histoire du développement agricole d'autres continents enseigne que le soutien à l'agriculture est indispensable pour son développement et qu'en retour, le secteur fortifie la souveraineté nationale. Des outils et des mécanismes de soutien viables, attractifs pour les exploitations familiales agricoles sont les leviers nécessaires pour assurer la croissance attendue par le NEPAD en matière de productivité agricole.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, malgré les drames que vivent leurs membres et qui ont pour noms : la pauvreté, le VIH/Sida, la sous-nutrition, l'insécurité alimentaire, l'insécurité des personnes, les massacres et tueries des conflits armés, demeurent cependant convaincues que le développement durable de l'agriculture en Afrique est un processus historique qui ne peut être identique à un autre, du fait des conditions écologiques, humaines et temporelles différentes.

Le NEPAD, en ouvrant un espace de concertation large entre les acteurs du continent et en mettant en première ligne ces derniers, augure d'un grand espoir.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, ont par leur travail et le fruit de leur travail, contribué grandement à l'édification des Etats et des villes. Elles sont encore capables, à condition de leur faire la place qu'elles méritent, de relever avec les Etats, les autres acteurs et la communauté internationale les défis qui interpellent le continent.

La concertation, le dialogue, l'écoute attentive de l'autre sont encore des valeurs réelles en Afrique. Leurs usages, par tous mais d'abord par les plus hautes autorités politiques du continent peuvent nous remettre dans le sillage des nations qui sont aujourd'hui enviées, parce que l'homme y mange à sa faim, se soigne lorsqu'il est malade, se déplace, communique et se cultive quand le besoin se fait sentir.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Le taux de croissance du Sénégal en chute libre : L'économie sénégalaise en chute à 4% cette année

La conjoncture économique internationale est défavorable au Sénégal et la situation des Ics n'arrange pas les choses. Toutes les prévisions du Sénégal sont donc battues en brèche, et le gouvernement doit vite revoir sa copie, avant que la situation ne devienne réellement inquiétante.

L'agonie interminable des Industries chimiques du Sénégal (Ics) s'ajoute à la détérioration des cours du pétrole pour tirer les performances de l'économie sénégalaise vers les profondeurs. D'ailleurs, en présentant hier leurs prévisions macroéconomiques sur le Sénégal, pour les deux années à venir, les experts de l'Agence française de développement (Afd) et de la Banque africaine de développement (Bad) n'ont pas fait montre de beaucoup d'optimisme. Le tableau qui en a été dressé n'est pas des plus reluisants. Le taux de la croissance économique ne va pas dépasser les 4% pour cette année, et il n'est pas sûr qu'il atteigne les 6% prévus l'année prochaine. Cela n'est pas dramatique en soi, et beaucoup de pays s'en contenteraient. Mais le Sénégal a tellement chanté sa volonté de réaliser un taux de croissance proche de 7% cette année, que celui annoncé apparaît comme un échec.

Thierry Latreille, économiste au département de la recherche à l'Afd, a estimé que, la part des Ics, qui est de trois points dans la croissance, est si importante que si sa situation ne s'améliorait pas rapidement, elle n'ait des effets d'entraînement sur d'autres secteurs. «Les Ics sont le plus important emprunteur. Elles représentent 7% des crédits bancaires locaux pour une dette estimée à plus de 80 milliards de francs Cfa, en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Leur incapacité à rembourser les emprunts, souvent à très court terme, pourrait affecter la viabilité de certaines banques et fait peser un risque systémique sur le secteur bancaire sénégalais.» Par ailleurs, ajoute l'économiste français, ladite dette des Ics est garantie par l'Etat. Or, comme on l'a vu avec la dette de la Sonacos, il y a des problèmes de crédibilité de cette garantie. Mieux, ou pire, signale l'économiste, l'entreprise en elle-même polarise dans son activité des sociétés qui représentent environ 20 000 salariés, dont les emplois aussi risquent d'avoir à souffrir en cas d'éventuel dépôt de bilan de leur principal partenaire.

Le tableau de l'économie s'est encore assombri avec la flambée des prix du pétrole sur le marché international. Toutes les prévisions optimistes, qui prévoyaient un tassement des cours à la fin de l'année dernière, ou au début de celle-ci, ont été battues en brèche, et il semble que même les

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

spécialistes nationaux du Sénégal ont été pris de court. Car les données du rapport Jumbo de l'Afd, présenté hier par Thierry Latreille, se basent, pour une bonne part, sur des chiffres fournis par les spécialistes de la Direction de la prévision et de la statistique (Dps), employés par le ministre de l'Economie et des Finances. D'ailleurs, l'un de ces derniers a rappelé avec Latreille que, l'année dernière, «l'hypothèse de travail portait sur un baril de pétrole à 50 dollars, alors qu'il est aujourd'hui à 65 dollars». Et les subventions de l'Etat sur des produits pétroliers constituent des charges lourdes. La taxe sur le gaz butane, uniquement, représente environ 40 milliards de francs Cfa, qui profitent aussi aux usagers des pays environnants, du fait de la fraude. De même, le tarif de l'électricité, bien qu'en hausse, est toujours subventionné. Par ailleurs, ces spécialistes s'attendaient à ce que la situation des Ics se redresse, et non qu'elle ne devienne encore plus mauvaise, comme c'est le cas actuellement.

Autre élément, pris en compte dans les facteurs de détérioration de la croissance, est la campagne de commercialisation de l'arachide, particulièrement mauvaise, qui vient de se terminer, laissant aux mains des paysans environ 300 000 tonnes d'arachides non écoulées. Cette situation est tellement sujet à polémique entre les organisations paysannes, la Sonacos, principal client des producteurs et l'Etat, qu'il en est régulièrement débattu. Il suffit de rappeler que des représentants du Cnccr, le principal cadre de concertation des paysans au Sénégal, est en tournée dans les zones rurales pour faire le point de la situation agricole et alimentaire à l'approche de l'hivernage.

Toutefois, l'économiste de l'Agence française de développement tend à penser que le Sénégal a les capacités de surmonter cette situation, qu'il qualifie de conjoncturelle. Thierry Latreille considère que les fondamentaux de l'économie sénégalaise sont suffisamment solides pour que le pays puisse redémarrer plus ou moins rapidement, si certaines conditions sont remplies. Et ainsi donner un coup de pouce à la stratégie de croissance accélérée. Déjà, malgré les mauvaises performances notées plus haut, le taux d'inflation reste largement sous contrôle.

Le Quotidien du Vendredi 30 Juin 2006

Cet article a été déjà lu 391 fois

Liberté d'expression

La **liberté d'opinion et d'expression** est généralement considérée comme une liberté fondamentale de l'homme. Elle est citée à l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme comme suit:

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Si la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ne spécifie pas davantage de conditions particulières ni restrictions à cette liberté d'expression, cependant, un certain nombre de juridictions, sous l'égide des Nations unies et des pays y adhérant, -ce qui est le cas de la législation française-, limitent toutefois cette liberté aux propos incitant à la haine raciale, nationale ou religieuse et relevant de l'appel au meurtre qui sont des délits interdits par la loi.

Elle va de pair avec la liberté d'information et plus spécifiquement la liberté de la presse, qui est la liberté pour un propriétaire de journal de dire ou de taire ce que bon lui semble dans son journal, sous réserve d'en répondre devant les tribunaux en cas de diffamation ou calomnie. La calomnie et la diffamation étant là aussi, les restrictions imposées à la notion de liberté d'expression pour toute parole publique, comme pour l'incitation à la haine et au meurtre.

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies précise que la liberté d'expression comprend «la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce sans considération de frontière» (article 4.).

1°) limitations : refus d'incitation à la guerre, aux discriminations

L'exercice des libertés comporte des devoirs et implique des responsabilités. Il connaît certaines restrictions qui doivent être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires au respect des droits et de la réputation d'autrui. L'article 20 du pacte international stipule les limitations suivantes: « Toute propagande en faveur de la guerre (guerre d'agression) est interdite par la loi. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.» La diffusion d'idées fondées sur la supériorité raciale ou les activités de propagande organisée qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent sont donc contraires à l'un des buts des Nations unies.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Une autre disposition peut être citée. La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a fait l'objet d'une adhésion ou d'une ratification de la part de 148 États et est le principal instrument juridique international visant à lutter contre la haine et la discrimination raciales. Aux termes de l'article 4 de la convention, les États parties s'engagent à adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à la discrimination, ou tout actes de discrimination (raciale). A cette fin, ils s'engagent à déclarer délits punissables « par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence...» et à déclarer « illégales et à interdire les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale ».

Lorsque des personnes de pouvoir ou des institutions interviennent officiellement ou non pour limiter l'expression, hors des cas qui la restreignent, on parle de censure. Le sexisme et la violence font partie des thèmes les plus souvent visés par la censure.

La liberté d'expression subit des restrictions, pour des raisons sécuritaires (exemple: Patriot Act aux États-Unis) pour protéger le droit des individus : lutte contre les discriminations raciales et le négationnisme (loi Gayssot en France), protection de l'enfance, défense de droits de propriété intellectuelle (soit droit d'auteur, soit copyright), etc.

2°) Importance de la liberté d'expression

La liberté d'expression est bien souvent la première des libertés éliminées dans les régimes totalitaires, qui s'assurent la mainmise sur les médias. Lorsqu'elle est incomplète, comme dans le putsch organisé en URSS contre Mikhaïl Gorbatchev (qui avait négligé le rôle des fax), ce pouvoir est rapidement menacé.

Depuis la fin du XX^e siècle, l'apparition de modes de communications de masse comme l'Internet et la difficulté des états et du droit à s'adapter à de telles évolutions techniques ont remis sur le tapis les problèmes liés :

- d'une part au contrôle de la liberté d'expression.
- d'autre part à d'éventuelles mainmises sur celle-ci (cas de la Chine)

LES ENJEUX DE L'EMIGRATION DANS LE SAHEL

Du Sahel à Paris

Dans la région de Kayes, l'argent des migrants fait vivre les familles, et permet d'échapper à la pauvreté. C'est pourquoi plus d'un adulte sur trois part travailler à l'étranger.

A Kayes, l'activité bat son plein. Située à l'ouest du pays près de la frontière avec le Sénégal, la ville, connue en France à travers les milliers d'émigrés qui l'ont quittée pour chercher fortune, a beau être située en plein coeur du Sahel et subir, en saison sèche, des températures dépassant 45 °C, les affaires fleurissent. Si, comme le déplorent de nombreux de Bamakois, « il n'y a plus d'argent », à Kayes, les espèces sonnantes et trébuchantes circulent. Les escadrons de motos Yamaha - les « chinoiseries », comme on les appelle ici - qui pétaradent dans les rues sableuses de la ville le prouvent. Ainsi que le nombre de téléphones portables. Ou encore le coût de la vie. Ici, le sac de riz de 50 kg vaut 15 000 F CFA (23 euros) contre 10 000 F CFA à Bamako. La raison ? La faiblesse de l'agriculture locale, l'enclavement de la région - qui tend à s'atténuer à l'heure où la route rejoignant Bamako est presque terminée -, mais surtout l'impact des revenus de l'émigration. « Ce sont souvent les migrants qui s'occupent de l'approvisionnement alimentaire des familles, explique Alou Keïta, directeur de la caisse de microfinance du Paseca (Programme de mise en place d'un système d'épargne et de crédit autogéré). Ils commandent par téléphone et achètent à crédit. Le problème, c'est qu'ils ne négocient pas ou presque, car ils sont déconnectés des réalités locales. Résultat, les commerçants font grimper les prix. »

L'argent de l'émigration attire des travailleurs venus du reste du pays. Ils sont des centaines à venir chercher à Kayes « leur petit Paris », comme le dit Kassim, 24 ans, originaire de la région de Koulikouro. Il est gardien et touche un salaire mensuel de 30 000 F CFA. Une misère. D'autant que, tous les trois mois, il envoie 40 000 F CFA à sa famille restée à Koulikouro. Son seul espoir : « partir en France ». Il ne craint pas les difficultés : « Le plus dur, c'est de partir. Ensuite, je trouverai du travail. La pire des situations là-bas, c'est comme une vie facile ici. » Quel métier exercera-t-il ? « Quand on est pauvre, on n'est rien. Le métier, on n'en a pas. On ne fait que se débrouiller. Moi, je ne suis jamais allé à l'école. Normalement, c'est là qu'on apprend les métiers. »

Dans les villages alentour, l'impact de l'émigration et des transferts d'argent qui en résultent est tout aussi perceptible : plusieurs maisons sont construites en dur et les infrastructures communautaires - écoles, forages, centres de santé, mosquées, adduction d'eau potable, etc. - y sont plus nombreuses

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

qu'ailleurs dans le pays. Les quelque 100 000 Maliens installés en France (on compte environ 4 millions de Maliens expatriés dans le monde) sont essentiellement originaires du nord de la région. Sachant que la population de ces zones avoisine 1 million d'habitants, soit environ 500 000 adultes dont la moitié d'hommes, la conclusion s'impose d'elle-même : plus d'un homme sur trois émigre en France. Aussi rencontre-t-on, en visitant les villages, essentiellement des enfants, des femmes et des vieillards. Les concessions familiales y sont généralement immenses et peuvent regrouper jusqu'à cent personnes. Comme à Maréna Diombougou, à une soixantaine de kilomètres de Kayes. Maté y vit avec ses deux coépouses, leurs enfants et petits-enfants respectifs. Le tout dans un joyeux remue-ménage. Dans la cour extérieure, un groupe de jeunes garçons s'active pour peser et empaqueter la récolte de maïs. Un téléphone portable pend à la branche d'un acacia rachitique, unique arbre de la concession. « C'est le seul endroit où il y a du réseau », précise Maté. Son mari vit en France depuis quarante ans. Celui de sa fille aînée, Sounakarou, 19 ans, mère d'une fillette de 2 ans, habite Paris. Ni Maté ni Sounakarou ne connaissent la profession de leur époux en France. Les hommes n'en parlent pas, alors elles ne posent pas de question. La séparation ne les fait pas trop souffrir. Elles y sont habituées. Pour certaines familles, garder la femme au village représente aussi une sorte de garantie, qui oblige les maris à envoyer régulièrement de l'argent au pays. Mais Maté et Sounakarou, elles, ont choisi délibérément de rester au village. La France ne leur a trop rien et elles préfèrent vivre avec la grande famille.

Fatou, elle, rêve de partir en France rejoindre son mari. Citadine dans l'âme pour avoir grandi en ville, curieuse.

14J 775612193 / 779215472

EMIGRATION CHOISIE ET CODEVELOPPEMENT : Nicolas Sarkozy veut changer les relations avec l'Afrique

Immigration « choisie », co-développement accentué, politique de la France en Afrique « débarrassée des scories du passé » : Nicolas Sarkozy, adepte de la « rupture » dans son pays, a plaidé au Mali et au Bénin pour des relations nouvelles entre Français et Africains.

Le numéro deux du gouvernement français était jeudi au Mali et hier au Bénin, où il a été chaleureusement accueilli par les plus hautes autorités de ces deux états sub-sahariens, qui l'ont « remercié » de « l'attention » qu'il porte à leurs pays.

En revanche, l'accueil du ministre de l'Intérieur, auteur d'une loi durcissant les conditions d'immigration en France, a été plus difficile de la part d'élus, associations et étudiants dans ces deux pays parmi les plus pauvres du monde. Ils l'ont accusé d'avoir fait une loi « anti-immigration » et l'ont traité de « raciste » et « xénophobe ».

Toutefois, les trois manifestations contre sa venue - deux au Mali, une au Bénin - n'ont rassemblé qu'entre quatre-vingts et deux cents personnes, et il a reçu un accueil chaleureux - il est vrai organisé - sur le marché Védoko, à Cotonou. « Je suis venu exprès en ce moment », au lendemain du vote par les députés français de sa loi, « pour lever les marchandises », a-t-il dit, affirmant que « beaucoup de polémiques sont organisées pour des raisons politiques ».

Pour M. Sarkozy, qui a défendu sa loi avec passion, comme à Bamako lors d'un débat avec élus et représentants de la jeunesse et de la société civile : elle « ne constitue pas un recul », mais « un progrès », a-t-il dit. « Elle récuse deux idées fausses, aussi irréalistes que dangereuses : l'immigration zéro, l'immigration incontrôlée et sans limites », a-t-il ajouté. « Si nous ne faisons rien, c'est la xénophobie et le racisme qui monteraient. Ce sont les extrêmes qui prendraient le dessus », a affirmé M. Sarkozy devant Amadou Toumani Touré et Ousmane Issoufi Maïga, président de la République et Premier ministre du Mali.

L'immigration « est un sujet hautement sensible pour un peuple migrateur comme le nôtre », avait observé le chef du gouvernement du Mali, pays qui compte 45.000 immigrés légaux en France, et autant d'illégaux, selon le ministère français de l'Intérieur.

Au programme de ses rencontres ont également figuré l'aide au développement, qu'il a promis de développer dans ces deux pays « modèles de démocratie », et la « nouvelle politique de la France en Afrique ». Abordant un domaine apanage du chef de l'Etat, il a proposé à Bamako « un partenariat

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

renové » avec l'Afrique, débarrassé des « vieux démons du paternalisme, de l'assistanat et du clientélisme ».

« Il nous faut construire une relation nouvelle, assainie, décomplexée, équilibrée, débarrassée des scories du passé et des obsolescences qui perdurent de part et d'autre de la Méditerranée », a-t-il insisté à Cotonou.

La relation entre la France et l'Afrique doit « être plus transparente ». « Il nous faut la débarrasser des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autres mandats que ceux qu'ils s'inventent », a-t-il insisté. « Je refuse la posture d'une France donneuse de leçons », a-t-il affirmé.

Chapitre :

Immigration choisie ou fuite des cerveaux

« Lorsqu'on veut manger un crapaud, il faut prendre celui qui a des œufs », dit un proverbe Yoruba. Cette maxime sied bien à la loi sur l'immigration choisie proposée et adoptée par le Parlement français. Dénoncée par l'opposition de Gauche, les associations chrétiennes et les Organisations non gouvernementales (ONG), la logique « saskoziennne » du « tri qualitatif » n'est que l'aboutissement d'une pensée bien nourrie par la France de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme ». De la fameuse « loi Pasqua » de 1993 à la Circulaire du 10 juin 2001, en passant par « l'arrêt Gisti » de 1997, la « Loi Chevènement » de 1998 et la Circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 avril 2000.

Ces mesures, bien que marquant l'exclusion, sont acceptées par un grand nombre de personnes, parce que tendant à « freiner l'immigration clandestine ». Et comme ces différentes mesures ne semblent pas donner les résultats escomptés, il faut maintenant agir en amont, c'est-à-dire à partir du pays de départ. Là, le Consul doit faire le tri, choisir « la crème africaine », parce que sans doute la France n'a plus besoin d'ouvriers « faiseurs de nombreux enfants » et qui grèvent les caisses de la Sécurité sociale. Si elle doit recevoir des Africains, il faut qu'ils soient les meilleurs, des compétences.

On opère comme si l'on choisissait un produit au Supermarché. « C'est le vol programmé des cerveaux », disait hier le Pr Alfred Opubor du groupe communication de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (Adea), de passage à Dakar. Cela est inquiétant pour le devenir du continent. D'autant qu'ingénieurs, informaticiens, scientifiques, médecins et infirmiers sont ceux qui quittent leurs pays pour monnayer leur savoir dans les pays développés.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

Selon les révélations du journal belge « Dimensions », reprises par l'Agence de presse africaine (Apa), « entre 25 % et 50 % des universitaires africains vivent hors du continent ». « Depuis 1990, le continent africain perd chaque année quelque 20.000 médecins, ingénieurs et professeurs. Ce sont aussi souvent les gens les plus talentueux et entreprenants qui quittent leur pays. Une fuite des cerveaux qui se fait le plus sentir dans le secteur de la Santé dans un continent ravagé par des maladies comme le paludisme, le Sida, etc. », poursuit le journal belge.

ME WADE SUR L'IMMIGRATION CHOISIE :

" Ce n'est pas honnête de vouloir prendre nos diplômés "

Le président de la République a réitéré son opposition à l'immigration choisie du ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Me Abdoulaye a déclaré dans un entretien accordé au quotidien français Le Parisien, paru hier, que " ce n'est pas honnête de vouloir nous prendre nos meilleurs fils ". Cependant, il reste ouvert au dialogue sur la question.

" Moi, en tant que président du Sénégal, je suis contre l'émigration et je ne choisirai rien du tout ", a poursuivi le chef de l'État dans les colonnes du journal français Le Parisien. Ce point de vue, Me Wade l'a " bien fait comprendre " au ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, père de cette loi très controversée, qu'il a reçu mercredi dernier durant son séjour à Paris où il recevait le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la Paix. À son avis, " la France devrait avoir une autre attitude à notre égard plutôt que de nous prendre les cadres que nous formons ". Et le chef de l'État d'ajouter : " M. Sarkozy peut avoir la politique qu'il veut. Mais ce n'est pas honnête de vouloir prendre nos diplômés, alors que je dépense beaucoup d'argent pour les former. Je consacre 40 % de mon budget à l'éducation et je ne veux pas que les ingénieurs, les jeunes qualifiés s'en aillent ". D'après Abdoulaye Wade, " le devoir normal " des diplômés formés à l'étranger, c'est de " retourner dans leur pays " pour y servir. Par conséquent, le président a promis de faire tout pour limiter l'émigration à partir du Sénégal. Cependant, il ne reste pas opposé au dialogue pour donner un contenu au concept, dans la mesure où il dit constater une certaine variation dans l'explication de l'immigration choisie. " Nos deux pays

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

doivent discuter et ne pas agir de manière unilatérale ”, estime-t-il. Le Sénégal et la France vont échanger deux délégations qui vont travailler sur le sujet.

Intérêts du Sénégal

D’ailleurs, Me Wade soutient qu’il attend une lettre du ministre français de l’Intérieur “ pour arriver à une conception commune de l’immigration ”. Soucieux de respecter les options de la France en matière d’immigration, le président de la République a déclaré : “ je n’ai pas à faire d’objection à une loi votée souverainement par la France, car cela la regarde. (...) Mais quand cela touche directement aux intérêts du Sénégal, je me dois d’intervenir. Nos deux pays doivent discuter et ne pas agir de manière unilatérale. Tout le monde sait que je suis contre l’émigration de mes compatriotes. Ce sont des ressources humaines que nous perdons, surtout les cadres. Les compétences et les talents du Sénégal, je veux les garder chez moi, en Afrique.

Tous les moyens sont bons pour créer des emplois et dissuader les Sénégalais de partir. Le président de la République a rappelé la nécessité de renforcer le contrôle des frontières et côtes sénégalaises pour dissuader les candidats à l’émigration clandestine. Pour fixer les jeunes, Me Wade veut développer l’agriculture biologique au Sénégal.

14J 775612193 / 779215472

Aménagement du Territoire : L'Acte III de la décentralisation va bouleverser l'architecture institutionnelle du Sénégal

A propos de l'Acte III de la décentralisation

Lors du Conseil des ministres décentralisé tenu à Saint-Louis le 07 juin 2012, l'esquisse du bilan de la décentralisation a été amorcée, et l'Acte III annoncé

Suite à cet événement, le Conseil des ministres décentralisé du mercredi 27 juin 2012, tenu à Ziguinchor, a réaffirmé « l'option de territorialisation et projet de territoire de l'Etat en Casamance ». Quant au communiqué du Conseil des ministres du jeudi 17 janvier 2013, il reprécisait les ambitions de la réforme, notamment la nécessité pour notre pays, d'asseoir une véritable politique de développement et de mise en valeur des potentialités des territoires, à l'horizon 2022, et d'élaborer une Loi d'orientation pour le développement durable des territoires.

A l'occasion du Conseil national de développement des collectivités locales (C.N.D.C.L), tenu le 19 mars 2013, à l'Hôtel King Fahd Palace, en présence des autorités déconcentrées et décentralisées, ainsi que des partenaires au développement et des acteurs de la Société Civile, le chef de l'Etat, son Excellence Macky Sall, a procédé au lancement officiel de l'Acte III, en réaffirmant sa volonté et celle de son Gouvernement, de promouvoir la décentralisation, comme un acte prioritaire de la réforme de l'Etat, dont l'objectif est de promouvoir une véritable politique de développement et de mise en valeur des potentialités des territoires, à travers la territorialisation des politiques publiques.

Depuis lors, le processus d'élaboration de l'Acte III est mis en marche à une cadence soutenue, et les différents acteurs à tous les niveaux, manifestent le plus grand intérêt pour cette réforme d'une très grande amplitude, qui a terme, va bouleverser profondément l'architecture institutionnelle de notre pays.

Compte tenu des enjeux et des péripéties de la réforme, et ayant eu le privilège d'en être un acteur au sein de la communauté des élus locaux du Sénégal, il m'est apparu nécessaire de contribuer au débat, en abordant successivement quatre (04) points : un bref rappel de la décentralisation au Sénégal (I) ; l'approche territoriale du développement comme vision du Gouvernement (II) ; le dispositif de pilotage, les principaux axes stratégiques et la contribution des élus au processus de réforme (III), et pour terminer, les perspectives de la réforme (IV).

I) Un bref rappel de quelques dates clés de la décentralisation au Sénégal

A) Avant l'indépendance

- 1872 : création de la commune de Gorée et Saint Louis

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

- 1880 : création de la commune de Rufisque
 - 1887 : création de la commune de Dakar
 - 1955 : loi municipale qui étend la communalisation (création de communes de statuts juridiques différents) du territoire sénégalais
- B) A partir de l'Indépendance
- 1960 : élargissement du statut de commune de plein exercice à l'ensemble des communes,
 - 1964 : statut spécial pour Dakar ; la commune Région du Cap Vert est administrée par le Gouverneur de la région, puis par un administrateur de la commune à partir de 1979,
 - 1966 : promulgation de la loi n°66-64 du 30 juin 1966 portant Code de l'administration communale
 - 1972 : création de la deuxième catégorie de collectivité locale que sont les communautés rurales.
 - 1983 : retour de Dakar au statut de droit commun (commune de plein exercice)
 - 1990 : suppression des communes à statut spécial qui deviennent des communes de plein exercice, et transfert des pouvoirs d'ordonnateur du budget des sous-préfets aux présidents de conseils ruraux.

• 1996 : érection de la région en collectivité locale et transfert de compétences dans neuf (9) domaines de l'Etat central aux collectivités locales que sont les régions, les communes et les communautés rurales.

• 2013 : lancement officiel de l'Acte III de la décentralisation.

Ainsi, à la lumière de ce bref survol historique, il apparaît que depuis son accession à l'indépendance en 1960, des réformes majeures ont ponctué le processus de décentralisation, avec de nombreuses modifications de la carte administrative.

Pour résumer, on peut dire que : l'Acte I de la décentralisation date de la réforme du 1er février 1972, qui a fixé une nouvelle administration du territoire, et divisé le pays en sept (7) régions, qui, à leur tour sont subdivisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communautés rurales. Cette Réforme de 1972 est une référence dans l'élaboration d'une carte administrative qui allait servir à la politique de décentralisation caractérisée par une structuration à base communautaire. Cette réforme majeure pose l'acte précurseur de libertés locales plus affirmées dans le processus de dévolution du pouvoir local aux communautés de base.

Quant à l'Acte II de la décentralisation, il date de la réforme de 1996 qui consacre la régionalisation, et qui constitue une étape décisive dans la politique de décentralisation, au regard de l'ampleur des compétences que l'Etat transfère aux collectivités locales. L'érection de la région au rang de collectivité locale, constitue l'un des points forts de cette nouvelle loi. La mission essentielle assignée à celle-ci, est, selon le Code des Collectivités locales, de « promouvoir le développement économique, social ... » de la région.

A l'actif de cette réforme, il y'a également la création de communes d'arrondissement et l'instauration du contrôle de légalité, a posteriori qui s'est substitué au contrôle de légalité a priori jusque là pratiqué. S'agissant de l'Acte III de la Décentralisation, il a été mis sur orbite par le Chef de l'Etat, depuis le lancement officiel intervenu le 19 mars 2013, et qui sans doute, va profondément bouleverser l'architecture institutionnelle sur laquelle notre pays reposait jusqu'ici.

Aussi, il convient de préciser qu'entre la date de l'accession de notre pays à l'indépendance (1960) et la date de l'Acte I (1972), il s'est écoulé une période de douze (12) ans. Entre la date de l'Acte I et celle de l'Acte II (1996), il s'est écoulé une période de vingt quatre (24) ans. C'est dire que les réformes institutionnelles majeures, ont parfois besoin d'un temps de murissement et d'approfondissement.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

II/ L'approche territoriale du développement comme vision du Gouvernement

Tirant le bilan de la décentralisation du Sénégal durant ces trois dernières décennies, caractérisé par un émiettement et une atomisation de l'espace territorial, le Chef de l'Etat, lors du lancement du CNCDL, le 19 mars 2013, a insisté sur la nécessité « de faire émerger au Sénégal, des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ».

C'est dire que l'Acte III de la décentralisation est adossé à la TERRITORIALISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES qui induit la nécessité d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences, et produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et locale.

Ainsi, se pose la nécessité d'une refondation majeure de l'action territoriale de l'Etat, qui va puissamment contribuer à bâtir le développement de notre pays, à partir des opportunités, atouts et potentialités de chaque terroir, autour de quatre objectifs :

- a) l'ancrage de la cohérence territoriale par une architecture administrative simplifiée ;
- b) la planification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales ;
- c) le développement de la contractualisation qui rendra plus lisible les échelles de la gouvernance, par une réhabilitation de la déconcentration ;

La modernisation de la gestion publique territoriale avec une réforme résolutive des finances locales et une promotion des ressources humaines de qualité, par la revalorisation du Statut de l'Elu local et de la Fonction publique locale.

En pratique, il s'agit d'accroître les ressources financières des collectivités locales et la gouvernance locale qui seront renforcées par la mise sur pied de véritables cadres de concertation en vue de promouvoir le dialogue participatif et le contrôle citoyen à tous les niveaux.

Le Chef de l'Etat situe les urgences du Sénégal en termes de développement à travers l'essor des activités agricoles et pastorales, la prise en charge des besoins en matière d'infrastructures, des actions pour l'accès à l'eau potable, à l'électrification et aux services sociaux de base.

Dans les centres urbains et périurbains s'imposent, selon lui, les mêmes urgences notamment la lutte contre la dégradation du cadre de vie, les inondations, le chômage, l'insécurité, et la précarité sous toutes ses formes. Parmi les facteurs qui minent les initiatives pour le développement des territoires, le Président Macky Sall a relevé la faiblesse de l'aménagement de nos terroirs, les difficultés de faire financer les collectivités locales, à cause d'une inadaptation des ressources et des mécanismes financiers mis en place par l'Etat.

C'est la raison pour laquelle, de l'avis du chef de l'Etat, les quatre axes prioritaires ci-dessus énumérés, corrélés à la réhabilitation de l'aménagement du territoire, vont marquer une rupture décisive dans la consécration d'une gouvernance territoriale au Sénégal.

Il s'agira d'organiser le pays, à travers cette réforme, en territoires viables, dotés de ressources financières consistantes et porteurs de croissance et de développement durable.

Pour le Président de la République, la réforme préconisée va orienter davantage l'action de l'Etat vers vers l'équité sociale et territoriale de même que la promotion durable des ressources du terroir, en mettant fin aux cloisonnements territoriaux auquel il convient d'apporter des réponses durables pour impulser le développement à la base.

Cette vision du Chef de l'Etat, sur la territorialisation des politiques publiques, avait déjà été déclinée par le Premier ministre d'alors, Monsieur Abdoul Mbaye, dans sa Déclaration de politique générale, le 10 Septembre 2012 : « L'action du Gouvernement sera principalement marquée par les options stratégiques suivantes : la consolidation des bases d'une gouvernance démocratique, transparente, plus rigoureuse, plus efficace, basée sur la satisfaction des besoins prioritaires des populations et la lutte

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

contre les injustices sociales, le renforcement de la décentralisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des terroirs ».

En définitive, la vision du Gouvernement du Président Macky Sall a pour objectif déclaré de faire des collectivités locales des espaces de gouvernance territoriale efficiente ; d'impulser le développement local harmonieux et durable du territoire national, dans le cadre d'un Etat unitaire, décentralisé, attaché à la valorisation des potentialités des zones éco-géographiques et de promouvoir la solidarité nationale et l'accès de tous aux services sociaux de base.

Il s'ensuit l'impérieuse nécessité de prendre en compte les besoins exprimés par les populations à la base dans les terroirs, pour bâtir une politique de développement territorial durable et équilibrée, adossée à une gouvernance territoriale concertée. Pour impulser le développement à la base, il sera alors misé l'exploitation et la valorisation de toutes les potentialités socio-économiques et les savoirs locaux dont regorge notre pays.

III. Le dispositif de pilotage, les principaux axes stratégiques et la contribution des élus au processus de réforme.

A. Le dispositif de Pilotage

Le dispositif de pilotage de l'Acte III de la décentralisation favorise une approche systémique et holistique, dans le cadre d'un processus multi-acteurs, axé sur la centralité du territoire, la subsidiarité, la coproduction des acteurs, l'approche projet du territoire, la contractualisation et la performance territoriale.

Le décret n°2013-581 du 29 avril 2013, portant création du Comité national de pilotage (CNP) de la réforme de la décentralisation composé de vingt (20) personnalités, reflète la diversité des différents acteurs et partenaires impliqués dans la réflexion collective sur l'Acte III de la décentralisation. C'est le Professeur Ismaïla Madior Fall, constitutionnaliste et ministre conseiller du Chef de l'Etat qui préside ce comité.

Les élus locaux sont représentés au sein du Comité national de pilotage par les présidents des trois ordres de collectivités locales, que sont Abdoulaye Baldé de l'Association des maires du Sénégal, (AMS) Aliou Niang de l'Association des régions du Sénégal (ARS) et de Alé Lô, président de l'Association nationale des conseillers ruraux (ANCR) et de l'Union des associations d'élus locaux (UAEL).

Le CNP est le garant du bon déroulement du processus de réforme. Il définit les grandes orientations et donne son avis sur l'ensemble des productions. Il est responsable des partenariats et assure le portage des positions et propositions collectivement arrêtées et validées.

Dans le but d'assurer une bonne opérationnalisation de la réforme, le Ministère de l'aménagement du territoire et des collectivités locales (MATCL), a pris un arrêté n°006459 du 10 mai 2013 portant création du Comité technique, des Commissions thématiques et des Cadres régionaux de partage de la réforme de la décentralisation (Acte III).

Les commissions thématiques sont chargées de réfléchir et de formuler des propositions sur les thèmes ci-après :

- Cohérence Territoriale
- Lisibilité des échelles de gouvernance
- Mécanismes de financement et gouvernance budgétaire

C'est la Commission sur la Cohérence Territoriale qui a démarré le premier ses travaux, et a déposé ses conclusions.

C'est ici le lieu de rendre hommage à d'éminents professeurs d'université de renommée internationale, les géographes Gorgui Ciss, Président de la Commission (Président de la Communauté rurale de Yéne, dans la banlieue dakaroise) et le Professeur titulaire Amadou Diop (spécialiste en aménagement du

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

territoire et développement local).

Les travaux scientifiques de ces deux enseignants chercheurs de l'UCAD font autorité dans les milieux académiques, comme en témoigne l'étude remarquable et remarquée du Pr Amadou Diop intitulée « Contribution pour une Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires du Sénégal : faire émerger des territoires forts pouvant atténuer les disparités spatiales », édité par GERAD (Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement), 2011.

Il y'a également lieu de préciser que d'autres professeurs d'université émérites et des experts en décentralisation et gouvernance locale ont apporté une contribution majeure à la réflexion en cours. Entre autres, on peut citer le Professeur Mayacine Diagne, de l'Université Gaston Berger de Saint Louis (UGB), esprit fécond qui a produit de nombreux ouvrages sur la décentralisation et le développement local au Sénégal.

Nombreux ont été les consultants à contribuer à la réflexion sur le processus. A titre d'exemple, on peut citer l'expert Mamadou Diouf, ancien Directeur des collectivités locales (DCL) du Sénégal, monument incontestable de la décentralisation et de la gouvernance locale.

La réflexion sur l'Acte III se poursuit encore dans les différentes structures qui ont été mises en place pour conduire le processus, mais les axes stratégiques majeurs de cette réforme peuvent être dégagés dans leurs grandes lignes, en attendant le Rapport Final du CNP et la décision des autorités.

B. Les axes stratégiques la réforme de la Décentralisation

L'organisation territoriale du Sénégal comprend deux niveaux : la déconcentration et la décentralisation.

Le niveau déconcentré compte quatorze (14) régions (administratives), quarante cinq (45) départements et cent vingt trois (123) arrondissements. Quant au niveau décentralisé, il compte quatorze (14) régions (collectivités locales), cent soixante douze (172) communes (dont 5 villes et 46 communes d'arrondissement), et trois cent quatre vingt cinq (385) communautés rurales.

1. La Communalisation intégrale

Avec la réforme, l'appellation « communauté rurale » qui est une spécificité sénégalaise va disparaître. Toutes les communautés rurales vont dans leur configuration actuelle devenir des communes. Il n'y aura pas de différenciation entre commune urbaine, commune de district et commune rurale.

Certes, la communalisation intégrale pourrait offrir beaucoup d'opportunités aux communautés rurales en matière de coopération décentralisée, mais également elle permettrait de se conformer aux directives de l'UEMOA sur l'harmonisation des appellations des Collectivités territoriales.

La communalisation intégrale répond à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes de populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial.

2. La départementalisation

Les 45 départements que compte notre pays vont être érigés en échelon de gouvernance. La recherche d'un espace vécu comportant une homogénéité socioculturelle et économique et un vif sentiment d'appartenance, justifient la volonté de réinvestir les départements afin d'en faire un puissant vecteur pour une bonne politique de décentralisation. Les départements pourraient offrir l'opportunité de mettre en exergue des valeurs idéelles et symboliques très fortes, porteuses de sentiments d'appartenance et d'identification. Comme le fait observer le document Cohérence territoriale de l'Acte III de la décentralisation.

« Les liens forts entre l'acteur et son espace sont sollicités pour construire de nouveaux espaces

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

politiques fondés sur une autonomie réelle, une démocratie et une administration de proximité territoriale »

Ainsi, le département assurerait le maillage territorial nécessaire à la construction de la communalisation intégrale. Dans une démarche de coopération intercommunale, le département permettrait d'une part, d'adapter la planification élaborée au niveau régional en vue de faciliter son appropriation par les échelons communaux, et, d'autre part, servir de cadre de mise en œuvre des projets territoriaux et des politiques publiques, dont la réalisation dépasse le cadre d'une commune, par la mutualisation des ressources, des énergies et des moyens de toutes les communes du département.

3. Les « régions territoriales »

Au lendemain de l'indépendance (1960), notre pays comptait sept (7) régions, 8 régions en 1976 (la Région de Diourbel est subdivisée en deux entités : Diourbel et Louga), puis nous sommes passés en 1984 à 10 régions (la Casamance divisée en 2 régions Ziguinchor et Kolda) et la région du Sine Saloum scindée en deux parties (Kaolack et Fatik). Après 2000, la région de Matam fut créée, ce qui porte le nombre de région à 11 et en 2008, trois autres régions furent créées (Koffrine- Sédhiou et Kolda). Au total, à l'heure actuelle, le Sénégal compte 14 Régions.

Depuis la réforme de 1996, la région est donc érigée en collectivité locale dans le cadre de la décentralisation, et elle complète ainsi les autres ordres de collectivités territoriales que sont les communes et communautés rurales. Il ya lieu de préciser que le territoire de la région collectivité locale coïncide avec celui de la région administrative.

La déconcentration et la décentralisation sont caractérisées par la cohabitation entre élus locaux qui forment les organes délibérants et exécutifs d'une part, et, d'autre part des représentants de l'Etat central qui exercent un contrôle de légalité a posteriori.

Le « Pôle Territoire » ou « région territoire », constitue la nouvelle assise du développement durable et du rayonnement des territoires. Il s'agit ici de regrouper les 14 régions en 6 à 8 pôles, pour asseoir des territoires viables et compétitifs porteurs de développement durable. Ce faisant la « région Territoire », constitue l'échelon de mise en cohérence des outils de planification des actions de développement dans un espace socio-économique et culturel d'ampleur régionale, et homogène au plan éco-géographique.

Pour mettre fin à l'émiettement des régions actuelles, dépourvues de ressources et de moyens, les « Pôles Territoires » vont constituer un puissant levier qui va favoriser une cohérence et une synergie des interventions.

Plusieurs propositions de découpage et de regroupement des entités territoriales ont été faites, et sur lesquelles s'est appuyée la Commission "Cohérence Territoriale".

La promotion de tels territoires de convergence économique, axés sur des entités économiquement viables, peut contribuer à l'émergence d'un maillage et d'un développement polycentré de l'espace communautaire.

La Commission sur la Cohérence territoriale a proposé un regroupement des régions du Sénégal en 6 pôles territoires.

1 Pôle-territoire Casamance : Il fusionnera les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda .Il s'étend sur 28350km², pour une population de 1551600 habitants en 2012.

Activités phases : d'énormes potentialités tant pour l'économie rurale, industrielle et touristique.

Position géostratégique favorable pour l'élevage, le tourisme balnéaire, l'écotourisme, production et transformation agricole.

2. Pôle-Territoire Diourbel-Louga : fusionnera les territoires de Diourbel et Louga, pour une superficie 29616km² pour 2 377 994 habitants en 2012

Activités : ressources agro-pastorales considérables. Le pôle religieux et économique que constitue Touba est un atout majeur pour le développement territorial et national.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

3. Pôle-Territorial Fleuve : comprend les anciennes régions de Saint-louis et Matam. Sa superficie est de 48 503 km² pour 1 562 530 habitants en 2012. L'unité territoriale est cimentée par la vallée du fleuve qui a toujours joué un rôle socioculturel de brassage des peuples, de vecteur d'intégration sous-régionale.

Atouts : Potentiel hydrologique, hydro-agricoles et hydro-électriques. Spécialisation dans la riziculture, le maraîchage, l'industrie agro-alimentaire (SOCAS, CSS), écotourisme, pêche artisanale et exploitation minière.

4. Pôle-Territoire Sine Saloum : couvre les anciennes régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine, sur une superficie de 23545km² pour 2 005 577 habitants en 2012.

Atouts : d'énormes potentialités agricoles, touristiques et halieutiques. Zone de prédilection du bassin arachidier, situé dans une position géo-stratégique frontalière avec la Gambie et assurant l'interface avec la Casamance et le Sénégal oriental.

5. Pôle Territoire Sénégal Oriental : couvre les anciennes régions de Tambacounda et de Kédougou, et couvre une superficie de 59602 km² pour 817 527 habitants en 2012.

Atouts : Des potentialités naturelles immenses autorisant une agriculture diversifiée et le développement d'un tourisme paysager (Parc de Niokolo koba). Potentialités minières (Or, uranium), Ecotourisme, polyculture.

*

6. Pôle-Territoire Dakar-Thiès : La région « Dakar-Thiès » recompose les deux régions du même nom. La Plateforme technique et industrielle de Diamniadio, le nouvel aéroport de Ndiass, la construction de l'autoroute à péage vont renforcer les régions et faire de Dakar un véritable hub urbain.

Thiès renferme d'énormes potentiels industriels, du tourisme urbain, des industries artisanales, du cuir, du textile.

Atouts : Port Autonome de Dakar-AIBD. Entreprises de services-Maraîchage dans les Niayes –Pêche industrielle et artisanale, Industries chimiques et Tourisme d'affaires

Voilà les 6 pôles régions proposés par la Commission Cohérence territoriales. Il semble que le pôle Dakar-Thiès a fait l'objet d'un amendement, consistant à maintenir les deux entités comme des « régions territoires » séparées. Dakar, à cause de sa macrocéphalie aux plans économique, administrative et politique. Et Thiès, au regard de l'importance de son potentiel économique et de sa position stratégique de métropole carrefour.

Ainsi, le Sénégal disposerait de 7 « pôles Territoires », susceptibles de cristalliser une personnalité régionale, afin de promouvoir un développement spatial multipolaire, constitués des zones éco-géographiques fonctionnelles, qui permettraient d'interconnecter les villes de taille variable pour faire des nœuds importants de structuration, capables d'offrir une gamme de services aux activités économiques des territoires, et faciliter l'accès aux marchés.

C. Contribution des Elus Locaux à la réflexion sur l'Acte III

Au lendemain de la mise en place des organes chargés de la préparation et de la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation, les élus locaux du Sénégal, prenant la pleine mesure de l'envergure et des enjeux attachés à la réforme, ont enclenché un processus de concertation entre eux d'une part, et de consultation d'autres secteurs d'autre part, pour bâtir des positions communes et élaborer des propositions consensuelles de réforme de nature à enrichir l'Acte III.

C'est parce que les élus locaux sont conscients que le succès d'une réforme tient fondamentalement à la méthode utilisée et à la qualité des savoirs et savoir-faire mobilisés à toutes les étapes, qu'ils ont fait preuve d'engagement et d'implication forte, en tant qu'acteurs-clés de la décentralisation et du

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

développement territorial, à interroger leur vécu et leurs expériences, pour en tirer un capital de connaissance et de propositions à valoriser et à partager avec l'Etat, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement dans le cadre de la réforme.

C'est dire que l'enjeu fondamental du processus de construction de la « parole » des élus locaux, est de contribuer au succès de la réforme de décentralisation, notamment en valorisant les enseignements de leur expérience de gestion quotidienne des territoires et des communautés.

Tout en étant représentés au niveau des différents organes de pilotage, de préparation et de mise en œuvre de la réforme, les élus locaux ont également mis en place à leur niveau, donc au sein de l'UAEL, des structures et des mécanismes de concertation efficaces, pour mieux alimenter la réflexion au niveau du Comité national de pilotage, du Comité technique, des Commissions thématiques et des cadres régionaux de partage.

Depuis le lancement du processus, les élus locaux ont travaillé d'arrache pied, avec abnégation et engagement, en tenant des réunions hebdomadaires régulières à la « Maison des Elus locaux », en organisant des séminaires de partage, et beaucoup d'autres initiatives, dans le seul but d'apporter leur contribution à la réforme.

Il convient de féliciter les élus des trois ordres de collectivités locales sans exception, pour l'effort considérable, qu'ils ont consenti et qu'ils continuent de consentir pour apporter des réponses adaptées et efficaces aux enjeux et défis du développement multipolaire de la Nation sénégalaise.

C'est ici le lieu de rendre un vibrant hommage, au président Alé Lô, pour le travail colossal qu'il abat quotidiennement depuis qu'il a été porté à la tête de l'Union des associations d'élus locaux (UAEL). Homme d'engagement et militant authentique de la gouvernance locale, le Président Alé Lô a hissé très haut le drapeau des collectivités locales Sénégalaises en Afrique et dans le monde entier. Il a su faire avancer les dossiers de dialogue politique de l'UAEL, entre autres : les finances locales, le statut de l'élu local, les réformes foncières, les compétences transférées, la coopération décentralisée, les femmes élues, etc...

Dans l'accompagnement technique des élus locaux, la directrice de la Cellule d'appui aux élus locaux (CAEL), Mme Aby Sylla Sall et son équipe, constituée de jeunes, dynamiques et efficaces, encadrés par l'expert averti en décentralisation, Abdou Khadre Lô jouent un rôle admirable. Et parmi les personnes ressources qui travaillent avec la CAEL dans l'appui technique aux élus locaux, le chercheur - consultant Falilou Mbacké Cissé se distingue particulièrement par une expertise pointue de la décentralisation et une bonne maîtrise de la pédagogie différenciée, dans l'approche des questions relatives au développement territorial.

Les élus locaux ont également apporté une contribution non négligeable à la revue documentaire sur l'Acte III, à travers les études réalisées par les associations, tels que le document de l'Association des régions du Sénégal (ARS) portant sur la Provincialisation (2011), ainsi que les nombreuses études, rapports et actes issus des ateliers thématiques organisés par la CAEL depuis sa création, et disponibles à la salle de documentation de la Maison des Elus Locaux et sur le site Web de la CAEL (www.uael.sn) .

IV. les perspectives de la réforme

L'Acte III de la Décentralisation tel qu'il était tracé par le Chef de l'Etat, Macky Sall, lors de son lancement le 19 mars 2013, avait suscité un formidable élan d'adhésion populaire, non seulement parce qu'il jetait les bases d'une refondation nationale et sociale de notre architecture institutionnelle et territoriale, mais aussi et surtout, parce qu'il dégagait avec clairvoyance et lucidité, les paradigmes d'une nouvelle ingénierie territoriale qui allait désormais consacrer le Territoire, à la fois, comme

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

moteur d'une ambition nationale de développement socio-économique et comme vecteur de l'action publique en général.

Mais, aujourd'hui, force est de reconnaître que l'enthousiasme que cette réforme avait suscité chez beaucoup d'acteurs de la décentralisation, commence à s'estomper, pour donner place au scepticisme, quant à la volonté réelle de poursuivre le processus, jusqu'à son terme ; d'où l'importance du travail d'information, de sensibilisation et de communication afin que les populations acceptent la réforme et se l'approprient.

Ce qui ne semble pas être le cas actuellement, car le management du processus de réforme manque de visibilité et de lisibilité. Or, cette réforme de l'Acte III est infiniment plus complexe que les Actes I et II qui l'ont précédé.

Les Actes I (1972) et II (1996) ont été caractérisés par la création de nouvelles entités territoriales, qui correspondaient à un souhait, des populations en ce qu'ils étaient perçus comme une avancée significative dans notre architecture territoriale. Bien plus, la création des communautés rurales, en 1972 avait fait l'objet d'une expérimentation dans la région de Thiès, avant sa généralisation. Toute réforme de grande envergure a besoin de passer par une phase test, c'est-à-dire une phase pilote avant d'être généralisée.

La réforme de l'Acte III a ceci de particulier, qu'il se caractérise par une combinaison de trois éléments : le changement d'appellation d'un ordre de collectivité locale (les communautés rurales qui deviennent des communes), la création d'un nouvel échelon de collectivité locale (le département) et le regroupement de collectivités locales en pôles territoriaux (les 14 régions regroupés en 7 pôles appelés parfois « régions-territoires »).

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'épine dorsale de l'Acte III, le moteur du train de la réforme qui doit tirer les autres wagons (sans aucune connotation péjorative), ce sont les « pôles-territoires » qui constituent le niveau intermédiaire entre l'Etat et les autres niveaux de collectivités locales et qui constituent par excellence un cadre de coordination, de planification, et d'harmonisation des interventions, et tant qu'espace territorial « vaste, viable, compétitif et porteur de développement durable », pour reprendre l'expression du chef de l'Etat, Monsieur Macky Sall

L'Acte III de la Décentralisation avait pour but, l'atteinte de plusieurs objectifs. Je ne citerai que deux objectifs essentiels, qui ne seront pas atteints, si le processus de réforme tel qu'il se déroule sous nos yeux se poursuit.

a) Mettre fin à l'émiettement territorial.

A l'heure actuelle, notre pays compte cinq cent soixante onze (571) collectivités locales (14 régions, 172 communes et 385 communautés rurales), pour un pays d'une superficie très modeste (196 176 km²) et d'une population estimée à 12.856.153 habitants.

Avec ce qui est proposé avec l'Acte III, on se retrouvera avec un nombre plus élevé de collectivités locales : 616 (14 régions, 45 départements et 577 communes).

b) Faire émerger des territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Il découle de qui précède que la situation qui prévaut actuellement risque de perdurer, en raison d'une atomisation excessive des collectivités locales, sans ressources financières substantielles, avec des régions sans grands moyens pour prendre en charge les missions de développement local.

C'est précisément l'émergence des pôles-Territoires, à partir des zones éco-géographiques, qui devaient servir de levier pour exploiter toutes les potentialités économiques des régions territoriales, afin d'en faire un puissant socle pour impulser le développement à la base. Mais en maintenant tel quel les 14 régions dans leur configuration actuelle, il n'est pas évident que les objectifs visés par la réforme de

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

l'Acte III seront atteints pour une véritable territorialisation des politiques publiques.

Au regard des enjeux et de la portée de la réforme de l'Acte III, la situation telle qu'elle se présente à mes yeux, est la suivante : soit le gouvernement considère qu'il faut organiser les élections locales conformément au calendrier électoral, c'est-à-dire, le 16 mars 2014, et dans ce cas, considérer que d'ici cette échéance, il est absolument impossible de conduire la réforme jusqu'à son terme ; auquel cas il faudrait surseoir à celle-ci purement et simplement. En conséquence, après les locales de 2014 qui seront organisées sur la base de l'architecture administrative actuelle, envisager le processus de réforme de l'Acte III en perspective des locales de 2019.

Dans cette hypothèse, il faut admettre qu'il n'y aura pas une première et une deuxième phase de la réforme, car, on voit mal comment on peut organiser des élections locales en 2014, élire au suffrage universel des élus locaux et après l'installation des exécutifs locaux, procéder à de nouvelles restructurations ou réaménagements des collectivités territoriales.

La deuxième hypothèse, et qui me semble la plus pertinente, c'est d'organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, afin de rechercher un consensus pour reporter les prochaines locales, parachever la réforme en cours, et organiser les élections locales sur la base de la nouvelle architecture territoriale et administrative issue de l'Acte III.

Il convient de rappeler que le protocole additionnel de la CEDEAO sur la gouvernance démocratique dit très clairement, qu'au moins six mois avant une élection, on ne doit pas modifier de façon unilatérale, les règles du jeu électoral, sans un large consensus entre les acteurs politiques. Mais consensus ne signifie pas unanimité. Tout le monde sait qu'en matière électoral, il y'a rarement unanimité entre les positions des acteurs politiques.

Mais pour savoir s'il y'a consensus ou pas, il faut d'abord organiser la concertation entre les acteurs du jeu politique.

La réforme de l'Acte III de la décentralisation exige de la part de tous les acteurs du processus, un esprit de responsabilité et d'engagement. On ne peut pas vouloir faire des réformes en profondeur, et considérer qu'on ne doit rien changer par rapport à ce que l'on veut réformer.

Si chacun considère qu'il n'est pas question de toucher à «sa collectivité », il n'y aura jamais de réforme. Or l'objectif stratégique de l'Acte III de la Décentralisation, c'est de mettre fin à l'émiettement territorial, procéder à des regroupements de collectivités locales pour avoir des entités plus viables capables d'impulser le développement à la base. Au moment où la question de l'Intégration africaine est à l'ordre du jour, ce sont les collectivités locales qui doivent, en premier, donner l'exemple, en acceptant d'aller avec d'autres pour mutualiser leurs efforts et leurs ressources pour constituer des entités fortes et compétitives. Nous ne devons jamais perdre de vue le fait que c'est l'intérêt général qui doit prévaloir, et non les intérêts d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Dans la perspective de la réforme, la nécessité de concilier deux exigences s'impose. La première, c'est de communiquer, sensibiliser, informer très largement toutes les couches et segments de la société afin que les populations adhèrent et s'approprient le projet de réforme. La deuxième, c'est de ne pas reculer dès que des résistances se font jour, car l'histoire de nombreux pays montre que les grandes réformes entraînent souvent de fortes résistances et des réticences au changement. Mais un Etat responsable ne doit jamais perdre de vue la primauté de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

En définitive, quelle que soit la décision qui sera arrêtée d'un commun accord par les acteurs politiques, l'idée du Chef de l'Etat de territorialiser les politiques publiques mérite d'être saluée et encouragée. Il en est de même de la nécessité de faire émerger des territoires viables, compétitifs et

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ELEVES-MAITRES (CREM)

porteurs de développement durable. A terme, cela devrait permettre à notre pays, de se hisser au firmament des nations prospères et émergentes.

14J 775612193 / 779215472